



n° 21

Regards

sur l'histoire

de La Seyne-sur-Mer
Six-Fours et Saint-Mandrier



PESTE, CHOLÉRA ET GRIPPE ESPAGNOLE : FAIRE FACE

Compte rendu du 21^e colloque
27 novembre 2021

Association pour l'Histoire et le Patrimoine Seynois
Tél. 07 87 58 62 68 • laseynehps83@gmail.com
www.histpat-laseyne.net



SOMMAIRE

■ Alfred Guglielmi

La peste de 1720 en Provence

■ Mireille Bailet

La contagion de 1721 à La Seyne

d'après le registre BB4

des Archives municipales

■ Jacqueline Viollet-Repetto

De la peste au choléra, à Six-Fours (XVII^e-XIX^e)

■ Jacques Le Vot

La grippe espagnole dans le camp retranché

de Toulon (1918-1919)

■ Thérèse Lépine

Été 1865, quand le choléra frappait à La Seyne

Nous remercions M^{me} Nathalie Bicaïs, maire de La Seyne-sur-Mer, pour l'aide matérielle et l'intérêt porté à nos travaux ; le conseil départemental et le collège L'Herminier pour la mise à disposition de la salle Baudoin et de ses équipements, nous remercions les membres de l'association et les amis qui ont participé à l'élaboration du colloque annuel et à la fabrication de cette revue.

Nous remercions chaleureusement les intervenants pour leur disponibilité et leur travail :

Alfred Guglielmi : membre du CA d'HPS

Mireille Bailet : adhérente HPS

Jacqueline Viollet-Repetto : membre du CA d'HPS

Thérèse Lépine : membre du CA d'HPS

Jacques Le Vot : Docteur en médecine, Médecin général inspecteur du Service de santé des armées ; Radiologiste des hôpitaux des armées ; Professeur de radiologie ; Membre de l'académie du Var depuis 2003, ancien secrétaire général de 2013 à 2015.

Directrice de publications : Françoise Manaranche

Photo de couverture : *Flacon de vinaigre des quatre voleurs. (Musée Paul-Dupuy à Toulouse)*

Crédits photographiques : voir source des documents

Pour cette l'année 2020, le Conseil d'administration d'HPS avait proposé comme thème de son colloque annuel : une relecture des archives municipales, journaux, textes anciens, afin de retrouver trace des manières, des modes dont s'était exercée la médecine sur notre territoire. Au fur et à mesure des recherches, les sujets des interventions se concentraient sur le phénomène des épidémies que notre territoire avait connu à plusieurs reprises, peste, choléra et celle qui nous paraissait comme la toute dernière : la grippe espagnole.

Mais en 2020 apparut la Covid...

Et contre cette nouvelle épidémie, pandémie, que personne ne semblait en mesure de juguler, les mesures préventives recommandées ou imposées ressemblaient fortement à celles que Freddy Guglielmi, Jacqueline Viollet-Repetto, Mireille Bailet, Thérèse Lépine et Jacques Le Vot relevaient dans les documents qu'ils consultaient.

À partir de sources nouvelles, de travaux déjà réalisés et de l'actualité, il s'agissait, maintenant, de reconsidérer ces épisodes tragiques.

Alfred Guglielmi a retracé l'arrivée de la peste de 1720 à bord du *Grand Saint Antoine*, peut-être aperçu et dessiné sur les rochers, depuis les chemins du Cap Sicié. De Marseille, la peste a couru toute la Provence dont les édiles avaient pourtant fait construire murs et postes de garde pour empêcher sa progression.

Mireille Bailet en lisant et en transcrivant le registre des délibérations communales de 1720 aux Archives municipales de La Seyne (cote BB4) a constaté jour après jour l'avancée de la "contagion" arrivant de Marseille et relevé les mesures de prévention : empêcher les "étrangers" d'entrer et de séjourner dans la commune ; ne pas prêter sa plume pour signer ; interdire les "assemblées", donc, fermer les églises ; annuler la tenue des élections, tuer les chiens inconnus dont on ne sait pas s'ils sont porteurs de la peste ; application du "quoi qu'il en coûte" pour continuer à acheter blé et viande pour les habitants. Toute mesure (sauf celle s'adressant aux chiens !) que nous avons vue s'exercer en 2020.

Ce travail, **Jacqueline Viollet-Repetto** le fait à son tour pour Six-Fours et bien que *Le Grand Saint-Antoine* bravant l'interdiction, ait mouillé au Brusç, avec une cargaison infestée et des

passagers malades, elle observe que la ville fut moins touchée que La Seyne. Était-ce à cause des soldats nombreux à interdire l'entrée de Six-Fours et de ses hameaux ? Les mêmes mesures qu'à La Seyne s'y sont appliquées pour la peste et s'appliqueront pour les choléras, les fléaux du XIX^e siècle. Les divers remèdes contre la peste se révèlent tout aussi inefficaces contre le choléra, la fuite semblant la meilleure solution (malgré la recommandation "Ne pas avoir peur !"), la fuite ou la prière : cette fois, les églises ne sont pas fermées, le choléra n'apparaissant pas comme contagieux.

La question du choléra est reprise et approfondie par **Thérèse Lépine** sur la ville de La Seyne en 1865. Étudiant les registres d'état-civil, relisant les témoignages de médecins, les journaux, reliant les informations dans des tableaux statistiques, Thérèse Lépine réussit à suivre l'évolution du choléra dans les quartiers de la ville (le quartier de La Lune n'apparaît plus comme le premier touché) et parmi la population (peu de personnes âgées décédées, puisqu'à l'époque il y a peu de personnes âgées !).

Enfin **Jacques Le Vot**, médecin lui-même, rappelle les ravages de la grippe espagnole sur des corps fatigués par la Grande Guerre. Il étudie son arrivée, en 1918, dans le camp retranché de Toulon. Le brassage de population militaire et civile, le retour de soldats affaiblis et une contagiosité extrême offrait un terrain de choix à l'épidémie même si les statistiques spécifiques de décès à cause de la grippe espagnole sont là aussi difficile à étudier : il n'est pas nécessaire d'affoler la population ! La pandémie sera d'ailleurs largement occultée à Toulon comme en France. Et malgré les recherches menées par les médecins de la marine sur un possible vaccin, le meilleur des remèdes reste le rhum !

La Covid a réveillé les anciennes peurs et les moyens de s'en prémunir ont ressemblé à ceux utilisés au cours des siècles précédents : confinement, éloignement, pharmacopée fantaisiste, le lavage des mains se retrouvant en première ligne... et toujours à défaut, la prière comme le montre une photo de la chapelle de Grimaud à l'automne 2020, sur la porte de laquelle était affichée une "demande d'intercession à Saint-Roch en temps d'épidémie". (voir article de Jacqueline Viollet-Repetto).

Alfred Guglielmi

LA PESTE DE 1720

Cette brève intervention n'a pas pour but de faire l'Histoire de cette Peste de Marseille, mais de situer l'époque et certains événements évoqués dans la suite de ce colloque.

En 1720, la grande peste partie de Marseille ravage toute la Provence.

Un ouragan que l'on a cherché à oublier mais qui est, malgré tout, resté dans les mémoires.

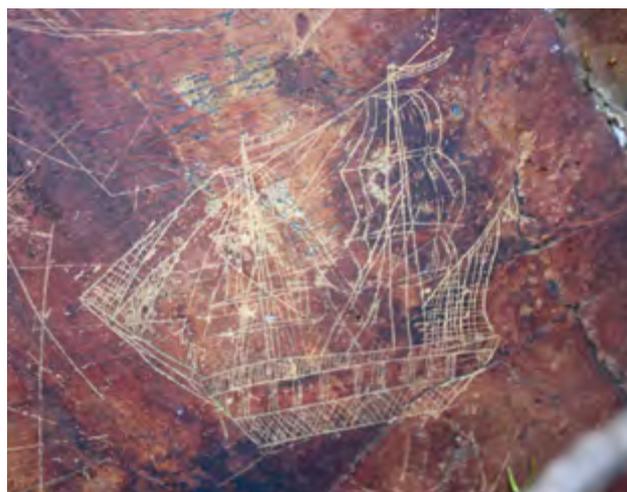
Beaucoup de témoignages écrits, de recherches, mais le grand témoin de ces temps reste "le mur de la peste" qui va de Monieux (Vaucluse, Sud Ventoux) à Cabrières d'Avignon.



Sur cette photo on distingue bien les guérites et lieux de quarantaine

Voici comment est arrivé ce fléau à Marseille et comment il a foudroyé toute la province.

Il y a d'abord le "grand coupable", le "Grand Saint Antoine", un navire de type flûte hollandaise de 37 m de long pour plus de 7 de large.



Le Grand Saint Antoine, gravé dans les schistes de Sicié. (photo Michel Breil)

Le bateau était affrété par Jean-Baptiste Estelle, premier échevin de Marseille, pour ramener des tissus et soieries du Proche-Orient afin de les vendre à la foire de Beaucaire, le 20 juillet 1720.

Cette opération rentable devait rapporter 3 fois la mise. Le retour est donc impératif à la fin juin 1720.

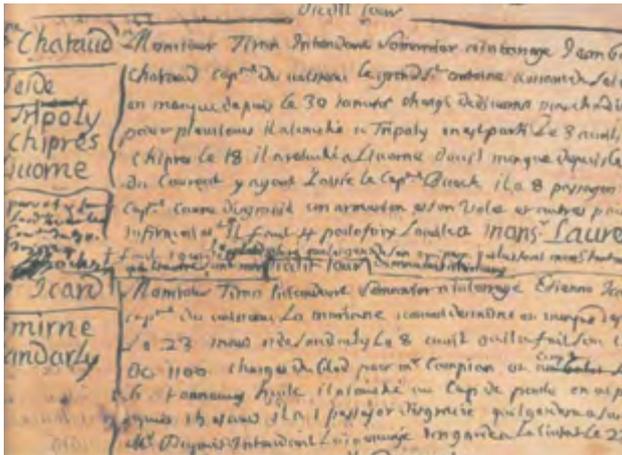


La foire de Beaucaire

Nous sommes en 1719, le 22 juillet, le "Grand Saint Antoine" quitte le port de Marseille pour "caravaner". Il rejoint Larnaka (Chypre), Sidon, Sûr (Tyr), Tripoli (Liban) où, au passage, sont achetés les tissus et les soieries destinés à la foire.

Le retour va s'avérer difficile :

- le 5 avril 1720 un passager, sur la dizaine embarquée, meurt.
- Le 12, le capitaine, Jean-Baptiste Chataud, fait escale à Chypre pour y demander une "patente de santé".
- Avant l'arrivée à Livourne, 8 marins et le chirurgien de bord décèdent. Nous sommes alors à 101 jours de l'ouverture de la grande foire. Dans les cales, 900 ballots de cotonnade et de soieries, une marchandise estimée à 31 kg d'or (900 000 €).
- du 4 au 10 mai *Le Grand Saint Antoine* mouille au Brusco, escale non prévue et interdite pour les bâtiments en provenance de régions infestées.



Extrait de la page du livre de bord du "Grand Saint Antoine" : on voit les rajouts et modifications.
Document Archives Départementales des Bouches-du-Rhône.

Jean-Baptiste Chataud envoie-t-il chercher des consignes auprès des autres commanditaires, Ghilhermy, Antoine Bourguet, Chaud, propriétaires du Navire ?

- quoiqu'il en soit, le bateau ne rejoint pas Marseille mais Livourne où, malgré le nombre élevé de décès, on lui accorde les "lettres de patente nette" ce qui l'exemptera de quarantaine. La patente brute (*bruta*) aurait exigé une quarantaine de 4 à 5 semaines...

Et *Le Grand Saint-Antoine* arrive dans la rade de Marseille le 25 mai 1720 et va mouiller à l'île de Pomègues. Il rejoint le *Lazaret d'Arenc* qui protège Marseille avec efficacité depuis 1663, en vue d'une petite quarantaine : passagers et marchandises sont débarqués pour inspection... On compte 9 morts à bord... mais déjà, certaines marchandises circulent en contrebande.

Le gardien des infirmeries, des portefaix et un mousse meurent.

Fin juin dans Marseille, la peste tue 50 personnes par jour, mais aucune consigne ni information ne sont données. On enterre la nuit sans préciser de quelle mort il s'agit.

Pourtant le 27 juillet le Régent Philippe d'Orléans ordonne de brûler le navire et sa cargaison. Ce sera fait le 25 septembre (60 jours après) ce qui veut dire qu'on sait à Versailles ce qu'on ignore volontairement à Marseille ; mieux, un article du "*Daily Courant*" (Royaume

uni) déconseille à ses lecteurs les villes de la Méditerranée française dès le 10 août 1720.

Enfin le Parlement de Provence isole Marseille le 1^{er} août (il y a 67 jours que le navire est arrivé).

La Provence est mise en quarantaine. Plus de commerce possible avec le Dauphiné...

À Marseille, il meurt 1 000 personnes par jour.

La peste s'étend très vite car même si la peste est une maladie que l'on "connait" à Marseille (peste de Justinien, peste noire...), on sait peu de choses sur elle, sinon qu'elle est transmise par les miasmes et les humeurs : seuls quelques soupçons, non retenus, à propos de micro-organismes, mais surtout elle est considérée comme la punition de Dieu.

On se contente de remèdes empiriques : vinaigre des 4 voleurs...

Les décisions qui vont être prises pour maîtriser la propagation ne sont pas efficaces ou trop tardives : quarantaine, autorisations pour se déplacer et puis surtout, recherches des boucs émissaires : les juifs du comtat et les bohémiens, les indigents...

En quelques mois, la Provence va être dévastée.

Lorsque la peste est officiellement désignée, les barrières qui doivent ralentir la propagation ont déjà été franchies sur le Verdon. Elle est déjà aux portes du Dauphiné et du Comtat Venaissin.



En mars 1721 pour se mieux protéger le Comtat Venaissin, propriété du Pape, construit un mur de Cabrières à Monieux pour empêcher les déplacements. Il sera équipé pour permettre la quarantaine des voyageurs et sera surveillé par les comtadins puis par le régiment du Royal Dauphiné. Il sera une vraie prison pour les comtadins eux mêmes. C'est le mur de la peste.

Le bilan est impressionnant :

Pour ne citer que quelques villes :

- En octobre 1720 : Cucuron, 942 morts (20 % de la population), Apt, Pertuis sont touchés.
- En novembre, c'est Arles, qui va compter 10 000 morts sur 23 000 habitants.
- Et Saint-Remy, Aix-en-Provence, Allauch, Cassis, Aubagne, Correjac (sur le causse de Sauveterre), puis

Mende, le Gévaudan (5 500 victimes soit 41 % de la population), Ales, Avignon.

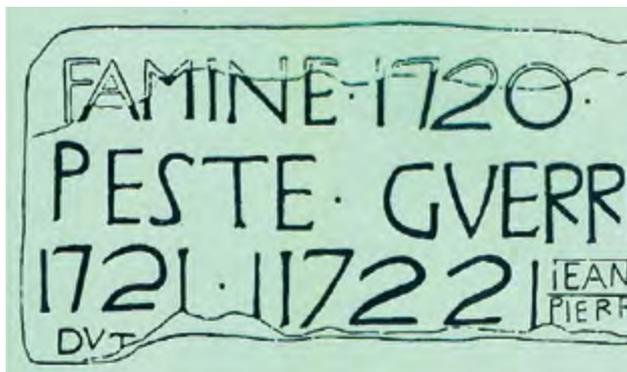
- À Toulon, il y aura 12 000 morts pour 23 000 habitants.
- Le 27 mai 1721, la peste atteint Forcalqueiret qui perdra 75 % de sa population.

Tout est désorganisé : boulangers, médecins, autorités locales, prêtres, fossoyeurs... sont soit décédés, soit en fuite ("Quand le rat tombe du toit, il faut quitter la maison"). La peur va en augmentant au rythme des décès. Aucune profession n'est épargnée. La fuite semble la seule solution pour ceux qui le peuvent.

On ne peut plus enterrer les morts. À Marseille, on fait appel aux galériens. Peu survivront.

À tous ces désordres, la famine vient s'ajouter.

Des tentatives d'organisation pour tenter de maîtriser une situation épouvantable ont lieu... à des niveaux différents : le Chevalier Roze tente de débarrasser la ville de ses cadavres. Monseigneur Belsunce organise des processions pour calmer la "colère de Dieu".



Inscription sur une maison en ruine du vallon de l'Ascle entre Venasque et Le Beaucet.
Extrait de *La muraille de la peste, pierres sèches* Vaucluse, Alpes de Lumière

Dans cette panique sanitaire, sociale, la puce qui véhicule le bacille de la peste continue d'infecter au gré de ses déplacements...

Quelques villes vont néanmoins échapper au cataclysme : Lorgues (qui viendra en aide à Toulon) Fuveau, La Ciotat...



"Le veuf ou la veuve du matin se remarie le soir même"

120 000 morts plus tard, la peste reste dans les mémoires.

- 19 août 1721, dernier mort de la peste à Marseille,
- 2 octobre 1722, fin de la peste à Avignon,
- 1^{er} décembre 1722, levée des barrières sanitaires du Comtat,
- 30 janvier 1723, la peste est déclarée éteinte.

Mais en 2016 l'Institut Max Plank (Berlin) effectue le séquençage du bacille trouvé sur des corps du charnier de l'Observance :

Le bacille est de souche autochtone, résurgence de la peste noire du XIV^e siècle...

Il était donc resté latent quatre siècles... peut-être transporté dès le départ dans le lestage du *Grand Saint Antoine* se serait-il "réveillé" durant le voyage ?

"Car il savait ce que cette foule de joie ignorait, et que l'on ne peut lire dans les livres, que le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais, mais qu'il peut rester des dizaines d'années endormi dans les meubles et le linge, qu'il attend patiemment dans les chambres, les caves, les malles, les mouchoirs et les paperasses et que peut-être, le jour viendrait où, pour le malheur et l'enseignement des hommes, la peste réveillerait ses rats et les enverrait mourir dans une cité heureuse".

(Albert Camus, *La peste* 1947)

ÉBIBLIOGRAPHIE :

- Dr J.-B. Bertrant, *Relation historique de la peste de Marseille en 1720*
- Paul Gaffarel et M. De Duranty, *La peste de 1720 à Marseille et en France*
- *La Muraille de la Peste (Pierre sèche en Vaucluse, Les Alpes de Lumière)*

Colloques d'HPS : www.histpat-laseyne.net

- Regards n° 6, colloque du 5 novembre 2005 : *Les marchands caravaniers dans les Échelles du Levant*, Gilbert Butti
- Regards n° spécial de mai 2011, colloque de Saint-Mandrier du 20 mars 2010 : *Histoire du Lazaret de Toulon*, Marcel Faivre Chevrier
- Regards n° 4 colloque du 15 novembre 2003 : *Histoire et histoires du Lazaret*, Marcel Faivre Chevrier et Jean Charles Marras
- Regards n°4 colloque du 15 novembre 2003, *Les Graffiti du Cap Sicié*, Jacques Bonhomme
- Regards n°1, colloque du 4 novembre 2000 : Patrick Bertoni : *Mémoire des gens de mer*, Les lesteurs de la rade de Toulon

Mireille Bailet

LA CONTAGION DE 1721 À LA SEYNE-SUR-MER D'APRÈS LE REGISTRE BB4

Au début du XVIII^e siècle, la Provence a été ravagée par une épidémie partie de Marseille. Nous ne parlerons pas de la façon dont la maladie s'est déclarée à Marseille, ou s'est répandue en Provence, non plus que des mesures prises par Toulon à ce propos.

Mais à La Seyne-sur-Mer, que s'est-il passé ? Comment cette Communauté a-t-elle réagi à la menace ? Existait-il des documents sur ce sujet ?

Oui : dans les archives locales est conservé le registre BB4, dont quelques pages jettent un peu de lumière sur cette période.

Nous allons donc vous communiquer les informations que l'on y trouve sur la manière dont la Communauté de La Seyne a réagi et s'est organisée face à l'arrivée, au développement, puis à la fin de la contagion.

"Contagion" est le terme presque toujours employé à ce sujet dans ces archives, avec plus rarement "maladie". On ne trouve jamais "épidémie" et très rarement "peste". Nous dirons donc "contagion", et 1721 (non 1720) car la peste n'arrive qu'en 1721 à La Seyne.

LE REGISTRE BB4



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un des registres de délibérations communales. La cote avec deux lettres, ici BB, indique qu'il s'agit de la période de l'Ancien Régime, précédant la révolution de 1789. On trouve par exemple AA pour les actes politiques comme les lettres patentes, CC pour les registres du cadastre qui font la liste des propriétaires de biens au terroir de La Seyne, avec la valeur de ces biens et les impôts à payer dessus.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La Communauté de La Seyne est composée de l'agglomération près du port, bien plus petite qu'aujourd'hui, et aussi des divers hameaux de son terroir, tantôt proches, comme Cavaillon ou Beauossier, parfois plus éloignés, comme Donicarde ou Vignelongue.

Cet ensemble est dirigé par un Conseil de Communauté, formé de trois Consuls, huit conseillers, un trésorier, un greffier, etc, en tout vingt-huit personnes, en comptant les deux syndics de forains. Les "forains" sont les gens habitant Toulon ou Six-Fours et possédant des biens sur le terroir de La Seyne. Ceux qui habitent plus loin, comme Ollioules ou Sanary, sont appelés "étrangers" et seront concernés par les mesures de fermeture des frontières de la Communauté.

DE QUOI S'OCCUPE LE CONSEIL ?

Ce Conseil s'occupe de tous les problèmes concernant la Communauté : l'élection de ses membres, chaque année ; de nombreux procès, souvent pour des questions d'argent ; la réparation des rues, des fours, des fontaines ; il fixe le montant des impôts. Mais il se charge aussi de la fourniture de nourriture aux habitants en fixant le prix et la qualité du pain et de la viande, et assure une certaine aide sociale, comme le fait d'engager un médecin pour soigner les pauvres gratuitement, ou de payer une nourrice pour un bébé abandonné. Il aura donc beaucoup de décisions à prendre lorsque surgira la contagion.

COMMENT DÉLIBÈRE CE CONSEIL ?

Lorsqu'un problème se présente, les Consuls font appeler les membres du Conseil "à son de trompe et cri public" pour le lendemain. Quand le Conseil est assemblé, le greffier note la liste nominative des présents. Puis un des Consuls expose le problème, de façon souvent détaillée, et demande au Conseil de délibérer là-dessus, pendant que le greffier note, mot à mot.

Les délibérations elle-mêmes ne sont généralement pas consignées par écrit. Le greffier reprend la plume pour indiquer la décision prise par le Conseil. Très fréquemment, le Conseil déclare "tout d'une même voix et opinion", c'est-à-dire à l'unanimité, qu'il donne pouvoir aux Consuls pour effectuer telle ou telle action. Si le problème est urgent, les Consuls agissent d'abord, puis font assembler le Conseil pour qu'il approuve et ratifie leur conduite. C'est souvent le cas au moment de l'arrivée de la contagion.

PREMIÈRES MESURES

LE 2 AOÛT 1720

C'est à cette date que l'on trouve la première allusion à la contagion, qui n'est encore qu'à Marseille (elle y est arrivée fin mai et s'est développée en juin et juillet).

Le Consul déclare que *"depuis quelques jours il a appris le triste état dont la ville de Marseille se trouve exposée par la contagion."*

Le Consul a réagi en bloquant partiellement l'entrée d'étrangers à La Seyne : *"ce qui l'a obligé de faire mettre des gardes aux arrivées, faire des barrières à divers endroits du lieu et tout ce qu'il a cru nécessaire."*

Il admet que la nouvelle s'est déjà bien répandue : *"il en donne connaissance au Conseil, bien qu'il ne soit pourtant ignoré de qui que ce soit."*

Il demande ensuite au Conseil de lui donner le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires *"afin d'éviter la communication des étrangers."*

La fermeture des frontières du terroir n'est cependant pas totale, quoique stricte. Les Consuls ont déjà commencé à *"ne recevoir aucun étranger sans un certificat de santé des Consuls des Communautés du voisinage."*

Le Conseil décide à l'unanimité de donner aux Consuls le pouvoir de prendre toutes les mesures qu'ils *"trouveront à propos pour garder le lieu"* et de faire toutes les dépenses nécessaires.

LE 10 AOÛT 1720

Le premier problème qui touche la ville, c'est une possible pénurie de nourriture et l'augmentation des prix. Les Consuls parlent du prix excessif *"du mouton et de la grosse chair"* et de la difficulté de pouvoir en trouver pour en fournir aux habitants du lieu, *"ce qui est encore rendu plus difficile par la contagion dont les habitants*

de la ville de Marseille se trouvent atteints. Cela a fait un si grand bruit dans la province qu'on n'a des moutons et autres chairs qu'à un très haut prix."

Le fermier de la boucherie en appelle alors aux Consuls pour augmenter lui aussi le prix de la viande. Le "fermier", c'est celui qui a eu le contrat de fourniture de viande pour la ville ; c'est une adjudication aux enchères et il est tenu par contrat de pratiquer certains prix de vente. Le texte dit : *"le boucher en a porté plainte aux sieurs Consuls, déclarant qu'il ne pourrait plus soutenir la ferme au prix fixé par son contrat de bail, qui n'est que de 3 sols par livre le mouton et 2 sols 4 deniers la grosse chair."*

Le Conseil, après délibération, accepte d'augmenter le prix de vente de la viande. C'est une chose qu'il fait très rarement, car les augmentations de prix déplaisent beaucoup aux habitants et il y a un risque d'émeute. Cet accord donné par le Conseil prouve que la situation est déjà jugée très sérieuse : *"décide que le boucher vendra le mouton à raison de 4 sols la livre et la grosse chair à 3 sols la livre et que le tout subsistera autant que les habitants du lieu n'auront pas lieu de se plaindre que le boucher ne leur expédie pas la chair nécessaire comme à l'accoutumée."* Pour le mouton, c'est une augmentation de 33%!

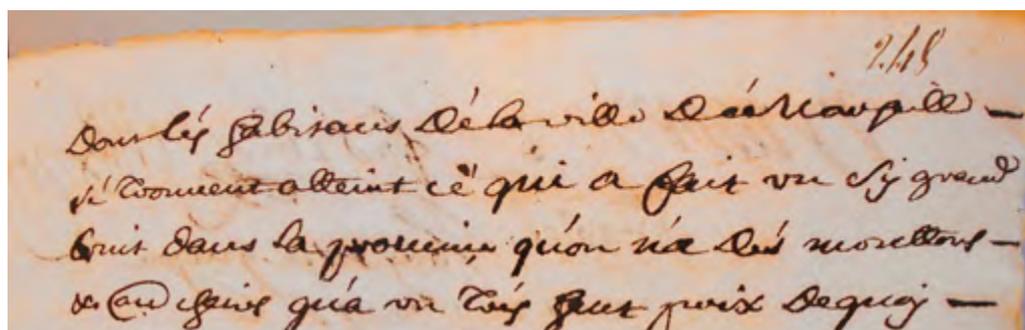
LE 30 AOÛT 1720

Le même problème se pose pour le pain. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un manque de farine, mais de spéculation pour la vendre plus cher.

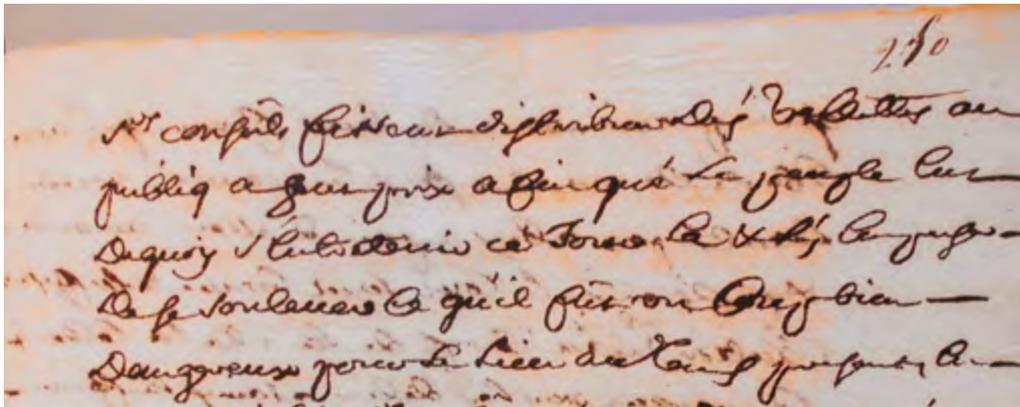
Les boulangers ne fournissent plus assez de pain au prix fixé. Le Consul signale que : *"les boulangers font souvent manquer du pain, tant blanc que bis, aux habitants, ce qui a déjà disposé quelquefois le peuple à se soulever."*

Face à ce risque d'émeute, les Consuls ont pris quelques mesures pour faire pression sur les boulangers, mais cela n'a suffi que quelque temps.

Le texte dit : *"Présentement, sous prétexte de la contagion de Marseille, ils fournissent toujours moins de pain ; et même, avant-hier, il ne se trouva point de pain dans le lieu. Il fallut que les sieurs Consuls fissent distribuer des galettes au public, à haut prix, afin que le peuple eût de quoi s'entretenir ce jour et les empêcher de se soulever, ce qui fut un coup bien dangereux pour le lieu au temps présent."*



[la contagion] dont les habitants de la ville de Marseille se trouvent atteints ce qui a fait un si grand bruit dans la province qu'on n'a des moutons & au(tres) chairs qu'à un très haut prix de quoy... (AM83500_BB4_F°248R, 10 août 1720)



[il fallut que les] S(ieu)rs Consuls fissent distribuer des galettes au publiq a haut prix afin que le peuple eut de quoy s'entretenir ce jour-la & luy empêcher de se soulever ce qu'il fut un coup bien dangereux pour le lieu du tems present et... (AM83500- BB4-F° 250 R, 30 août 1720)

C'est au Conseil de trouver une solution. Après délibération, la vente de pain est mise aux enchères et le nombre de débitants réduit, ce qui permet de les contrôler plus facilement et diminue les possibilités de spéculation : *"les Consuls exposeront aux enchères et prendront les offres de ceux qui voudront faire la fourniture tant de pain blanc que bis jusqu'au dernier juin prochain. Et pour cette débite il sera établi quatre boutiques de boulanger, sans qu'aucune autre personne de quelle qualité qu'elle soit puisse vendre du pain tant blanc que bis."*

Des amendes sont prévues pour les contrevenants : 100 £ d'amende et confiscation du pain trouvé en fraude. Il faut cependant prévoir quelques exceptions vu le système complexe de droits hérités du système féodal : *"excepté les fermiers des fours du Seigneur et de la Communauté pour le sizain et autres droits sur le pain comme le centième pain, auxquels sera permis de vendre les pains qui proviendront de leurs fours, qu'ils auront liberté de vendre sans en pouvoir vendre d'autres par abus, à peine d'avoir amende et confiscation."*

Le prix et la qualité du pain sont mentionnés aussi : *"le prix au tarif de la ville de Toulon, et le pain blanc et bis de la qualité du pain de la susdite ville."*

Mais le problème de la boucherie évoqué trois semaines plus tôt n'a pas été résolu par l'augmentation des prix. Dans la même délibération du 30 août, les Consuls signalent que le boucher *"manque entièrement de fournir la chair nécessaire aux habitants."*

Plus grave, on se rend compte que la contagion s'étend : les Consuls craignent que *"la contagion de la ville de Marseille ne s'étende à la province : le lieu se trouvera entièrement dépourvu de chair."*

Les Consuls ont pourtant fait pression sur le boucher en lui opposant un arrêt de la Cour *"portant injonction de fournir la chair nécessaire, à peine de 100 £ d'amende."* Inutilement.

Au Conseil de décider maintenant comment agir. Il choisit d'envoyer des personnes de confiance pour acheter *"des moutons, menons ou bœufs partout où ils trouveront à propos."* Mais ce sont les bouchers qui devront payer les frais occasionnés puisqu'ils n'ont pas rempli leur contrat.

Le même jour encore, il est décidé d'augmenter le nombre de gardes qui surveillent les entrées sur le territoire de La Seyne. Le Conseil donne donc pouvoir aux Consuls : *"d'établir des corps de garde partout où il sera besoin dans le lieu, de faire construire des guérites pour les sentinelles des compagnies que les sieurs Consuls vont requérir incessamment pour garder le lieu, pour se garantir de la contagion."*

Il y aura aussi des patrouilles : *"établir aux frais et dépens de la Communauté des gardes pour courir dans le terroir et prendre garde à ce qu'aucun suspect de contagion ne puisse entrer dans le susdit terroir."*

On trouve ensuite la liste nominative des nouveaux officiers chargés de cette mission, qui doivent être approuvés par le Conseil. Il y en a deux pages !

Car, alors qu'en temps normal la surveillance du terroir est exercée par un capitaine de ville élu assisté de huit officiers, on en ajoute quarante : huit groupes de cinq officiers (capitaine, lieutenant, enseigne et deux sergents) qui, sous les ordres de trois officiers en chef (major, garçon major, capitaine de ville), vont être répartis sur le terroir et dirigeront un nombre d'hommes non précisé.

LE 22 SEPTEMBRE 1720

Le problème de la viande n'est toujours pas résolu. La ferme de la boucherie qui doit se terminer à la Saint-Michel (le 29 septembre) a été remise aux enchères, mais sans résultat. Personne n'a fait d'offre, car dans les conditions proposées elle n'est plus rentable.

La Communauté fera donc directement la régie de cette ferme et le Conseil nomme quelqu'un pour s'occuper d'acheter autant de bétail que nécessaire. Les Consuls reçoivent le pouvoir d'emprunter toutes les sommes nécessaires, puis ils feront *"vendre les chairs au prix que les bestiaux seront achetés"*, c'est-à-dire que l'on prévoit une nouvelle augmentation du prix de la viande.

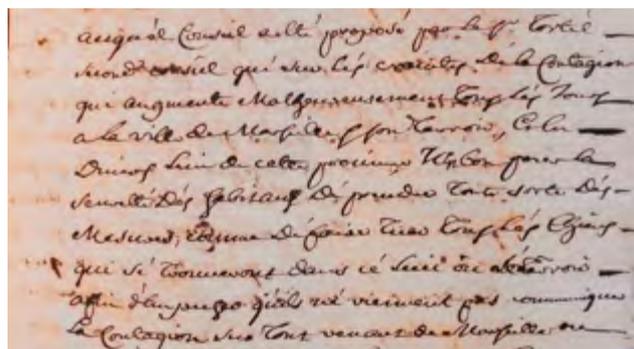
Les Consuls, d'après la délibération précédente, ont déjà fait acheter un troupeau d'environ 140 moutons. La Communauté a dû emprunter pour effectuer cet achat ; elle s'endette donc de plus en plus, alors que ses finances sont déjà en mauvais état à cette date.

Ce même jour, les Consuls déclarent que le nombre d'officiers dirigeant les compagnies de soldats qui gardent La Seyne ne suffit pas malgré l'augmentation survenue trois semaines plus tôt. Ce nombre, disent-ils, "n'est pas suffisant pour les autres compagnies qui ont été établies ; les sieurs Consuls ont nommé d'autres capitaines et officiers que le Conseil approuve et ratifie." Suit une liste de quatre nouveaux groupes de trois officiers... Cela fait au total six fois le nombre que la Communauté possède en temps normal...

LE 24 SEPTEMBRE 1720

Le Conseil se réunit deux jours à peine après la précédente assemblée, preuve que les problèmes deviennent aigus. Le Consul demande de prendre des mesures strictes contre le risque de contagion.

La première concerne les chiens. Le texte dit : "Sur les craintes de la contagion qui augmente malheureusement tous les jours à la ville de Marseille et son terroir et en divers lieux de cette province, il est bon pour la sûreté des habitants de prendre toutes sortes de mesures, comme de faire tuer tous les chiens qui se trouvent dans ce lieu ou le terroir, afin d'empêcher qu'ils ne viennent communiquer la contagion, surtout venant de Marseille."



Auquel conseil a été proposé par le S(ieu)r Tortel second Consul que sur les craintes de la contagion qui augmente malheureusement tous les jours à la ville de Marseille et son terroir, et en divers lieux de cette province il est bon pour la seuretté [= sûreté] des habitants de prendre toute sorte des mesures, comme de faire tuer tous les chiens qui se trouvent dans ce lieu ou son terroir afin d'empêcher qu'ils ne viennent pas communiquer la contagion surtout venant de Marseille ou... (AM83500-BB4- F° 259R, 24 septembre 1720)

À l'époque, on savait que les chiens transmettaient la rage ; pour la peste, on ne savait pas. Aussi, pour plus de sécurité, c'est bien ce que le Conseil décide, en prévoyant une prime par chien abattu : "tous les chiens qui s'arrêteront aux rues ou aux entrées des portes ou barricades seront tués par les habitants ou gardes, auxquels la Communauté comptera 5 sols de chaque chien qui sera tué."

On prévoit tout de même le cas des chiens locaux, propriété des habitants du lieu : cette mesure ne prendra effet que "dans trois jours à partir d'aujourd'hui, pour tenir compte des chiens qui sont dans le lieu, afin de donner le temps aux habitants de les enfermer ; et à

l'égard des autres qui se présentent aux barricades pour entrer, seront tués dès aujourd'hui."

La deuxième mesure concerne le commerce, en particulier celui des tissus et des vêtements, qui va se trouver complètement bloqué. Le Consul, en effet, déclare : "comme la ville de Marseille est presque abandonnée, les marchandises et hardes sont volées et enlevées, et ensuite on les transporte dans la province. Il y a à craindre qu'on n'en apporte au susdit lieu pour les revendre ou qu'on en remette à des tailleurs pour en faire des habits."

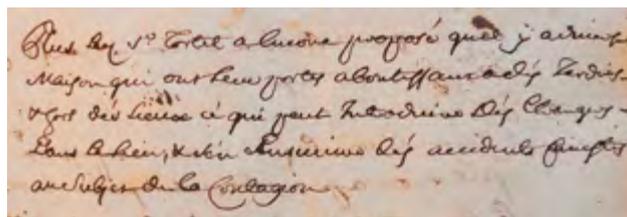
Le Conseil approuve la remarque des Consuls et décide : "à l'égard des hardes, aucune personne n'en pourra vendre ni acheter, à peine de 50 £ d'amende et d'être arrêtée pour faire quarantaine, tant pour ceux et celles qui vendront que ceux qui achèteront. Aucun tailleur ne pourra faire des habits que ce ne soit avec la permission des Consuls, afin d'éviter toute sorte d'abus, à peine de 30 £ d'amende et sous telle autre peine que le Conseil ou les Consuls trouveront à propos."

LE 27 SEPTEMBRE 1720

L'impossibilité de commercer dans la province cause des problèmes annexes : ainsi le maître maçon Antoine Prat qui devait s'occuper de la réparation d'un des fours (le four du "mittan") n'a pas pu y travailler parce qu'il fallait aller chercher des pierres du côté de Marseille "où la contagion se trouve répandue". La Communauté lui donne l'autorisation d'utiliser des briques pour le même prix prévu par son contrat.

LE 6 OCTOBRE 1720

La Seyne n'est toujours pas touchée par la contagion, mais l'impossibilité de se déplacer gêne la tenue d'un procès qu'elle a en cours, car il faudrait pour cela aller à Toulon et à Aix. Or "la ville de Toulon ne veut avoir aucune communication avec ceux qui viennent de la ville d'Aix." Il ne s'agit cependant pas seulement de Toulon ou d'Aix. La Seyne elle-même s'enferme (on ne dit pas encore "se confine"). Le Consul signale que : "il y a diverses maisons qui ont leurs portes aboutissant à des jardins et hors des lieux, ce qui peut introduire des étrangers dans le lieu, et s'en ensuivre des accidents funestes au sujet de la contagion."



Plus le s(usdit)S(ieu)r Tortel a encore proposé qu'il y a diverses maison qui ont leur portes aboutissant a des jardins et hors des lieux ce qui peut introduire des étrangers dans le lieu, & s'en ensuivre des accidents funestes au sujet de la contagion. (AM83500-BB4 - F° 263 R - 6 octobre 1720)

Le Conseil décide donc que *"toutes les portes seront fermées et les Consuls garderont les clés, et ils appliqueront les scellés avec les ouvriers de la Communauté. Et en cas que quelque particulier fût trouvé en fraude en ouvrant sa porte ou rompît le scellé, il sera délibéré pour lui imposer telle peine que le Conseil ou les Consuls jugeront à propos."*

Et pour surveiller la ville, cinq commissaires sont établis, chacun dans un quartier bien précisé, *"pour prendre garde des étrangers qui arriveront journellement et tous autres accidents qui pourront arriver, pour éviter les abus funestes qui pourraient être causés au lieu par l'imprudence des habitants et autres."*

La définition est vague, mais elle insiste sur *"l'imprudence des habitants"*, ceux qui ne voudraient pas appliquer les règles de conduite instaurées par le Conseil de Communauté. Les quartiers sont bien précisés, mais avec les dénominations de l'époque, les rues n'ayant pas encore de nom ; ainsi le premier commissaire est chargé *"du quartier de Cannelle jusques à la maison d'Antoine Minuty tirant par la rue de la maison de feu Nicolas Daniel et de là jusqu'aux magasins de sieur Melchior Daniel sur le port."* Difficile d'en faire le plan ! On peut savoir que le quatrième commissaire s'occupe de Cavaillon et des bastides des Beaussier, tandis que le cinquième *"aura soin de tous les hameaux du terroir."*

Puis, pendant deux mois, le Conseil ne s'occupe plus que de la dévaluation récurrente de la monnaie ordonnée à Paris par le Régent, de divers procès en cours qui sont bloqués, d'enchères impossibles à tenir, de la taille qu'on doit fixer. La Seyne semble à l'abri, bien enfermée. Elle attend.

LE 1^{ER} DÉCEMBRE 1720

La Communauté déclare faire de grandes dépenses pour préserver le lieu de la contagion et les Consuls estiment qu'il serait nécessaire *"de faire quelque imposition pour subvenir aux susdites dépenses."* Évidemment entretenir un tel nombre de gardes pour surveiller le terroir coûte cher.

Le Conseil décide d'instaurer un impôt sur la viande : *"25 sols sur chaque quintal de bœuf, menon, brebis et autre grosse chair, qui sera vendu sur le lieu et son terroir."* Pour contrôler cela, tous ceux qui en vendront seront obligés d'aller tuer les animaux aux abattoirs de la Communauté, sous peine de 30 £ d'amende et confiscation en cas de contravention. Les animaux abattus seront ensuite pesés avant d'être vendus, pour un meilleur contrôle.

ARRIVÉE DE LA CONTAGION

LE 27 DÉCEMBRE 1720

La contagion s'est rapprochée : elle ne touche plus seulement Marseille et Aix ou leur région, mais aussi Toulon. Les Consuls de Toulon reconnaissent par une lettre du 23 décembre que deux maisons de leur ville ont été *"attaquées par la maladie"*, mais ils ajoutent qu'ils ont eu *"le bon sens de couper le chemin à la maladie"*. Les Consuls de La Seyne, dès le samedi 21, ont interdit aux habitants de se rendre à Toulon, pour plus de sûreté. Le Conseil approuve, et décide que le commerce avec la ville de Toulon sera interrompu *"tant pour la ville que pour son terroir jusqu'à ce que les soupçons de contagion soient dissipés"*.

Néanmoins, La Seyne doit aussi se préoccuper d'assurer son ravitaillement, puisque tout commerce cesse. Ainsi le Consul déclare que *"dans la triste situation et soupçon de peste dont plusieurs villes se trouvent atteintes, il est nécessaire de prendre beaucoup de mesures pour garder blés, autres grains et denrées qui se trouvent dans ce lieu pour la subsistance des habitants, sans qu'il en sorte dehors, autrement le lieu s'en trouvant une fois dépourvu, les habitants se trouveraient exposés à mourir de faim"*. Il ne s'agit plus d'une hausse des prix que l'on veut endiguer, mais d'un risque de pénurie totale. Aussi le Conseil décide-t-il *"de ne laisser sortir aucun blé hors le lieu, sinon pour aller moudre, et dont les meuniers seront obligés de représenter la farine sur le contrôle qui en est tenu."*

On essaie néanmoins de maintenir le prix de ce blé à un niveau acceptable. Un procès-verbal du 28 décembre regrette que *"les marchands du lieu se prévalent des malheurs du temps en vendant le blé à haut prix, et au-dessus de celui de Toulon."* Les Consuls utilisent leur pouvoir de police pour ordonner que *"le blé fin ne pourra être vendu que 26 £ la charge et le dur 22 £"*, avec des amendes prévues en cas de contravention.

LE 30 DÉCEMBRE 1720

Certaines autres villes proches continuent cependant de communiquer, c'est-à-dire de commercer, avec Toulon. La Seyne va donc interdire de commercer avec toutes les villes en question. Elle n'est pas la seule : *"les Consuls de La Ciotat ont écrit une lettre du 28^e courant par laquelle ils marquent qu'ils ont refusé l'entrée à l'un des habitants de La Seyne sous le fondement que ce dit lieu communique avec Toulon"*. Et *"les sieurs Consuls de La Cadière ont écrit une lettre circulaire à tous leurs lieux du voisinage de s'abstenir entre eux, par rapport à la communication que chaque village a eue avec Toulon."*

Un seul cas de commerce avec un voisin, concernant le blé, est envisagé, par solidarité avec Six-Fours. Il est dit que : *"les Consuls de Six-Fours ont prié ceux de La Seyne"*

de laisser sortir une quantité de blé pour les habitants de Six-Fours se trouvant à l'extrémité, dans la triste situation du temps par les soupçons de contagion de la ville de Toulon."

Les Consuls ne peuvent le faire sans l'aval du Conseil, puisque la délibération du 27 décembre interdisait de laisser sortir aucune sorte de grains du territoire de La Seyne. Le Conseil délibère puis accepte de "secourir la Communauté de Six-Fours de cinquante charges de blé, ne pouvant pas leur en faire sortir davantage, pour le reste être nécessaire aux habitants du lieu."

LE 18 JANVIER 1721

Malheureusement pour Six-Fours, cet acte de solidarité n'aura jamais lieu.

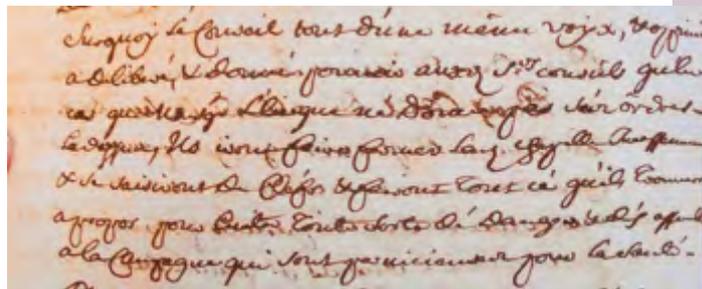
Ne voyant rien venir, les Consuls de Six-Fours ont écrit à ceux de La Seyne une nouvelle lettre demandant la livraison du blé promis. Les Consuls de La Seyne leur ont répondu qu'ils en parleraient à nouveau au Conseil. Et cette fois, le Conseil déclare : "considérant que la contagion de Toulon s'est de nouveau déclarée et qu'il n'y a pas une si grande quantité de blé dans ce lieu comme on avait cru lors de la susdite délibération, sans espoir d'en avoir davantage au susdit La Seyne, le Conseil a délibéré qu'il sera répondu aux sieurs Consuls de Six-Fours que la Communauté ne peut se permettre de lui donner les susdites cinquante charges de blé, pour être nécessaires aux habitants de ce lieu."

D'autre part, deux gardes seront établis aux portes du hangar contenant le blé, un à chaque porte, "pour tenir le contrôle du blé qui sort et de la farine qui entre."

Ces gardes seront payés par la Communauté à partir du 15 janvier (les Consuls les ont donc nommés trois jours avant d'en parler au Conseil) et pour tout le temps qu'ils y resteront.

Autre décision, le même jour : les rassemblements, même religieux, sont interdits. Le Consul signale qu'il a appris "qu'on fait célébrer la messe à la chapelle de Saint-Joseph-de-Gavarry au terroir de ce lieu, ce qui est défendu." Les Consuls ont donc écrit à l'évêque de Toulon "pour qu'il empêche la célébration de la messe à cette chapelle, par les soupçons de contagion de Toulon et autres endroits." Et si l'évêque ne s'en charge pas, le Conseil donne pouvoir aux Consuls de "faire fermer la susdite chapelle incessamment et se saisir des clefs. Ils feront tout ce qu'ils trouveront à propos pour éviter toutes sortes de danger et des assemblées à la campagne qui sont pernicieuses pour la santé."

Dans le terroir lui-même, la circulation est réduite : il est décidé "d'empêcher que les habitants des hameaux ne communiquent avec La Seyne, jusqu'à ce qu'autrement ne soit délibéré par le présent Conseil." Les Consuls pourront "établir tel nombre de syndics qu'ils jugeront, à la campagne, pour avertir les sieurs Consuls des abus de communication qui s'y passeront." Tout déplacement est donc surveillé.



Sur quoy le conseil tout d'une même voyx et opinion a délibéré & donné pouvoir aux s(usdits) S(ieu)rs Consuls qu'en cas que MonSgr l'Evêque ne dona pas ses ordres là-dessus, ils iront faire fermer la s(usdite) chapelle incessamment & se saisiront de clefs & feront tout ce qu'ils trouveront a propos pour éviter toutes sorte de danger & des assemblées a la campagne qui sont pernicieuses pour la santé. (AM83500-BB4- F° 283 V, 18 janvier 1721)

LE 22 JANVIER 1721

Avec l'arrêt total du commerce, la misère s'installe. Les habitants sont réduits "à une extrême pauvreté, particulièrement les artisans qui travaillent avec Toulon, et qui ne subsistaient que de leurs journées. Ils se trouvent sur le pavé et en état de péril comme bien d'autres."

Le Consul demande au Conseil de leur "fournir un prompt secours afin d'éviter la mort des familles." Pour cette aide sociale, le Conseil décide d'acheter cent charges de blé à un commerçant qui en possède, à un prix fixe même si la monnaie perd de sa valeur dans les jours suivants. En effet, c'est à cette époque que le Régent organise une série de dévaluations brutales, et les monnaies peuvent perdre jusqu'à 25 % par mois.

Ces charges de blé "seront distribuées à ceux qui seront en nécessité. Et ceux qui seront en état de payer le blé qui leur sera distribué seront tenus de payer et rembourser la Communauté." Les Consuls établiront une personne de confiance "pour se charger des susdites cent charges de blé qui seront reposées dans un grenier, et en faire la distribution avec les ordres des sieurs Consuls."

Le Conseil donne ensuite les pleins pouvoirs aux Consuls pour emprunter toutes les sommes qu'ils jugeront nécessaires ou acheter une plus grande quantité de blé, sans qu'il soit besoin d'une autre délibération.

C'est que les premiers cas de décès par suite de la maladie se sont déclarés à La Seyne depuis quelques jours.

Pour le premier, Joseph Ripert, qui "est décédé depuis environ 23 jours, il fut visité et fait rapport par les médecins et chirurgiens dudit La Seyne, par lequel il fut affirmé que sa mort était sans soupçon."

Mort naturelle, donc, en apparence. Mais, le dimanche dernier, deux petits enfants sont aussi décédés chez lui, et aujourd'hui son beau-père Laurent Tortel, et une de ses filles... "ne restant de sa famille que la femme d'icelui Ripert, qui est malade".

Les médecins, optimistes, disent que cette famille n'est pas décédée de la peste, mais le Conseil décide

néanmoins de prendre des précautions : *"pouvoir est donné aux Sieurs Consuls de faire tirer et transporter la femme du susdit Ripert hors le lieu ; laquelle sera soignée par Jauffroit chirurgien, habitant du susdit lieu, moyennant 150 £ de salaire que la Communauté lui payera pour avoir soin, seulement, de la susdite femme, sans que le dit Jauffroit soit obligé de fournir aucun remède ni nourriture pour cette femme. Et attendu le soupçon, les hardes de la famille ci-dessus seront brûlées."*

On l'éloigne donc, mais la Communauté engage un chirurgien pour s'en occuper ; elle devra seulement payer pour les remèdes et sa nourriture, pas pour les services médicaux...

Après quoi, le Conseil prévoit que la contagion ne fait peut-être que commencer : *"en cas qu'il y eût des maladies suspectes de contagion dans le lieu, les sieurs Consuls emploieront les médecins et chirurgiens de La Seyne, s'il est besoin, en ayant égard aux visites qu'ils feront, que la Communauté payera."*

C'est bien la Communauté qui se charge des dépenses pour les soins à tous les malades, même si aucune Sécurité sociale n'existe à l'époque. À la fin de la délibération, le Conseil décide d'étendre encore cette mesure : *"le sieur Jauffroit sera payé 150 £ chaque mois pour servir tous les malades qui seront mis aux infirmeries."*

PENDANT LA CONTAGION

Il va y avoir très peu de réunions et de délibérations durant plusieurs mois, car la contagion a bel et bien touché La Seyne, et tous les rassemblements sont dangereux. On trouve cependant quelques pages du registre écrites à cette période.

LE 10 MARS 1721

Il s'agit ce jour-là non d'une réunion, mais du procès-verbal d'une action des Consuls. Deux d'entre eux, accompagnés d'un des intendants de la santé qui est maître chirurgien, ainsi que d'un notaire royal qui est alors le greffier de la Communauté, se sont rendus à la bastide d'Honoré Barry, marchand drapier à La Seyne ; il se trouve dans cette bastide *"en quarantaine à cause des soupçons de contagion."*

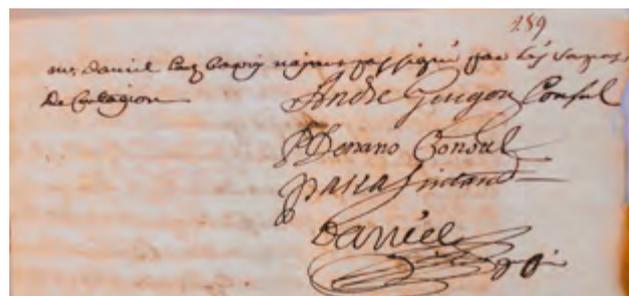
Les Consuls lui font savoir qu'il est accusé d'avoir acquis des tissus venant de la zone contaminée. Toulon a informé les Consuls de La Seyne que *"feu François Gras, marchand dudit Toulon, avait déclaré que vers les fêtes de Noël il avait acheté à Aix divers tissus."* Il les a transportés à Signes, puis les a fait venir à Toulon sans en déclarer la véritable provenance. Louis Baudoin, dans son *"Histoire générale de La Seyne-sur-Mer"*, parle de cette affaire de tissus entrés en fraude, causant la mort par la peste du marchand nommé Gras et de toute sa famille (p. 220).

Or Gras, avant de mourir, a révélé qu'il avait vendu une balle de ces tissus *"à lui, Barry, et trois à François Richard*

de Solliès, sans dire la qualité de la marchandise." Il est ainsi considéré comme probablement à l'origine de l'arrivée de la maladie à Toulon, à Solliès et à La Seyne. Les Consuls réclament donc à Honoré Barry la vérité sur ce ballot de tissus.

Mais Barry, en prêtant serment, *"a déclaré n'avoir reçu aucune balle dudit Gras, ni avant, ni vers, ni après les fêtes de Noël."*

Les Consuls et le greffier signent le procès-verbal, mais il est précisé : *"le susdit Barry n'ayant pas signé, par les soupçons de contagion."* On se doute donc déjà que toucher une plume ou un registre peut transmettre la maladie.



[ont signé avec]
n(ou)s Daniel, le s(usdit) Barry n ayant pas signé par les soupçons de contagion
André Guigou Consul
P Denans Consul
J Pascal intendant de la santé
Daniel greffier
(AM83500_BB4- F° 289 R-10 mars 1721)

LE 8 JUIN 1721

C'est le second dimanche de juin, jour normalement prévu pour les élections annuelles des Consuls et membres du Conseil de la Communauté. Mais très peu de personnes se sont présentées et le Conseil ne peut être assemblé faute de quorum. Et surtout des ordres arrivent pour interdire cette élection.

Les Consuls, mécontents qu'on empiète sur les prérogatives de la Communauté, comptent *"adresser une demande à qui de droit et tâcher d'obtenir la permission de procéder à la susdite élection."* Ils font donc enregistrer les pièces justificatives dans le registre des délibérations, ce qui permet de comprendre qui veut faire interdire l'élection et pourquoi.

Il y a d'abord l'ordre reçu : *"défense au Conseil de s'assembler de quelque manière que ce soit, même pour l'élection consulaire. Ces assemblées sont préjudiciables à la santé sur laquelle nous sommes obligés de veiller. Signé : Daniel de Lhéry."*

Puis deux documents émanant du pouvoir royal pour la province, à Aix. Dans le premier, le lieutenant général des armées du roi, commandant pour Sa Majesté en Provence, ordonne aux Consuls et habitants de La Seyne d'obéir aux ordres donnés par le sieur de Lhéry, qu'il nomme *"pour inspection des gardes établis et à établir pour la sécurité publique et la police de la Communauté, le tout sous les ordres du brigadier des armées comman-*

dant Toulon." Dans le deuxième, ce brigadier commandant Toulon "pour empêcher les progrès du mal contagieux introduit dans La Seyne et quelques bastides de son terroir, ordonne d'établir un commandant dans le lieu de La Seyne, pour y commander et veiller à tout."

Il choisit comme commandant "le sieur de Lhéry, gentilhomme habitant à La Seyne" et ordonne aux Consuls comme aux habitants de lui obéir en ce qui concerne "le service du Roi et le bien public par rapport à la santé." Une sorte de loi martiale régit donc maintenant la Communauté.

Ce document a été rédigé à Toulon le 16 mars 1721, mais les consuls ne l'enregistrent qu'en juin dans le BB4, pour contester l'interdiction de tenir leurs élections. Cela n'aboutira pas. Il n'y aura pas d'élections communales en 1721.

LE 28 OCTOBRE 1721

Depuis cinq mois, aucune réunion n'a été tenue, et rien n'est noté dans le registre.

Mais en cette fin octobre, "Noble Louis Daniel de Lhéry, marin, écuyer et commandant pour Sa Majesté" réunit le Conseil, vingt personnes au total. Ce ne sont pas tous des gens qui étaient présents au Conseil de l'année précédente ; certains sont probablement morts, et de Lhéry en a nommé d'autres. Ils se réunissent dans la chapelle des Pénitents Blancs, plus vaste que l'hôtel de ville.

Le problème évoqué est de nouveau celui du ravitaillement, car "la Communauté se trouve dépourvue de moutons pour la subsistance des habitants", et il n'y a plus "aucun argent dans la bourse commune pour en faire les achats." Le Conseil donne pouvoir aux Consuls d'emprunter comme ils le jugeront bon, et "d'acheter un troupeau considérable, pour en faire une provision pour longtemps et s'assurer de prévenir la disette qui pourrait arriver à l'avenir si la contagion se répandait aux endroits d'où il peut venir des moutons et que les passages fussent fermés."

La contagion est donc encore bien présente à cette date, on craint même qu'elle ne s'étende plus loin. Mais l'hiver approche, il est nécessaire de faire des provisions. Si on ne peut rien contre la maladie, on doit penser à nourrir les survivants...

Le même jour, il est signalé qu'une dame a par testament fait une fondation de 3 000 £ pour faire dire des messes, et a nommé un prêtre du lieu, Messire Joseph Vidal, pour assurer ce service. Comme il est malheureusement décédé de la contagion, les Consuls nomment un autre prêtre à sa place.

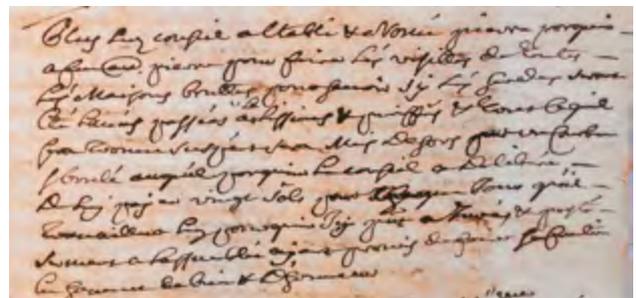
À la fin de la réunion, le greffier est le seul à signer le registre sur lequel il vient d'écrire. Le sieur de Lhéry et les consuls "ont refusé de signer par crainte de la contagion."

LE 22 NOVEMBRE 1721

Noble Louis Daniel de Lhéry fait assembler, dans la chapelle des Pénitents Blancs, un Conseil composé de onze membres auxquels s'ajoutent une vingtaine de notables ainsi que les intendants de la santé.

La contagion a suffisamment diminué pour que ce Conseil élargi s'occupe de toute une série de problèmes plus ou moins importants restés en suspens depuis près d'un an.

En ce qui concerne ceux qui ont un rapport avec la peste, le Conseil nomme un commis pour le Bureau de la Santé et modifie le loyer du Bureau en question, qui est installé dans un appartement privé. Ils nomment aussi une personne "pour faire les visites de toutes les maisons pour savoir si les hardes ont été lavées, passées à la lessive et purifiées. Et tout ce qui sera trouvé suspect sera mis dehors par un corbeau et brûlé."



Plus le susdit conseil a établi & nommé Pierre Porquier a feu au(tre) Pierre pour faire les visites de toutes les maisons brutes [= contaminées] pour savoir si les hardes seront été lavées passées à la lessives & purifiées & tout ce qui sera trouvé suspect sera mis dehors par un corbeau [= fossoyeur] et brûlé auquel Porquier le conseil a délibéré de lui payer vingt sols pour chaque jour qu'il travaillera. Luy Porquier icy pnt [= présent] a juré & presté serment a l'assemblée ayant promis de faire sa fonction en homme de bien et d'honneur.
(AM83500-BB4_F° 293 R.22 novembre 1721)

Ils se préoccupent ensuite de chaux : le propriétaire du four à chaux étant décédé, "il y a une fournée de chaux restée imparfaite, n'ayant pas été cuite au four, dans la propriété de feu Pierre Prat. Ladite chaux était destinée pour le cimetière des pauvres pestiférés."

Cette fournée de chaux sera revendue aux enchères pour être cuite et rendue ainsi utilisable. Cet article nous apprend l'existence d'un cimetière créé spécialement pour les pauvres morts de la peste, une fosse commune où les corps sont recouverts de chaux. Le fait qu'on veuille faire terminer la préparation de cette chaux "imparfaite" prouve qu'on pense en avoir encore besoin... Mais l'emplacement de ce cimetière ou le nombre des morts ne sont pas indiqués.

Le nombre de gens touchés est cependant assez important pour que les récoltes aient été abandonnées, ce qui cause maintenant la misère de la population : outre les moutons, ce sont les grains et les fruits qui manquent. "La triste situation où ce lieu a été réduit par la contagion a mis les habitants dans l'impuissance de faire la récolte du blé et autres grains et même les vendanges."

Le Conseil décide de dresser un rapport *“du vin que les habitants ont perdu”* afin d’envoyer aux Procureurs du Pays, représentants du roi à Aix, une demande d’aide pour soulager la misère générale du lieu. On y adjoint un *“rapport du défaut de semences”*.

C’est au cours de cette même réunion, à propos d’un problème concernant le papier utilisé pendant l’épidémie, qu’on apprend la fin de la peste à Toulon.

Voici l’article : *“depuis la contagion audit Toulon, il n’y a eu aucun papier timbré au bureau du lieu ; cela a donné lieu aux sieurs Consuls de se servir, comme le public et les notaires, du papier commun, tant pour les affaires de la Communauté qu’autrement. La contagion ayant été en ce lieu et à Toulon, il fut commun aux deux Communautés qu’elles communiquaient ensemble avec des billets, à condition que les habitants ne rapporteraient rien de susceptible de contagion de la ville. Mais à présent que le lieu n’est plus affligé de la contagion”,* le Conseil doit dire s’il est permis de rapporter du papier timbré de Toulon. C’est le seul qui ait une valeur légale pour les actes juridiques ou notariés, et les rapports du Conseil. Celui-ci déclare que ce sera permis, *“à condition que ce papier soit apporté d’abord au Bureau de la Santé pour être purifié.”*

Un autre article permet de savoir que les infirmeries de La Seyne étaient fort probablement situées au quartier des Mouissèques, séparé de l’agglomération qui est centrée autour du port à l’époque. Le Conseil décide de faire l’estimation des *“bois coupés à Mouissèque pour le service de la Communauté aux cabanes et infirmeries.”* Il ne serait pas logique de couper du bois pour les infirmeries à l’autre bout du terroir. Le Conseil décide de faire estimer aussi les dommages causés aux bastides servant d’infirmeries, et le loyer de celles-ci.

Un des Consuls fait partie des victimes de la maladie. Pour évaluer les arrérages de la taille, le Conseil nomme Sauveur Guigou, marchand, en remplacement *“d’André Guigou, premier consul, décédé de la contagion.”*

Un autre article parle des charrettes qui ont servi à transporter les morts. Il faut *“régler le fourrage pour la nourriture des bestiaux des charrettes pour le transport des morts lors de la contagion, savoir les herbes arrachées à 25 sols le quintal et le foin de pré à 35 sols.”* Parler de quintaux indique que ces voyages en charrettes ont été nombreux.

Le Conseil s’occupe aussi de payer le vin fourni par les habitants pour les infirmiers, fossoyeurs et soldats lors de la contagion, ainsi que le vinaigre, qui servait alors de désinfectant. Il y a à payer huit *“millerolles”* (mesure de l’époque) de vinaigre, à 3 £ l’üne.

À la fin de la réunion, Noble Louis Daniel et les deux Consuls présents signent, cette fois, avec le greffier. Mais il est dit que *“le reste du Conseil a refusé de signer par crainte de la contagion.”* Cela signifie qu’à La Seyne,

à cette date, fin novembre, les gens ne sont pas encore sûrs que la contagion soit terminée, même si c’est le cas à Toulon.

LE 21 DÉCEMBRE 1721

Cette fois la contagion est terminée, bien que ce ne soit pas encore officiel ; ce sera fait seulement le 1^{er} janvier 1722. Le Conseil se réunit avec le Viguier, mais sans Noble Daniel de Lhéry ; le rôle de ce dernier a pris fin puisque la maladie n’est plus présente.

Ce Conseil s’occupe des problèmes économiques que rencontre maintenant la Communauté, en particulier celui des impôts. *“La triste situation du lieu, par la contagion qui l’a grandement affligé, perte de la récolte de blé et des raisins, pauvreté et impuissance des habitants, rend tout à fait impossible l’imposition de la taille.”*

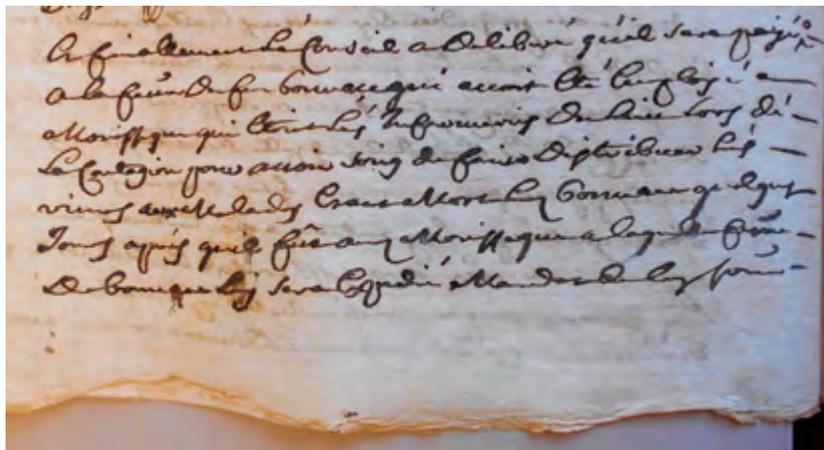
Le Conseil espère que Sa Majesté et ses représentants pour la Province accepteront de supprimer cet impôt pour l’année.

Durant la contagion, aucun droit n’a pu être exigé pour le four du pain. Comme cette somme sert au creusage du port, il faut le remettre aux enchères. De même, un acte de bail sera passé pour la boucherie (le mouton est prévu à 6 sols la livre ; c’était 3 sols avant la peste, en août 1720).

Un officier de marine souhaite faire la fondation d’un prieuré à la chapelle Saint-Jean appartenant à la Communauté au quartier de Berthe. Il destine pour cette fondation *“700 £ qu’il prêtera à la Communauté pour subvenir aux pressants besoins des dépenses de la contagion du lieu.”* L’argent étant le bienvenu, la Communauté accepte la fondation du prieuré, mais en limitant strictement les droits du prieur : les ornements de la chapelle et les encensoirs seront gardés par les recteurs de Saint-Jean, et les clefs par les Consuls. *“L’administration du tout appartiendra aussi aux sieurs Consuls, en telle sorte que ledit prieur ne pourra se mêler ni s’immiscer en rien directement ni indirectement.”*

En ce qui concerne le personnel soignant, nous apprenons deux détails :

- 39 £ seront payées à Laurent Gardenq pour diverses fournitures faites à la femme et famille de Jauffroit chirurgien, qui a servi depuis le début de la contagion (cf. le 22 janvier 1721, c’est lui qui s’occupe de la première malade). Cette somme sera décomptée des salaires dudit Jauffroit. Mais si c’est à sa femme qu’on a fait ces fournitures, et non à lui, c’est que Jauffroit lui-même est probablement décédé.
- 50 £ seront payées à la femme de feu Bonnace qui a été *“employé à Mouissèque où étaient les infirmeries du lieu lors de la contagion, pour avoir soin de faire distribuer les vivres aux malades, étant mort le susdit Bonnace quelques jours après qu’il fut à Mouissèque.”* Les infirmeries étaient donc bien situées au quartier des Mouissèques comme le laissait penser l’article sur le bois coupé du 22 novembre 1721.



Et finalement le conseil a délibéré qu'il sera payé [oubli : 50 livres] a la feme de feu Bonnace qui avait été employé a Mouissèque qui étaient les infirmeries du lieu lors de la contagion pour avoir soing de faire distribuer les vivres aux malades etant mort le s(usdit) Bonnace quelques jours après qu'il fut au s(usdit) Mouisseque a laquelle feme de Bonnace luy sera expédié mandat de la some... (AM83500_BB4_F° 296 V _21 décembre 1721)

FIN DE LA CONTAGION

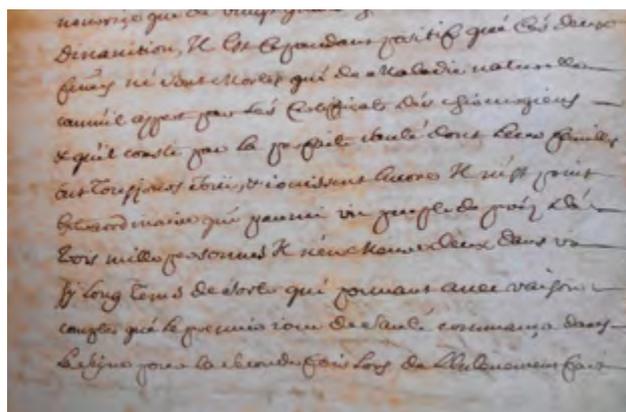
LE 1^{ER} JANVIER 1722

C'est à cette date que nous trouvons le "Procès-verbal de la Santé du lieu de La Seyne".

Noble Louis Daniel de Lhéry, les Consuls, les intendants de la Santé et "autres principaux citoyens" sont réunis pour demander l'autorisation de reprendre le commerce avec les villes voisines. La formulation est prudente : "Il a été fait un examen très exact et fidèle de la situation où se trouve ce lieu pour ce qui concerne la santé, dont il est nécessaire de donner de justes preuves pour être admis à la communication avec nos voisins, auxquels la religion et la probité demandent de ne les exposer à aucun risque."

Depuis plusieurs mois, très peu de cas ont été observés, à part un petit groupe en novembre. "Il a donc été observé que la maladie contagieuse avait fini ses funestes progrès le dernier du mois d'août, et que la santé avait régné ici dans toute la pureté désirable jusqu'au treizième novembre dernier, jour auquel trois jeunes enfants de deux différentes familles se trouvèrent atteints de fièvres malignes. Monseigneur de Lhéry notre commandant prit aussitôt le parti de les faire tous transférer dans des bastides et ensuite à l'hôpital, où la maladie se manifesta pestilentielle sur les pères et mères au bout de treize jours. Partie sont morts et partie actuellement guéris."

Depuis cette date, on déplore seulement deux morts, deux femmes, une en novembre et l'autre le 15 décembre. Mais les certificats des chirurgiens disent qu'il s'agit de morts naturelles, et leurs familles sont en parfaite santé. Le document en conclut : "il n'est point extraordinaire que parmi un peuple de près de trois mille personnes, il en meure deux dans un si long temps." Cela nous donne une indication importante : le 1^{er} janvier 1722, La Seyne et son terroir comptent un peu moins de 3 000 habitants, survivants de la contagion.



d'inanition, il est cependant positif que ces deux femes ne sont mortes que de maladie naturelle comm il appert par les certificats des chirurgiens & qu'il conste [= est constaté] par la parfaite santé dont leurs familles ont tousjours iouï, & iouissent encore. Il n'est point extraordinaire que parmi un peuple de près de trois mille personnes il n'en meure deux dans un sy long tems de sorte que pouvant avec raison compter que le premier iour [= jour] de santé commença dans la Seyne pour la seconde fois lors de l'enlèvement fait... (AM83500_BB4_F° 298 R- 1^{er} janvier 1722)

Le document en déduit que l'on peut "avec raison compter que le premier jour de santé commença dans La Seyne pour la seconde fois lors de l'enlèvement fait le susdit jour treize novembre des malades dont il a été parlé ci-dessus." D'ailleurs, depuis cette date près de trois cents "hommes de mer" sont arrivés et ont logé dans des maisons "brutes" de La Seyne (des maisons "brutes", c'est-à-dire qui avaient été infectées) sans qu'il en soit "rien arrivé de mauvais".

Tout le monde signe cette fois.

LE 1^{ER} FÉVRIER 1722

Le Conseil s'occupe de remettre en route l'économie de la ville : droit du sensallage et creusage du port, ferme du pain, nomination d'un nouveau trésorier (l'ancien étant décédé de la contagion), ferme de la boucherie (le prix du mouton a un peu baissé : 5 sols 4 deniers la livre), et reprise du commerce.

Il paye les honoraires de gens qui ont fourni des produits pendant l'épidémie :

- un parfumeur "qui a servi dans les maisons infectées et dans les maisons nettes" 400 £,

- un commerçant qui a fourni un tonneau de 9 millerolles d'huile "pour le secours des infirmeries et familles en quarantaine", payé au prix de l'huile à Marseille,
- 60 £ aux héritiers d'une boulangère qui a pétri le pain pour le service de la Communauté pendant cinq mois...
- Le 23 avril 1722, un remboursement est adressé à deux congrégations, les Sœurs de Saint-François et la Congrégation de Saint-Dominique, pour les dommages à leurs locaux qui ont servi d'hôpital, et le blanchissage qu'elles ont assuré pour la Communauté durant la contagion.
- Le 30 août 1722, les héritiers d'Honoré Barry sont payés par la Communauté pour "des habits de toile cirée qui avaient été fournis aux prêtres de la paroisse lors de la contagion" pour leur protection.

Et la vie reprend son cours.

CONCLUSION

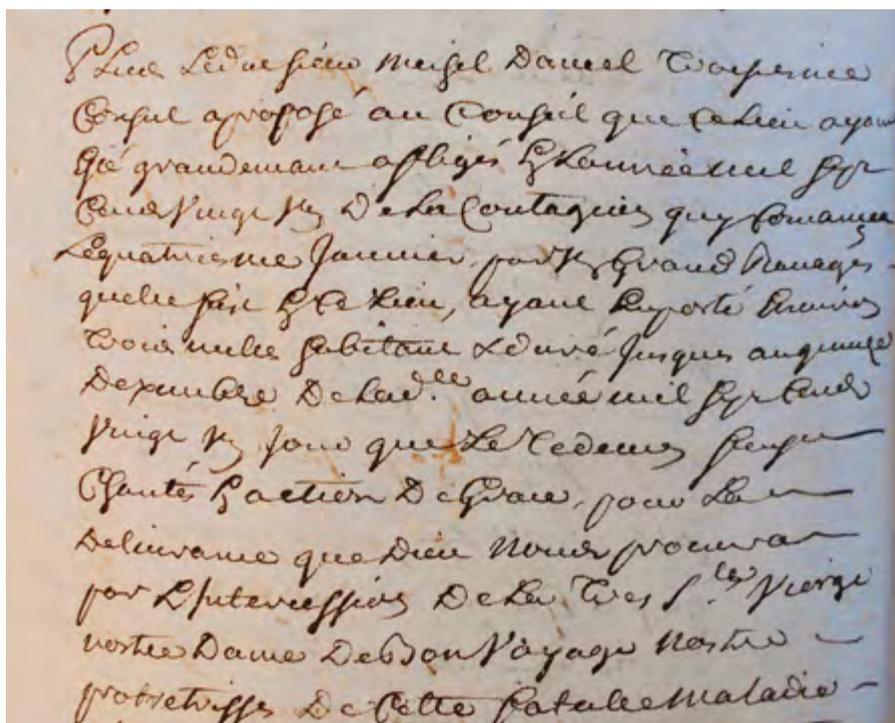
C'est presque trois ans plus tard, le 24 décembre 1724, que l'on trouve le nombre qui manquait, celui des victimes de la peste, et les dates précises de sa durée. Le Conseil décide, d'après l'avis du prêtre et vicaire de la paroisse, de faire le vœu perpétuel de chanter une

grande messe chaque 15 décembre, jour où fut chanté en 1721 un "Te Deum en action de grâce pour la délivrance que Dieu procura par l'intercession de la Très Sainte Vierge Notre Dame de Bon Voyage, notre protectrice, de cette maladie", qui "commença le 4 janvier par un grand ravage qu'elle fit en ce lieu, ayant emporté trois mille habitants et duré jusqu'au 15 décembre de ladite année" (1722).

Trois mille morts... comme le procès-verbal du 1^{er} janvier 1722 parle de trois mille survivants, cela signifie que la contagion de 1721 a tué environ la moitié des habitants de La Seyne et son terroir. Et c'est peut-être davantage : le 2 avril 1724, le Conseil envisage de payer un médecin pour soigner gratuitement les pauvres, et signale que "la contagion a déserté (rendu désert) ce lieu par les deux tiers d'habitants que cette maladie lui a enlevés".

SOURCE

Archives municipales de La Seyne-sur-Mer. Registre des délibérations communales BB4 (1715 à 1726). Folios 245 verso à 306 verso, et 487 verso.



Plus ledit Sieur Michel Daniel troisième Consul a proposé au conseil que le lieu ayant été grandement affligés en l'année mil sept cens vingt un de la contagion quy commença le quatrième Janvier, par un grand ravage qu'elle fist en ce lieu, ayant emporté environ trois mille habitans & duré jusques au quinze dexembre de lad(it)e année mil sept cens vingt un jour que le Tedeum feust chanté en action de grace, pour la délivrance que Dieu nous procura par l'intercession de la Très S(ain)te Vierge Nostre Dame de Bon Voyage nostre protectrisse de cette fatale maladie... (AM83500_BB4_F° 487 V, 24 décembre 1724)

Jacqueline Viollet-Repetto

DE LA PESTE AU CHOLERA À SIX-FOURS (XVII^e - XIX^e siècles)

INTRODUCTION

Confinement, quarantaine, attestations de sortie... l'irruption brutale de la Covid-19 dans notre quotidien a ravivé dans nos mémoires un passé que nous croyions révolu. Celui des grandes épidémies qui, de manière cyclique, ont fauché l'humanité. De nombreux récits, de multiples études, leur ont été consacrés. Comptant parmi les fléaux les plus meurtriers dans notre région, la peste et le choléra ont focalisé l'attention des chercheurs, des romanciers parfois. Mais si les regards se sont tournés vers les "grandes villes" provençales, telles Marseille et Toulon- particulièrement affectées aux XVIII^e et XIX^e siècles, peu de travaux ont porté sur de modestes bourgades, comme Six-Fours. On le comprend, les sources sont rares, les témoignages absents. Pour autant, au travers des quelques archives conservées¹, des fouilles archéologiques réalisées, des traces, des voix de ce lointain passé nous parviennent et nous permettent de saisir la prégnance de ces épidémies au sein de cette petite communauté six-fournaise du XVII^e au XIX^e siècles.



Une nouvelle source de connaissance : l'anthropologie biologique
31 squelettes découverts à La Seyne (Mouissèques). Fouille réalisée par Mosaïques Archéologie. (Source : Var Matin 30/12/2020). La pulpe dentaire analysée révèle la présence du bacille de la peste. Datation : XVI^e-XVII^e s.

PARTIE 1

LE TERROIR SIX-FOURNAIS AU TEMPS DES "FIÈVRES PESTILENTIELLES"

Le 29 octobre 1606, les consuls six-fournaïses sont informés que la peste² sévit à Beaucaire et qu'il est nécessaire

1 / Il s'agit essentiellement des délibérations communales accessibles aux Archives Municipales de Six-Fours.

2 / Le terme *pestis* (fléau), à l'origine de notre mot peste, désigne pour les Latins toutes sortes de calamités, y compris et non exclusivement les maladies ou fièvres contagieuses dues à différents pathogènes mais aux modes de contagion inconnus. Au XVII^e siècle le terme, peste, désigne toute maladie épidémique caractérisée par une mortalité élevée. (Source, G. Buti, *Colère*

de surveiller les personnes venant du Languedoc, en ne laissant entrer sur leur territoire que celles qui seront munies d'une "bullette", c'est-à-dire d'un sauf-conduit établi par les autorités sanitaires. Un garde rémunéré par la communauté est immédiatement désigné et "délégué au quartier des Playes pour éviter les inconvénients qui pourraient arriver...". Réaction immédiate donc, car la crainte de voir la peste se propager à nouveau, est dans tous les esprits. Récurrente en Europe depuis le milieu du XIV^e siècle, frappant en moyenne tous les 8 ans jusqu'au milieu du XVI^e siècle, responsable de millions de morts, la peste, à Six-Fours comme ailleurs, constitue une menace permanente contre laquelle on cherche à se prémunir. Mais la communauté en a-t-elle les moyens ?

Propriété des abbés de Saint-Victor depuis le XII^e siècle, administré par un conseil formé de trois consuls et de treize conseillers élus chaque année³, le territoire six-fournaïse englobe jusqu'au milieu du XVII^e siècle toute la presqu'île de Sicié, l'archipel des Embiez ainsi que la presqu'île de Saint-Mandrier. S'étendant sur une superficie de 5 400 ha, allant de Lagoubran à l'Est, jusqu'à la Reppe à l'Ouest, limité par la mer au Sud, ce vaste territoire bordé de rivages étendus a, de tout temps, cherché à se protéger.

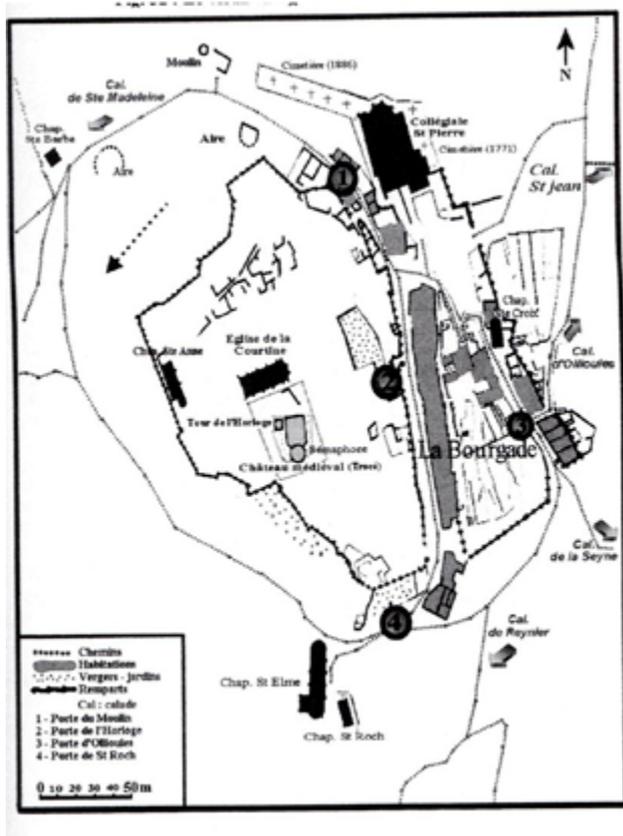


Le territoire six-fournaïse au début du XVII^e siècle.
(Source : Louis Baudoin, *Histoire générale de La Seyne-sur-Mer*, 1965).

de Dieu, *mémoire des hommes. La peste en Provence, 1720-2020*. Ed. du Cerf, 2020).

3 / Ce conseil est élu une fois l'an en décembre par les chefs de famille, propriétaires de terrains, inscrits au cadastre pour une certaine surface. Il se réunit le dimanche après la messe.

Édifié au sommet de la colline de Six-Fours, vraisemblablement au cours des IXe-Xe siècles, le village primitif s'est ainsi rapidement entouré de remparts. L'expansion économique et démographique de la contrée, quelques siècles plus tard, a entraîné la construction de nouveaux immeubles en dehors des murailles protectrices et la réalisation d'une seconde enceinte achevée vraisemblablement en 1633. Quatre portes, auxquelles s'ajoutent les anciennes issues de l'Horloge, de l'Auditoire et du Greffe, toutes renforcées par des barbicanes, permettent de contrôler les entrées dans la bourgade.



Le vieux village de Six-Fours avant 1870.
(Source : *Regard sur un terroir, Six-Fours les Plages*, Ed. du Foyer P. Singal, 2007).

Mais la population six-fournaise ne s'est jamais cantonnée dans la seule agglomération perchée sur la colline. Dès le début de l'exploitation du territoire par les moines, des constructions sont faites loin du Vieux Six-Fours. C'est le cas aux Embiez, à Saint-Mandrier, à Pépiole, à l'Evescat. Le mouvement s'accélère au cours des XVI^e et XVII^e siècles.

Des familles entières descendent dans la plaine, attirées par de nouvelles activités liées à la mer, créant de nouveaux quartiers dont certains font sécession en 1657, provoquant la partition du territoire communal et la naissance d'une nouvelle commune, celle de La Seyne. Peuplé d'environ 4 800 habitants à la veille de la partition, Six-Fours connaît par la suite, une stagnation démographique qui ne se dément pas jusqu'à la fin du XIX^e siècle. 2 527 habitants peuplent la commune en 1696, 2 633 en 1886. En déclin depuis la fin du XVII^e siècle, la communauté dispose de peu de moyens pour assurer sa sécurité sanitaire. Quels sont-ils ?

L'une des premières mesures envisagées consiste, bien sûr, à assurer la surveillance et le contrôle des entrées sur le territoire. Un territoire immense, on l'a vu, dont il faut surveiller à la fois le rivage et les "frontières terrestres". La surveillance des côtes n'est pas chose nouvelle. Du haut de ses 210 m, le sommet de Six-Fours a sans doute reçu très tôt un poste de guet avant d'être remplacé par un "farot", de même que le sommet du Cap Sicié ou encore l'île du Rouveau. Très largement ouvert sur la mer, "le grand Six-Fours" dispose, du moins jusqu'au milieu du XVII^e siècle, d'un certain nombre de ports, au Brusco, au Manteau, au quartier de La Sagno ou encore à Saint-Mandrier, constituant autant de portes d'entrée de la pénétration du "mal" sur le territoire communal.

À l'état endémique au sein de l'empire ottoman ou des côtes de Barbarie avec lesquels les Provençaux commercent, la peste est souvent du voyage. Pour s'en prémunir, des intendants de santé nommés par les consuls sont chargés de contrôler les navires accostant dans les ports de la commune. Tout capitaine arrivant au port se doit en effet de présenter une "patente" pouvant être "nette" (sans risque sanitaire), "susceptible" (danger possible) ou "brute" (si une maladie s'était déclarée à bord au cours de la traversée). Les intendants de santé, seuls, peuvent donner au capitaine l'autorisation de débarquer ou pas⁴. Réglementation dont il n'est pas toujours tenu compte.

En mars 1608, les trois intendants six-fournaïsi préviennent les consuls qu'un vaisseau chargé de chevaux a accosté au port de La Seyne sans leur autorisation et qu'il est ensuite reparti. À la suite de cet incident, le conseil de la communauté décide d'informer "à son de trompe" et d'interdire à tous marchands et marins, qu'ils soient six-fournaïsi ou étrangers au territoire, de descendre à terre sans l'autorisation des intendants de santé. Interdiction, on le voit, parfois difficile à faire respecter.

4 / Dans ce cas, le navire doit être mis en quarantaine. Depuis 1576, un lazaret installé à l'ouest de Toulon, à Lagoubran, a été créé par le Bureau de Santé de la ville, permettant de faire accoster les bateaux dans un abri jusqu'à la fin de leur mise "en quarantaine", de décharger les cargaisons en assurant leur désinfection soit par la "sereine" (aération), soit par le "parfum" (brûlage d'aromates), d'assurer la logistique des équipages mis en quarantaine (vivres, soins).

Tout comme l'est⁵, l'entrée sur le territoire par voie terrestre. Alors que l'on craint toujours la peste venue de Beaucaire, en 1608, le conseil de la communauté propose de demander aux communes limitrophes de ne faire entrer personne sans sauf-conduit, sous peine de mise en quarantaine, "pour trouble qu'ils ont de la contagion". Un surveillant est désigné pour établir les sauf-conduits munis d'un "petit cachet" (un sceau appliqué sur la bullette garantissant son authenticité) permettant d'entrer sur le territoire de la communauté par la porte Sainte-Croix. On l'imagine, si l'entrée dans la bourgade peut être aisément contrôlée, il n'en est pas de même pour le reste du territoire où vivent au début du XVIII^e siècle les 4/5^e de la population six-fournaise, répartie en une cinquantaine de quartiers, selon Jean Denans⁶.

Face à la peste aux XVII^e et XVIII^e siècles et plus tard au choléra, malgré les précautions, il est bien difficile de soustraire la communauté à la contagion. Comment, alors, faire face à la maladie lorsqu'elle se répand sur le territoire ?

Considérée comme contagieuse par certains médecins, non-contagieuse par d'autres, l'origine de la peste est fort mal connue au XVII^e siècle. Pour beaucoup, elle demeure un fléau envoyé par Dieu pour punir les hommes de leur conduite. Son identification et son mode de transmission ne sont pas aisés dans la mesure où la maladie peut prendre des formes différentes :

- **Bubonique**, elle fait suite à la piqure de puces infestées par les rats ou d'autres rongeurs et se caractérise par l'apparition de bubons au niveau des ganglions aboutissant rapidement à une septicémie générale entraînant fréquemment la mort en moins d'une semaine.
- **Pulmonaire**, elle est transmise par l'homme par voie aérienne à partir de l'appareil respiratoire d'un malade (salive, postillons, toux). Extrêmement contagieuse, elle présente un caractère foudroyant entraînant une asphyxie progressive et la mort dans 100 % des cas en 2 à 4 jours.
- Enfin la peste **septicémique** résulte d'une infection directe par voie sanguine (par une plaie par exemple). Son issue est également très rapide et fatale. Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle pour que le bacille de la peste soit découvert par le docteur Yersin et que soit mis au point un vaccin.

En attendant, que faire ? Au moment où la peste sévit en Languedoc, les consuls six-fournaise se mettent en quête de rechercher un médecin. Ainsi, "Monsieur de Villiers, docteur en médecine" est installé dans la commune en 1608, ses honoraires et son logement étant pris en charge par la communauté "attendu que le dit monsieur

5 / Pour assurer la défense du territoire divisé en trois zones (ponant, midi, levant) sont élus plusieurs capitaines et leurs lieutenants. (Source, F. Jouglas, Six-Fours, Le Brusç, Guide historique et touristique, 1966)

6 / Notaire royal à Six-Fours de 1660 à 1714 et auteur d'un manuscrit daté de 1708.

de Villiers est fort utile et nécessaire audit lieu, vu le grand peuple qui y est, et les remèdes qu'on peut avoir de lui aux inconvénients des maladies".

Mais bien souvent, et c'est le cas en 1675, le médecin recruté menace de partir si ses gages ne sont pas augmentés. Et part, si la communauté s'y refuse. En 1703, constate le maire de Six-Fours "nos habitants, pendant leurs malaises dont ils se trouvent atteints, se trouvent privés du service d'un médecin pour, depuis quelque temps n'y en avoir aucun qui ait habité en ce lieu, étant obligés d'avoir recours aux sieurs médecins qui habitent la ville de Toulon et aux villages circonvoisins, à grand frais, que les habitants, pour ce sujet, sont obligés de payer".

Objet d'un âpre marchandage, la question du recrutement d'un médecin se pose tout au long du XVIII^e siècle et bien souvent la commune en est dépourvue. Et parfois lorsqu'elle en a un, c'est le cas en 1775 avec "le sieur Pierre Baron chirurgien de ce dit lieu", il ne donne pas satisfaction. En 1793 les Six-Fournais réclament et obtiennent la présence de deux chirurgiens, étant donné la superficie et la division de la commune en "74 hameaux éloignés les uns des autres".

Mais de quelles compétences disposent médecins et chirurgiens ? Au XVII^e siècle, la médecine repose encore sur des théories élaborées durant l'Antiquité, notamment celle de Galien (médecin grec du II^e siècle ap. J.-C.). La formation des médecins demeure théorique et le traitement des malades continue de reposer sur les saignées, purges, lavements et régimes. Ayant une expérience pratique, barbiers ou chirurgiens traitent les plaies, incisent les abcès, amputent éventuellement... aux risques et périls des malheureux patients.

La pharmacopée est large, tout aussi composite qu'inefficace : poix, camphre, soufre, poudre de vipère... que l'on peut se procurer chez l'apothicaire présent à Six-Fours. L'ail et le vinaigre sont largement utilisés comme désinfectant et repoussoir de la maladie. En temps d'épidémie, la monnaie, les lettres, suspectées de transporter le mal sont plongées dans le vinaigre tandis que le corps des malades est frictionné à l'aide du "vinaigre des quatre voleurs" résultant de la macération dans du vinaigre de plantes aromatiques (thym, lavande, cannelle, camphre...).



AVIS A NOS CONCITOYENS.

RECETTE DU VINAIGRE DES QUATRE VOLEURS.

Trois pintes de fort Vinaigre de vin blanc,
Une poignée d'Absynthe,
Une idem Reine-des-prés,
Une idem graines de Genièvre,
Une idem Marjolaine sauvage,
Une idem Saugé,
Cinquante cloux de Girofle,
Deux onces racine de Nulle-campana,
Deux onces Angélique,
Deux onces Romarin,
Deux onces Marerbe,
Trois gros de Camphire.

Mettez le tout dans un vaisseau, pendant quinze jours, et bien luté; après lequel temps, passez au travers un linge avec expression; mettez ledit Vinaigre dans des bouteilles bien bouchées.

USAGE.

On s'en frotera les Tempes, les Oreilles, les Narines, les Mains, de temps en temps, quand on sera obligé d'approcher des Pestiférés.



Éponges imbibées de vinaigre, plantes aromatiques placées dans les masques à bec pointu portés par les médecins sont sensés les protéger du mal.

La communauté dispose également d'un hôpital, établi dans la bourgade et qu'elle décide d'agrandir en 1618. Hôpital qui apporte une aide aux indigents en les hébergeant momentanément et qui prend en charge "les pauvres malades" visités par le médecin de la communauté (DM 1674). Mais au fil des années, le bâtiment se dégrade et menace ruine à la veille de la révolution. On le constate, la communauté est bien peu armée pour faire face à la peste et plus tard au choléra.

PARTIE 2

SIX-FOURS SOUS LA MENACE DU "MAL CONTAGIEUX" : LA PESTE (XVII^E-XVIII^E SIÈCLES)

La peste, une menace quasi permanente au cours du XVII^e siècle

À six reprises (1606, 1619, 1622, 1624, 1643, 1691), la menace se précise, mais la peste ne semble se répandre à Six-Fours que durant les années 1619-1621.

En effet, treize ans après la crainte de voir la peste languedocienne contaminer leur territoire, les consuls six-fournais sont informés le 27 janvier 1619 par leurs collègues marseillais, de l'arrivée imminente du "mal contagieux" en provenance de Grèce. Il leur est demandé de renforcer les mesures de surveillance, et notamment de "demander descentes et patentes" (autorisations de descendre à terre et certificats de santé) à tous les patrons de vaisseaux et de barques désireux d'accoster dans les ports du territoire six-fournais. Afin que nul ne les ignore, ces dispositions sont lues "publiquement à la place".

Deux mois plus tard, le 27 mars à 5 heures de l'après-midi, accoste au port du Manteau "dudit Six-Fours" un vaisseau "dudit lieu" appelé le *Saint-Pierre*. L'un des surintendants de santé se rend immédiatement sur les lieux, apprend que le bateau, en provenance d'Alexandrie, demande la mise en quarantaine, la peste sévissant à bord. Le navire est immédiatement mis sous surveillance, interdiction est faite aux marins de se rendre à terre et ordre est donné au capitaine de se rendre "vers Cépet, au lieu propre et désigné pour les enfants et vaisseaux dudit Six-Fours à faire quarantaine et purger leur infection".

Empêché le 28, par un "grand vent oriental et impétueux", le navire rejoint Cépet le 29 mars. Six-Fours dépêche six hommes pour assurer sa surveillance. Quatre jours plus tard l'un des marins décède.

Tandis que le conseil de la communauté estime que la surveillance du navire relève de sa seule compétence, Cépet se situant sur son territoire, en avril 1619, pouvoir est donné par le roi aux consuls toulonnais d'assurer le

contrôle du navire mis en quarantaine à Cépet⁷. Pouvoir réitéré en 1621, malgré les protestations des autorités six-fournaises constatant que les consignes imposées pour lutter contre "*le mal contagieux*" ne sont pas respectées, "*d'aucuns descendant à terre venant de la mer, sans faire apparaître aucune patente de santé, ni demandé la permission aux intendants de la santé de mettre pied à terre*".

Et de fait, la peste se répand à Six-Fours au cours de l'été 1621⁸. Le territoire, peut-on lire dans la délibération communale du 8 août, "*y ayant beaucoup de particuliers qui sont enserrés*". Les malades ont dû, en effet, quitter leurs habitations et ont été regroupés au quartier Aussel où ils sont mis en quarantaine sous la surveillance de onze gardes. Personne ne doit approcher du "*pestoir*" si ce n'est le médecin, Jehan Vidal, chargé de visiter les malades "*au moins jusqu'à la saint Michel*"⁹. Personne ne doit forcer la garde mise au quartier Aussel. C'est pourtant ce que fait Urban Denans, sans être pénalisé, cependant.

La communauté ne reste pas insensible devant la détresse des pestiférés. Du blé leur est distribué. Une aide leur est apportée parfois. Elle avance ainsi les frais de nourrice à Louis Chrestien, enfermé au quartier Aussel, père d'un petit garçon de six mois.

Le 24 août 1621, devant le doublement du mal contagieux à Toulon et à la Valette, le conseil de la communauté décide de renforcer la surveillance du territoire en mettant jour et nuit "*deux gardes à toutes les entrées de ce terroir*". Défense est faite aux particuliers d'accueillir des étrangers sans le consentement des consuls sous peine d'amende et de "*faire quarantaine*". Les maisons atteintes par la contagion sont désinfectées par le "*parfumeur*"¹⁰ de la communauté, Pierre Léon, qui décède d'ailleurs par la suite, probablement victime de

.....
7 / Situé face à la rade de Toulon, les consuls toulonnais envisagent d'y installer un nouveau lazaret et pour ce faire achètent des terrains situés sur la presqu'île de Saint-Mandrier, appartenant, à l'époque, à la communauté six-fournaise.

8 / Maitre Denans écrit à ce propos : "En l'en 1621, feu Louis Crestien, dit Ventreu, étant venu du levant et arrivé à Six-Fours, fit présent de quelques toiles et autres marchandises aux filles de feu Hugues Guigou dit Aussen, ses proches parentes. Lesquelles marchandises se trouvèrent malheureusement pestiférées, ce qui causa la contagion audit Six-Fours et singulièrement à la bastide et famille dudit Guigou dont en moururent diverses personnes. Ayant du depuis, quand on parle de ladite peste, nommée icelle, la peste de Ventreu".

9 / Le 29 septembre.

10 / Selon les principes de l'époque, pour lutter contre la propagation de "l'infection pestilentielle" il convient de purger l'air par des parfums afin de détruire les miasmes de cette peste. "Le parfumeur" (apothicaire, médecin ou pas) mélange ingrédients minéraux (soufre, salpêtre) et végétaux (encens, genévrier, sauge, anis, épices...) à de la farine, du son... la combustion étant assurée par l'ajout de résine, de foin, de bois. La présence d'eau, de vin, de vinaigre permettant d'obtenir davantage de fumée.

l'utilisation de parfums censés lutter contre la peste. À partir de l'automne 1621, la maladie semble régresser. Si le conseil de la communauté au cours des mois suivants insiste lourdement sur les frais occasionnés par son traitement (indemnisation des surintendants de santé, des gardes, livraison gratuite de blé, ensevelissement des pestiférés...), à aucun moment, il ne dresse un bilan humain de la contagion. Bilan que nous n'avons pu établir, la consultation des registres paroissiaux ne nous apportant aucune indication sur les raisons des décès enregistrés.

La menace reste, cependant, très présente. Afin de réduire les risques de contamination, en 1622, le parlement de Provence prend un arrêt limitant aux seuls ports de Marseille et de Toulon l'accès des navires venus sans escale du Levant. Les autres bureaux de santé de la côte méditerranéenne devront obligatoirement informer et envoyer tout navire suspect à Marseille ou à Toulon. Six-Fours est bien décidé à ne pas tenir compte de cette décision. Tout au long du XVII^e siècle, il en résultera de multiples conflits avec la communauté toulonnaise. C'est le cas en 1622, lorsqu'une barque toulonnaise venant de Barbarie, infectée, est mise en quarantaine à Cépet, (territoire six-fournais jusqu'alors). Six hommes sont désignés par les consuls six-fournais pour assurer la garde de cette embarcation "*aux fins que les gens de la barque ne mettent pied à terre*". Décision aussitôt contestée par Toulon. C'est le cas également deux ans plus tard, lorsque l'un des consuls de la communauté propose que tous les vaisseaux venant des terres infestées du Levant et partis de Sicile, munis de patentes brutes, soient mis en quarantaine "*à l'endroit le plus commode*". C'est le cas encore, en 1644, lorsqu'une polacre venant du Levant et soupçonnée de contagion fait escale à Six-Fours, qui se voit tenter un procès par Toulon.

Trois ans plus tard, en 1647, éclate une nouvelle affaire, avec l'arrivée au port de La Plumasse dans l'île des Embiez, d'un vaisseau soupçonné de contagion. Après enquête, les consuls six-fournais apprennent que ce navire venant de Candie¹¹, conduit par le capitaine Alhart de La Ciotat, aurait été refusé à Toulon et, en danger de couler, serait venu se réfugier aux Embiez pour y faire sa quarantaine. Craignant d'être contaminée, la communauté s'y oppose au nom de l'arrêt du Parlement interdisant "*semblable quarantaine dans son terroir aux vaisseaux et barques qui viennent du Levant*". Elle envoie deux représentants à Aix pour en informer la Cour et connaître son avis. Compte tenu de la situation, celle-ci accepte la quarantaine du vaisseau à l'île des Embiez et de ses vingt hommes d'équipage qui seront gardés sur l'île du Rouveau. Il est demandé aux consuls six-fournais de leur faire construire des "*huttes*" (aux frais de l'équipage), de leur fournir ce qui leur sera nécessaire et d'établir des gardes.

.....
11 / Crète.

Les marchandises transportées par le bateau sont déchargées sur l'île du Rouveau, mises à l'abri d'une hutte construite à cet effet tandis qu'une quinzaine de gardes sont chargés d'assurer la surveillance des lieux, du bateau et de ses marins.

On aimerait savoir ce qu'il est advenu de ces hommes, on aimerait savoir si les Six-Fournais ont été épargnés par la contamination. Le silence de nos archives ne nous permet pas de répondre à notre curiosité.

Comme l'indiquent les délibérations du conseil de la communauté, l'inquiétude reste de mise, en particulier en 1649. Alertée par la contamination de la région de Bône, la communauté multiplie les mesures préventives et nomme de nouveaux intendants de santé (10 au total en septembre 1649) *"du fait des malheurs du temps, de la contagion que nous sommes"*.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, lancinante demeure la crainte de voir la peste se propager dans notre région. Sans cesse, sont rappelées les consignes de sécurité, de surveillance. Ainsi, en 1691, parviennent à Six-Fours les ordres du comte de Grignan, lieutenant général du roi en Provence, exigeant le respect des règlements sanitaires et la quarantaine pour les bateaux provenant des côtes de Barbarie suspectes de contagion. Il est rappelé que ces navires doivent se rendre obligatoirement aux *"infirmes de Marseille et Toulon¹² où la quarantaine est établie"*, les patentes des navires devant être visées dans l'un des trois bureaux de santé : Marseille, Toulon et La Ciotat. Il est demandé à Six-Fours de renforcer la surveillance du port du Bruscat par la nomination de 2 gardes.

Autant dire que lorsque la peste éclate à Marseille en 1720, elle n'est pas une inconnue pour les habitants de notre région.

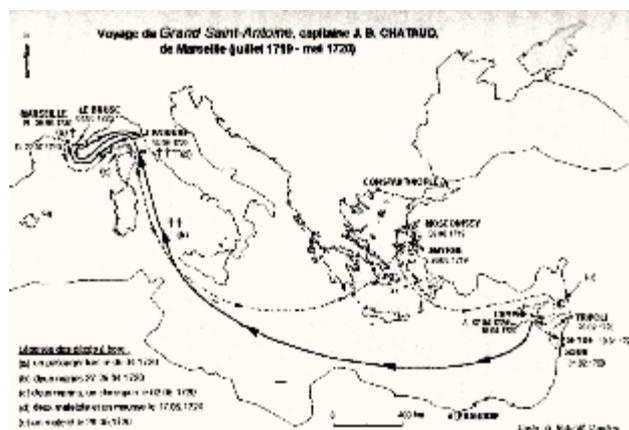
Six-Fours, une commune épargnée par "la peste de Marseille" (1720-1722) ?



C'est par un navire, *Le Grand Saint Antoine*, que la peste est introduite en Provence.

12 / Dont le lazaret est établi depuis 1658 à Cépet où sont construits des bâtiments nécessaires à l'accueil des personnes et des marchandises astreintes à la quarantaine. Mais, au XVIII^e siècle encore, un anonyme écrit : *"Le Lazaret est dénué de tout secours de bâtiments propres à rétablir la santé des équipages des vaisseaux du Roi et autres bâtiments, comme sont un hôpital ou des infirmeries pour y retirer les convalescents"*. Le Lazaret est en réalité plus un mouiroir qu'un établissement de soin. La peste de 1720-1721 le prouva.

Lorsqu'il arrive à Marseille le 25 mai 1720, ce vaisseau est chargé de près de 900 balles de toiles embarquées au Levant où la peste sévissait. Une cargaison composée essentiellement d'étoffes précieuses, d'une valeur considérable, destinée à être vendue à la foire de Beaucaire dont l'ouverture est fixée au 22 juillet. Durant la traversée plusieurs décès suspects sont survenus à bord. *"Avant d'arriver à Marseille – écrit Gilbert Buti¹³ –, Le Grand Saint Antoine a fait une escale surprenante au Bruscat du 4 au 10 mai. Le temps pour le capitaine de prévenir les armateurs intéressés à la cargaison du navire, à commencer par le premier échevin Jean-Baptiste Estelle et de recevoir des instructions. Pour éviter une immobilisation des marchandises destinées à Beaucaire, le capitaine met à la voile pour Livourne en quête d'une patente rassurante"*. Muni de ce document, le navire parvient à Marseille le 25 mai.



Tandis que le bateau est mis en quarantaine dans un îlot proche du Frioul, contrairement aux instructions sanitaires, les balles d'étoffes précieuses sont débarquées aux infirmeries du port n'effectuant pas la quarantaine prévue. Véhiculée par les puces infestant les ballots de tissu, l'épidémie se répand dans la ville et les premières victimes marseillaises succombent au mois de juin. Progressant *"de maison en maison, de quartier en quartier, l'on meurt par milliers au cours de l'été 1720 qui constitue le paroxysme de l'épidémie"*.



Michel Serre, *Vue de l'Hôtel de ville pendant la peste*, Musée des Beaux-Arts de Marseille

13 / Gilbert Buti, *Colère de Dieu, mémoire des hommes. La peste en Provence, 1720-2020*. Editions du Cerf. Paris. 2020.

Deux mois plus tard, la maladie atteint Toulon

Six-Fours en est très vite informé et se prépare au pire. De l'été 1720 au printemps 1722, alors que la peste frappe les terroirs voisins, la communauté adopte trois types de mesures.

Des mesures de police tout d'abord. Dès le 18 août 1720, le premier consul informe ses collègues que des gardes ont été placés *"aux avenues du terroir pour se protéger du mal contagieux où la ville de Marseille se trouve menacée"*. Des cabanes sont construites pour abriter les gardiens des avenues, *"avec des pierres et de la terre, couvertes de tuiles"*, cela dans la perspective du froid à venir. Car la crainte est grande de voir l'épidémie non seulement se propager mais aussi se prolonger. Interdiction est faite aux familles étrangères, fuyant la contagion, de venir s'installer sur le territoire six-fournais, *"dans les petits lieux, dans l'espérance de se mettre plus facilement à couvert du mal qu'ils craignent"*. "Petits lieux" particulièrement convoités par les populations voisines touchées par la peste.

À la fin de l'année 1720, la surveillance du territoire est réorganisée. Il est décidé de protéger par une sentinelle de jour et de nuit, *"les habitants qui sont au bas de Six-Fours dispersés en plusieurs gros hameaux afin que les étrangers et contrebandiers ne se puissent introduire"*. Tout au long de l'année 1721, la peste fait des ravages aux alentours, à La Seyne, Ollioules, Sanary notamment, obligeant Six-Fours à redoubler de vigilance. De 8 au tout début de l'année, le nombre des intendants de santé est porté à 14 en février, puis à 18 au mois d'août 1721. Vingt soldats placés sous le commandement du chevalier du Castellet assurent, à leur côté, la surveillance du territoire, veillant à ce que *"ceux qui entrent aient des billets de santé en bonne forme"*.

Confinée sur son territoire, la population est très vite menacée de disette car la crainte de la contagion provoque une nette réduction des échanges commerciaux. Menace bien anticipée par les consuls six-fournais qui, dès le mois d'août 1720, proposent à la communauté d'acheter *"cinquante charges de blé...et même une plus grande quantité s'il est nécessaire"*. Achat à crédit puisqu'à partir du mois d'octobre, les communautés de la province obtiennent la possibilité d'emprunter de l'argent pour acheter le blé nécessaire. Deux cents charges de blé sont achetées à la fin de l'année et stockées dans l'hôtel de ville de la bourgade. *"Des billets à ceux qui seront en disette de blé"* sont distribués. Mais ces achats ne suffisent pas et à plusieurs reprises au cours de l'année 1721, la communauté s'endette pour procurer les denrées nécessaires à sa population (blé, riz, moutons). Les blés stockés dans le vieux village sont, en un premier temps, vendus à crédit à ceux qui ne peuvent les payer comptant. Par la suite, une distribution journalière de pain est décidée en faveur des plus pauvres.

Mais ces mesures préventives, à la fois policières et économiques, ne semblent pas avoir suffi à protéger totalement les Six-Fournais. La peste, même si elle n'entraîne pas les ravages subis par Toulon, La Seyne ou Ollioules, est bien présente sur leur territoire. Nos sources, qu'il s'agisse des délibérations communales ou des registres paroissiaux, y font référence, de manière sous-jacente. En juin 1721 les bastides des Lombards et des Pascal sont mises en quarantaine, la garde y étant assurée jour et nuit par huit hommes. Des vivres (pain, huile, vin) sont distribués aux particuliers confinés, des remèdes sont fournis aux malades. Face au soupçon de contagion, des mesures radicales sont prises : les effets du berger Jean Aubregat sont brûlés ; de même la petite bastide de madame Denans est incendiée, ses habitants n'ayant pas voulu l'abandonner et *"se retirer tout à fait à Ollioules qu'ils fréquentaient et où la contagion faisait des ravages"*.

En août 1721 sont enterrées deux petites filles, Marguerite et Catherine Verlaque, âgées respectivement de 5 et 2 ans. Comme l'on craint qu'elles soient mortes de la peste, elles ne sont pas ensevelies au cimetière de la communauté mais *"sur une terre située au quartier dit Coulet de Gouday, après que la terre a été bénie"*. Rares sont donc les références explicites concernant l'épidémie dans notre commune. Pourtant dans sa *Relation de la Peste dont la ville de Toulon fut affligée en MDCCXXI*, Jean d'Antrechaus, alors premier consul de la ville, cite Six-Fours parmi les terroirs touchés par la peste. Mais Six-Fours, à la différence de ses voisines¹⁴ est sans doute en grande partie épargné. Ce que semble confirmer l'analyse des registres paroissiaux¹⁵.

Comment l'expliquer ?

Un terroir à l'écart des grands axes de communication de la région ? La dispersion en de très nombreux hameaux de la population sur l'ensemble du terroir ? Peut-être. Citant Jean-Noël Biraben¹⁶ estimant que la diffusion de la maladie s'effectue *"non par voisinage, mais par transport"*, Gilbert Buti note que la peste *"suit les voyageurs, essaime à partir des gîtes d'étapes, de relais, de postes de garde ou de gros bourgs en direction de localités voisines de manière qui peut sembler irrationnelle"*.

Quoiqu'il en soit, à l'automne 1721, partout, la progression de la contagion se ralentit. La distribution journalière de pain aux pauvres est arrêtée. Les stocks de blé, achetés

.....
14 / 13 000 morts à Toulon, soit la moitié de la population, plus de 2 000 à La Seyne sur une population de 3125 habitants....,51 victimes à Sanary (Ribot).

15 / Six-Fours compte 53 décès en 1719, 77 en 1720, 54 en 1721, 48 en 1722. Certes le nombre de décès est plus important en 1720. Mais la peste en est-elle responsable ? En 1718 alors que le fléau n'a pas encore touché la région, le nombre de décès s'élève à 89.

16 / J.-N. Biraben. *Les Hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*. 2 vol, Paris, Mouton-EHESS, 1975-1976.

manifestement en trop grande quantité et entreposés dans la chapelle de Notre-Dame de Santé, se dégrade du fait de l'humidité au cours de l'hiver 1721-1722. Le blé et les quatre quintaux de biscuits achetés au cours de l'été précédent en prévision de la contagion, ne trouvent pas preneur.

Le 7 avril 1722, jour de Pâques, est organisée "une procession générale à la chapelle Notre-Dame de Bonne Garde, en action de grâces à cause que la plupart des habitants de ce lieu avaient été préservés de la contagion".

Mais la communauté en a-t-elle fini avec la peste ? Il semble bien que non, car deux mois plus tard, trois hommes et un sergent de Six-Fours sont envoyés au pont d'Aran, sur le terroir de Saint-Nazaire pour interdire le passage à "des contrebandiers venant de Marseille où la maladie s'est à nouveau manifestée". La communauté est contrainte de faire moudre du blé aux habitants de Saint-Nazaire et de leur remettre ensuite la farine. Un mur est construit vers l'embouchure de la Reppe, le terrain est aplani autour de cette muraille pour effectuer le passage de ces denrées "parce que dans ce temps-là, la maladie contagieuse avait attaqué les habitants de Saint-Nazaire". Une "deuxième vague" affecte donc bien la contrée, beaucoup moins forte que la première. À nouveau la surveillance du territoire est renforcée : huit nouveaux intendants de santé sont nommés "pour la garde du port du Brusuc et autre endroits".

Ville	nombre ha 1716	jours de peste	nombre de morts	nombre de malades	taux de mortalité	taux de morbidité	taux de létalité
La Valette	1 250	132	1 068	1 360	66,86 %	85 %	78,5 %
La Seyne	3 125	313	2 006	2 596	57,3 %	74,2 %	77,3 %
Aubagne	3 980	330 + 30	2 116	2 750	51,6 %	67,1 %	77 %
Toulon ¹	22 425	360	13 283	18 745	50,6 %	71,4 %	76,7 %
Marseille	88 645	340 + 94	50 000 ou 39 335	60 000 ou 49 154	50 % ou 39,3 %	60 % ou 49,2 %	83,3 % ou 80,02 %
Arles ²	23 126	332	10 210	12 950	44,3 %	55,9 %	79,36 %
Martigues	5 888	225	2 200	3 500	36,7 %	58,3 %	62,9 %
St Rémy	2 884	347	1 006	1 160	33,6 %	38,7 %	86,7 %
Avignon	23 041	411	7 224	—	31,4 %	—	—
Aix	26 985	440	6 700 ou 7 534	9 911	39 % ou 26,9 %	35,4 %	67,6 % ou 76 %
Salon	4 185	360	912	1 117	21,7 %	26,6 %	81,8 %
Apt.	4 701	150	271	342	5,5 %	7 %	79,2 %
Tarascon	6 940	227	210	478	3 %	6,8 %	47,9 %

Les conséquences de la peste de 1720 en Provence.
J.-N. Biraben, *Les Hommes et la peste en France et dans les pays méditerranéen*, Tome 1, Paris, Mouton, 1975

Mais alors que la peste s'éloigne au cours des décennies suivantes, le conseil de la communauté entend maintenir, par lui-même, la surveillance de son territoire et tout particulièrement celle du port du Brusuc, ce que rejettent les consuls toulonnais. De multiples conflits s'ensuivent...mais de peste, il n'en est plus question. Au mois d'avril 1801, permis d'embarcation est accordé au citoyen Jacques Ourdan pour se rendre à Marseille par bateau depuis le port du Brusuc, "attendu que la santé à Six-Fours est parfaite et qu'il n'existe aucun symptôme d'épidémie".

Hélas, plus pour très longtemps.

PARTIE 3

SIX-FOURS SOUS LA MENACE D'UN NOUVEAU FLEAU AU XIX^E SIECLE : LE CHOLERA.

Le 28 juin 1835 le conseil municipal se réunit en session extraordinaire afin "de délibérer sur les mesures à prendre pour préserver autant que possible la commune du terrible fléau qui sévit à Toulon, le choléra".

C'est là, le premier épisode d'une épidémie, qui, à cinq reprises frappe notre région au cours du XIX^e siècle.



LE CHOLÉRA : UN NOUVEAU FLÉAU

Venu du sous-continent indien, le choléra surgit en France en 1832. En l'espace de six mois près de 19 000 personnes en sont victimes à Paris dont le président du conseil, Casimir Périer qui décède le 16 mai 1832. Mais l'épidémie ne tarde pas à se diffuser sur l'ensemble du pays faisant des milliers de morts. Trois ans plus tard elle atteint Marseille puis la région toulonnaise à partir du mois de juin 1835.

Les premiers cas de choléra se déclarent à Toulon le 22 juin. En quelques jours, la progression de la maladie est spectaculaire.

" D'abord – raconte un témoin toulonnais – la population livrée à ses occupations journalières ne s'effraya guère de quelques décès qui eurent lieu pendant quelques jours ; mais tout à coup la maladie devenant plus grave et la mortalité plus conséquente, une terreur panique s'empara soudain de tous les esprits ; alors on ne voyait dans les



Un cadavre dans un linceul suscite la curiosité et l'effroi de la foule, illustration parfaite de la terreur qu'inspirait le choléra à Paris en 1832. Selva/Leemage

rues et de tout côté que des personnes s'enfuyant avec effroi et précipitation¹⁷..."

Le 27, un premier cas de choléra est détecté à La Seyne. Tandis qu'une centaine de Seynois quittent précipitamment la ville, "une quantité considérable de réfugiés de Toulon - note le maire de la commune - viennent y chercher un asile et envahissent une grande partie des maisons de campagne de notre territoire..."¹⁸, provoquant ainsi la diffusion de la maladie à Six-Fours et dans les communes voisines.

Mais que sait-on, à l'époque, de cette maladie, sinon qu'elle est brutale et qu'elle peut être mortelle? Quasiment rien.

UNE MALADIE INCONNUE, SOUVENT MORTELLE

Symptômes et origine

Les symptômes décrits ont de quoi faire peur. Après une courte incubation, le malade est pris de diarrhées et de vomissements très violents. Il se déshydrate, souffre d'une soif inextinguible, de crampes, son visage s'émacie, sa respiration devient haletante, sa peau se cyanose... et la mort survient en moins de trois jours chez un quart voire la moitié des patients.

L'aspect mystérieux de la maladie frappe, alors, autant que le nombre de ses victimes sans que les médecins ne parviennent à l'expliquer. "Après avoir beaucoup lu et observé avant de raisonner - note avec humilité le Dr Martinenq en 1848 - beaucoup raisonné avant d'écrire, beaucoup écrit ensuite pour commenter les faits et les ouvrages publiés sur la matière afin de me faire une

17 / Détails des ravages affreux du choléras-morbus sur les habitants de la ville de Toulon, Casaretto. Toulon. Imprimerie J.-M. Baume. Site : Bnf.Gallica.

18 / Rapport du maire de La Seyne au préfet du Var. ADV.

opinion sur la terrible maladie qui apparut naguère en Europe, et qui la décima si épouvantablement, je suis arrivé comme tant d'autres, à être forcé d'avouer que la cause du choléra est inconnue, aussi bien que son siège et sa nature ; que sa thérapeutique manque par conséquent, de bases certaines ou suffisantes..."

Il faudra attendre la fin du XIXe siècle pour que Robert Koch parvienne à isoler et identifier un bacille incurvé particulièrement virulent et dévastateur à l'origine de la maladie¹⁹.

En attendant, ignorant son origine et son mode de transmission, le corps médical tâtonne quant à la manière de traiter le mal. Le manque d'hygiène étant la raison, le plus souvent avancée par les médecins, dont beaucoup ne croient pas à la contagion, les premières mesures prises par les autorités sont des mesures de salubrité. C'est, ainsi, le cas à Six-Fours où dès le 28 juin 1835 le maire estime que "les moyens les plus propres à éloigner la maladie ou à en atténuer les effets sont la plus grande propreté dans les rues et autour des habitations"²⁰. Les signes cliniques du choléra le désignant comme une grave infection gastro-intestinale, l'accent est mis sur

19 / Elle se transmet par voie digestive en étant provoquée par l'ingestion de *Vibrio Cholerae* (Vibrions cholériques). Trois facteurs sont à l'origine de sa transmission. L'homme infecté d'abord, les vibrions pouvant survivre plusieurs jours dans les déjections, la sueur. L'absence d'hygiène (mains sales) le contact avec les cadavres morts du choléra sont très dangereux (toilette du mort, funérailles). L'épidémie est d'autant plus forte que la densité humaine est élevée. L'eau constitue le second facteur de transmission, les eaux usées utilisées en eaux d'arrosages pour les cultures maraichères pouvant être contaminantes. Les aliments peuvent également être des agents de transmission : fruits de mer, aliments crus, la bactérie ne résistant pas à une température supérieure à 70 °C.

20 / Archives municipales. Délibérations communales.

le régime alimentaire. La consommation de viande est tout particulièrement recommandée "fournissant une nourriture saine et plus succulente que les légumes verts dont l'usage donnent fréquemment lieu à des cholérines" conseille le maire de Six-Fours²¹. Également recommandés le vin et les boissons sucrées. Autre conseil afin de lutter contre la propagation de la maladie, ne pas en avoir peur. De nombreux médecins, constate le Dr Martinenq²², ayant vécu au milieu des cholériques, les ayant touchés, soignés, n'ont pas contracté la maladie. Pourquoi ? parce qu'ils n'en avaient pas peur. "Les uns par peur -écrit-il- recevaient une augmentation de la prédisposition qui existait ou non en eux ; les autres, au contraire, la diminuaient par l'énergie de leur moral et l'absence de cette passion dépressive".

Le corps médical s'avérant incapable d'expliquer l'origine du choléra, les rumeurs les plus folles ne tardent pas à se répandre : les eaux des fontaines sont empoisonnées, le pain est empoisonné, dit-on. À tel point que, le 9 juillet 1835, le maire de Toulon fait paraître dans la presse locale "une proclamation adressée aux habitants"²³ dénonçant ces bruits mensongers.

TOULON, le 9 juillet.

PROCLAMATION.

Habitans de Toulon.

Des bruits mensongers ont circulé dans le public : on a dit que les eaux des fontaines étaient empoisonnées ; que le pain était empoisonné. Nous buvons tous de la même eau ; nous mangeons tous du même pain, et nous vivons. L'invention était aussi grossière, qu'elle était atroce. On emploie aujourd'hui un autre moyen : on répand le bruit que le Maire et MM. les adjoints abandonnent l'administration et se retirent. Il y a perfidie et fausseté : vos administrateurs restent à leur poste.

La malveillance organise ces bruits pour en profiter ; nous surveillons ; nous connaissons ses projets. Elle veut exploiter nos malheurs à son profit ; elle veut amener du trouble pour arriver au désordre, delà, à la dévastation et à tous les crimes qu'elle amène à sa suite. Soyez en garde contre cette odieuse tactique ; soyez confians en la sollicitude de vos magistrats. Ils veillent à votre sûreté et votre salubrité ; ils ne vous abandonneront jamais.

Toulon le 9 juillet 1835.

Le Maire de la ville.

Signé, GUIEU.

Le Toulonnais 10/07/1835

La thérapeutique employée témoigne de l'embarras du corps médical. Mais comment traiter un mal dont on ne comprend pas l'origine. Le Dr Paul Ackerman affecté à l'hôpital de Saint-Mandrier au cours de l'été 1835 tente

21 / Archives municipales. Délibérations communales, 15 août 1835.

22 / Dr Martinenq. *Additions au choléra de Toulon de 1835*, Paris, J.-B. Baillière, 1848 - BNF Gallica.

23 / *Le Toulonnais*, 10 juillet 1835.

divers traitements dont il fait état dans un rapport adressé à la faculté de Médecine²⁴. "Les saignées générales et locales quand elles sont praticables sont de nature à arrêter la marche de la maladie... Emploi des vomitifs et en particulier de l'ipécuana²⁵... légères infusions théiformes... Je recommandais aux malades de boire le moins possible et je trompais leur soif par de petits morceaux de glace... Quant au traitement externe, on enveloppait tous les malades dans des couvertures en laine, on pratiquait des frictions surtout le corps avec de la flanelle imbibée d'une liniment ammoniacal... on promenait des sinapismes²⁶ chauds sur les extrémités... Je combattais la diarrhée par des lavements amidonnés répétés trois à quatre fois par jour avec 10 gouttes de laudanum²⁷...".

Encore faut-il pouvoir se procurer les médicaments préconisés par les médecins. Le 8 novembre 1865 "voyant que le choléra exerçait des ravages en cette commune et frappait surtout les émigrants d'une manière foudroyante"²⁸, le maire de Six-Fours s'adresse au sous-préfet de Toulon pour le prier de lui faire parvenir les médicaments nécessaires en pareille circonstance "attendu qu'il n'existe pas de pharmacien à Six-Fours".

De nombreux encarts publicitaires paraissent dans la presse locale louant les vertus du "Vinaigre anti-cholérique"²⁹ neutralisant les miasmes délétères répandus dans l'atmosphère, du "Chocolat analeptique au salep de Perse"³⁰ comme régime alimentaire pré-servatif du choléra ou encore de "L'Elixir de santé de M. Bonjean, pharmacien à Chambéry"³¹... et en dépôt dans une pharmacie toulonnaise.

À CINQ REPRISES LE CHOLÉRA FRAPPE SIX-FOURS ET SES ENVIRONS

Le premier épisode survient, on l'a dit, au mois de juin 1835 et se prolonge jusqu'à la fin du mois d'octobre. A partir de Toulon, l'épidémie fait tache d'huile sur l'ensemble du département du Var³² entraînant la mort de plus de 3 000 personnes dont près des 2/3 décèdent dans l'arrondissement de Toulon et plus de la moitié dans la ville³³ elle-même (1 557 morts).

24 / Mémoire et observations sur le choléra observé à St Mandrier du 23 juin au 25 août 1835 par Paul Ackerman. BNF Gallica.

25 / Ipécuana, racine fournie par une plante de la famille des rubiacées. La poudre d'ipéca est vomitive à forte dose.

26 / Sinapisme, utilisation de farine de moutarde sous forme de cataplasmes (l'essence de moutarde ayant des propriétés révulsives).

27 / Laudanum, médicament à base d'opium.

28 / Archives Municipales, Délibérations communales, 8 novembre 1865.

29 / *Le Toulonnais*, 15 juillet 1835.

30 / *Le Toulonnais*, 7 août 1835.

31 / *Le Toulonnais*, 16 septembre 1865.

32 / Au recensement de 1831 le Var compte 321 686 habitants.

33 / Toulon compte à l'époque 44 000 habitants dont la moitié a fui au cours de l'épidémie.

CHOLÉRA

Voulez-vous vous préserver de ce terrible fléau ? Prenez 3 à 4 verres à liqueur par jour de VIN AUGUET. Pharmacie Currel et les bonnes pharmacies. H. 11,376.

UN BON CONSEIL POUR TOUT LE MONDE

La plupart des innombrables maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Goitre, le Cancer, etc. ont pour cause une altération de Sang. D'un côté l'hérédité, de l'autre les causes nombreuses d'épuisement, de débilitation, de contagion et d'infection auxquelles la civilisation nous soumet journellement, augmentent dans des proportions effrayantes le nombre des individus dans les veines desquels coule un sang impur ou vicié.

Nous devons tous nous efforcer de supprimer les vices originaires ou acquis de notre organisme, et pour cela avoir recours à la médecine tonique et dépurative : faciliter le sang, purifier le sang, le débarrasser de tous les principes morbides, causes de maladies, c'est soumettre à chacun une santé inaltérable ! Le plus efficace et le plus agréable des médicaments employés pour obtenir ce merveilleux résultat est, sans conteste, le **ROB LECHAUX**, dépuratif végétal, contenant à un degré de concentration inconnu jusqu'à ce jour tous les principes toniques, rafraîchissants et dépuratifs du **Cresson** et de la **Salsepareille rouge**, étroitement unis à l'**Iodure de potassium**. — *Envoyé gratis d'une très curieuse et intéressante brochure (39^e édition).* — Le fl. 4 fr. ; franco, 4 fr. 75 ; 3 fl., franco, 12 fr. ; 6 fl. pour une cure, franco, 21 fr. — *Pour éviter les contrefaçons, exiger la bande de garantie portant le Timbre bleu de l'Etat français.* Dépôt général : **Mario LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, à Bordeaux. — *Détail dans toutes les bonnes Pharmacies.*

Dépôts à Toulon : pharmacies Denis Ricoux, place St-Pierre ; Maynard, rue du Canon ; Castet, cours Lafayette ; Dolhieux, place Poissonnerie.

Maladies Épidémiques

Le vinaigre PENNÈS antiseptique et hygiénique, est le meilleur pré-ervvatif des maladies contagieuses (Rapport favorable de

La Sentinelle du Midi, 4/07/1884

- Arrondissement de Brignoles 447 morts
- Arrondissement de Draguignan 564 morts
- Arrondissement de Grasse 150 morts
- Arrondissement de Toulon 1 895 morts

D'après un rapport établi au lendemain de l'épidémie, Toulon aurait perdu 14 à 15 % de la population n'ayant pu fuir au moment de la contagion³⁴. Dans l'arrondissement de Toulon les communes de Belgentier, Carnoules, Solliès-Pont, La Seyne, Le Revest, Ollioules, Événos, Six-Fours sont les plus touchées. Leur proximité géographique de l'épicentre du fléau, l'émigration des Toulonnais le fuyant, en sont, sans doute, les raisons.

Si l'on en croit les chiffres cités dans les publications officielles³⁵ et repris dans diverses publications, 22 personnes décèdent du choléra au cours de l'été 1835 dont le maire de la commune³⁶, Joseph Bigeon.

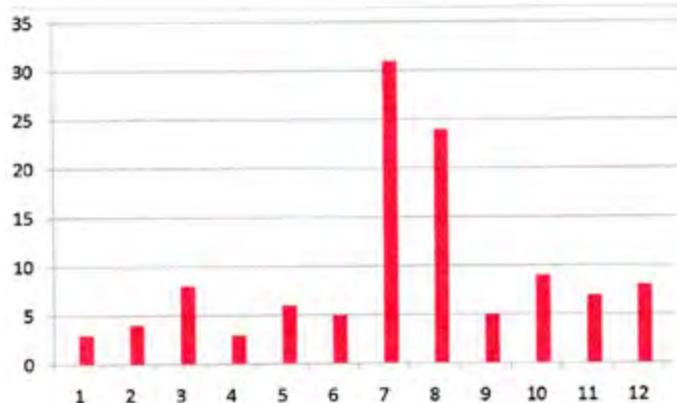
Si le registre des décès de la commune n'apporte aucune indication sur leur raison, il permet de constater la très

34 / *Aperçu historique sur l'invasion, la marche et les effets du choléra à Toulon.* Toulon, Isnard, imprimeur-libraire, éditeur, 1835. BNF Gallica.

35 / ADV cote 5 M 27

36 / Sur une population de 3 001 habitants (recensement de 1836).

forte augmentation de la mortalité au cours de l'année 1835 (113 contre 63 en 1834 et 88 en 1836) en particulier au cours des mois de juillet et d'août (55 décès).



1835 : Nombre de décès à Six-Fours

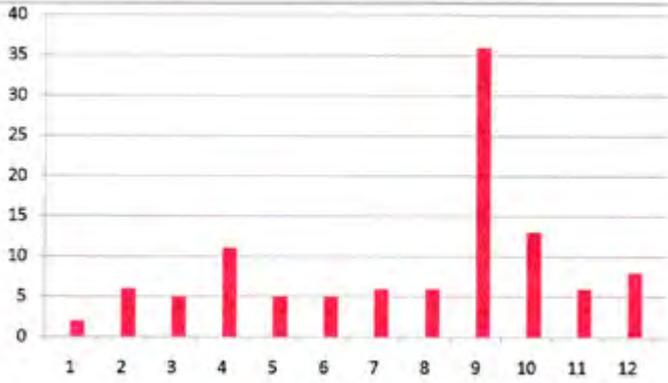
Autre élément intéressant, parmi les personnes décédées à Six-Fours, cinq sont domiciliées à Toulon, une à La Seyne. Sans doute ont-elles cherché à fuir la contagion qui s'éteint à la fin de l'année.

Mais après quelques années de répit, en 1849, l'épidémie refait surface sur le territoire national et dans la région toulonnaise. Elle fait ses premières victimes à Toulon en août 1849, entraînant au cours de sa durée de près de 80 jours, 765 morts. Elle semble avoir peu touché Six-Fours qui enregistre pour l'année 79 décès, contre 70 en 1848 et 67 en 1850. C'est d'ailleurs le moins meurtrier des choléras ayant frappé notre région au cours du XIX^e siècle.

Cinq années plus tard, en 1854, la bactérie est de retour, pour la troisième fois à Toulon et dans sa région. Plus de 1 300 personnes décèdent du choléra au cours de l'été et de l'automne. Situation d'autant plus dramatique que la ville est aux prises, également, avec une épidémie de typhoïde et de rougeole. Comme précédemment, Six-Fours est épargné. La commune enregistre 81 décès (contre 87 en 1853) et on n'observe pas d'emballement au cours de l'été. À noter cependant la mort en mer "des suites du choléra" d'un jeune Six-Fournais, matelot à bord du *Marengo*.

Véritable épée de Damoclès, le choléra s'abat à nouveau quelques années plus tard, en 1865. De la fin août à la fin du mois d'octobre, l'épidémie entraîne la mort de plus de 1 300 personnes à Toulon et se répand dans les communes voisines. Comme La Seyne, Six-Fours est cette fois contaminé. Le maire s'en alarme et fait état au mois de septembre "des ravages exercés par le choléra dans cette commune et frappant surtout les émigrants d'une manière foudroyante"³⁷. L'analyse du registre des décès corrobore cette remarque.

37 / Archives communales, délibérations municipales.



1865 : nombre de décès à Six-Fours

109 personnes décèdent à Six-Fours au cours de l'année (contre 83 en 1864 et 63 en 1866) dont 36 au cours du seul mois de septembre. Parmi elles, 4 sont domiciliées à Toulon et 13 à La Seyne. Nul doute que ces personnes ont fui les zones les plus contaminées, espérant échapper à la mort dans une commune jusqu'alors en grande partie épargnée. Fuite provoquant, comme à chaque fois, la diffusion de la maladie et la mort d'un certain nombre de Six-Fournais parmi lesquels un couple, parent de cinq enfants, désormais orphelins.

Mais le choléra a-t-il dit son dernier mot ? Non, hélas. Au cours des années 1884-1885, l'épidémie se manifeste à nouveau.

À Toulon, la municipalité encourage la population à quitter la ville tandis que les autorités militaire et maritime éloignent de Toulon le 61^e régiment vers Six-Fours et le 4^e régiment d'infanterie de marine vers Cépet. Des tentes de fortune sont distribuées aux familles les plus pauvres ne pouvant se loger à la campagne.



L'illustration, 12 juillet 1884

Comme à chaque fois, l'épidémie se diffuse autour de Toulon, d'une manière cependant moins violente qu'en 1865. Si Toulon compte 1 400 victimes du choléra au terme de ces deux années, La Seyne enregistre 68 décès en 1884, Six-Fours, 3³⁸.

38 / Chiffres donnés par le Dr Martinenq.

CONCLUSION

Du XVII^e au XIX^e siècles, les Six-Fournais ont été relativement épargnés par la peste et le choléra. Pourtant, ils n'ont pas cessé de vivre dans l'angoisse de leur résurgence. Leur comportement, en l'absence d'explications scientifiques et de thérapeutiques, a souvent pris des formes irrationnelles, moquées par les générations qui les ont suivis.

Face à l'irruption brutale de la Covid 19 en 2020, nos réactions ont-elles été si différentes ? La mise en quarantaine, l'adoption des gestes barrières, la diffusion de toutes sortes d'informations mensongères, contradictoires, irrationnelles parfois, nous inclinent à faire preuve de plus d'indulgence et d'humilité.



Chapelle de Grimaud et "Demander l'intercession de Saint-Roch en temps d'épidémie", 2020.



Nous pensons, depuis la fin des années 1970, être venus à bout des maladies virales. "Notre confiance d'alors explique peut-être notre stupéfaction d'aujourd'hui-précise Anne Rasmussen³⁹. Mais les virus sont très nombreux il en existerait un quintillion qui interagissent et interagiront toujours avec les humains". La peste et le choléra n'ont d'ailleurs pas disparu de la surface de la Terre⁴⁰.

39 / CNRS Le Journal, 17 avril 2020. Anne Rasmussen est historienne, directrice d'études à l'EHESS.

40 / Plus de 50 000 cas de peste ont été déclarés par l'OMS entre 1990 et 2020 dans 26 pays d'Afrique, Asie, Amérique. Les derniers cas de peste en France sont survenus en Corse en 1945. Selon l'OMS plus de 3 millions de cas de choléra, chaque année, sont enregistrés chaque année.

LA GRIPPE ESPAGNOLE

DANS LE CAMP RETRANCHÉ DE TOULON, 1918-1919

Les toulonnais ont une longue habitude des épidémies et des désastres matériels et humains qui les accompagnent. À la grande peste de 1721 puis aux épidémies successives de choléra au XIX^e siècle on pourrait rajouter aussi celles qui ravageaient les escadres et la ville jadis : typhus, variole, typhoïdes. La grippe dite "espagnole" de 1918-1919 fut une singularité, inattendue et incongrue dans son apparition, tragique par son ampleur et ses victimes, offense au monde scientifique et médical de l'époque qu'elle laissait impuissant. Est-il possible, à cent années de distance, de faire le récit de cette épidémie dans le camp retranché de Toulon, d'en chiffrer les dégâts humains, de porter un jugement sur sa prise en charge par les autorités civiles et militaires de l'époque et en rechercher les traces mémorielles ? Pour cette tâche, on dispose d'une documentation d'ensemble particulièrement riche qui éclaire le sujet à l'échelle du pays et du monde. Cependant, pour ce travail qui ne concerne que le camp retranché de Toulon, le recours aux ressources des archives locales s'imposait. Par-delà ce récit d'un épisode vieux d'un siècle n'est-il pas tentant d'esquisser une comparaison, sans aucun jugement de valeur, entre ce "modèle" épidémiologique du passé avec la pandémie qui sévit actuellement. (Fig. 1)

LA GRIPPE ESPAGNOLE, DONNÉES GÉNÉRALES

C'est dans un contexte de fin de guerre mondiale que survient l'épidémie de grippe dite "espagnole". Par le passé, on connaissait bien évidemment la grippe sous la forme de courtes épidémies hivernales ou parfois d'épidémies plus importantes comme en 1889-1890 (Fig. 2) mais à partir de mai 1918 il s'agit d'une épidémie d'une ampleur et d'une gravité exceptionnelles qui atteint le pays. Elle débute en avril mai dans les unités militaires françaises et alliées, les camps d'entraînement mais aussi parmi les travailleurs d'origine "annamite" d'où le nom de "*pneumonie des annamites*" qui lui a été attribuée tout d'abord. En milieu civil, quelques foyers sont signalés. Cette épidémie s'atténue à l'approche de l'été puis survient une seconde vague de fin août à fin octobre 1918 qui s'étend au monde entier. La pandémie s'éteint en début d'année 1919 pour reprendre de février au printemps 1919 en une 3^e réplique, elle aussi mondiale. Par la suite la grippe reprendra sa saisonnalité hivernale avec des poussées épidémiques locales et contenues.

(Fig. 4) Globalement, et bien que les chiffres varient grandement selon les sources, l'épidémie aurait fait entre 15 et 20 millions de morts dans le monde pour 1 milliard de



Figure 1

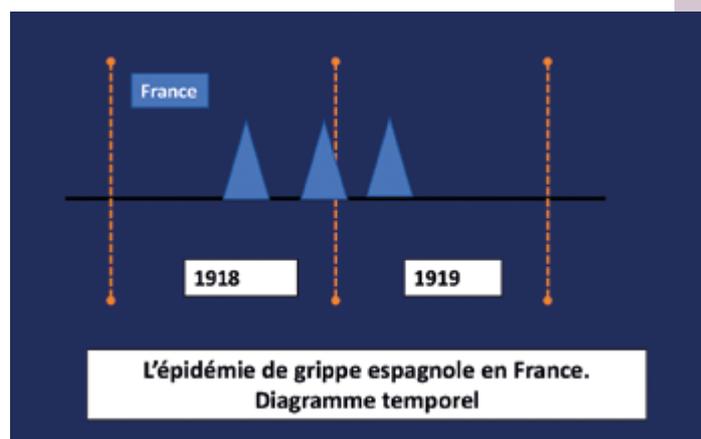


Figure 2

Décès par grippe	
Monde entier	15 à 20 Millions de morts
France	210 000 à 300 000 morts civils 30 000 aux armées

Figure 4

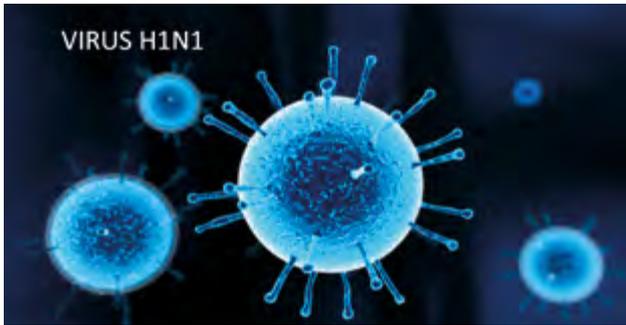


Figure 5



Figure 6

personnes atteintes. En France, on compte selon les sources entre 210 000 et 300 000 morts civils¹ et de 30 000 aux armées².

(Fig. 5) On sait que le responsable de cette pandémie est un virus apparenté H1N1. Cette connaissance résulte d'investigations scientifiques récentes³.

Quant au nom de grippe espagnole qui laisserait à penser que le foyer d'origine serait ibérique, il résulte vraisemblablement du fait que l'Espagne, pays neutre, ne censurait pas ses informations sanitaires. Ainsi la situation épidémique de l'Espagne a été connue très tôt⁴ et les pays belligérants ont adopté cette dénomination qui exonérait leurs responsabilités dans cette pandémie.

LE CAMP RETRANCHÉ DE TOULON À LA FIN DU PREMIER CONFLIT MONDIAL

La situation géographique de la ville (Fig. 6) l'a mise au cours des 4 années de la guerre à distance de la zone des armées. Mais Toulon et son agglomération n'échappent cependant pas au conflit. En effet, la ville (104 582 habitants en 1911) est une importante base navale, une ville de garnison⁵, un centre industriel travaillant pour la Marine et la Guerre. La cité accueille des troupes en

1 / Les chiffres sont indicatifs. Par exemple, la mortalité globale dans le pays serait de 240 000 victimes en 1918 selon Murard, Zylberman. Aux armées, Lahaie cite le chiffre de 91 465 morts dus à la grippe en 1918.

2 / De nombreuses personnalités en ont été victimes : le poète soldat Apollinaire, Edmond Rostand, madame Caillaux, le préfet de police de Paris...

3 / Découverte de fragments d'ADN viraux dans les uniformes conservés à l'Armed Forces Institute of pathology de Washington. Revue *Science* 1997.

4 / Notamment la gravité de l'épidémie à Madrid et l'atteinte du roi Alphonse XIII.

5 / 5 régiments d'active au début de la guerre.

transit, reçoit des soldats et marins dans ses hôpitaux et soutient l'Armée d'Orient dont les blessés et malades sont rapatriés par les navires hôpitaux. Un brassage perpétuel de population civile et militaire se produit dans l'enceinte du camp retranché favorable à la propagation des épidémies de toutes sortes comme l'histoire récente de la ville l'atteste⁶.



Figure 7a • Hôpital maritime Saint-Mandrier



Figure 7b • Hôpital maritime Sainte-Anne, Toulon (Hôpital Chalucet)



Figure 7c • Hôtel-Dieu Toulon

Cependant et malgré les efforts des municipalités⁷ l'assainissement de Toulon, son alimentation en eau potable n'ont pu être menés à bien. La ville est toujours enserrée

6 / Choléra et typhoïdes et para typhoïdes. Voir pour le choléra B. Brisou. *Le choléra à Toulon en 1884. Une affaire d'État*. Revue de l'académie du Var 2015. Page 216.

7 / Notamment de la municipalité Dutasta élue en 1884.



Figure 8 • Les hôpitaux du camp retranché : Hôpital hospice de Hyères 170 lits

dans un périmètre étroit malgré l'agrandissement de la cité réalisé sous Napoléon III.

Le camp retranché⁸, soumis à l'état de siège, impose des contraintes importantes aux Toulonnais dont un couvre-feu de minuit à 4 heures du matin avec fermeture des portes de la ville.

La ville dispose de plusieurs hôpitaux (Fig. 7) permanents dont l'Hôtel-Dieu, hôpital de la ville situé près de la gare, l'hôpital maritime Sainte-Anne sur les hauteurs de la ville, l'hôpital maritime de Saint-Mandrier sur le versant Sud de la rade, sur le territoire de La Seyne et de nombreux hôpitaux complémentaires, auxiliaires ou bénévoles dont certains sont en cours de fermeture où l'ont déjà été⁹. Il s'y rajoute les hôpitaux de Hyères et de La Seyne (Fig. 8). Le corps médical civil est d'effectif réduit suite à la mobilisation et les médecins de la Marine et de la garnison assurent le service médical des hôpitaux, des navires et de la place.

LA GRIPPE ESPAGNOLE À TOULON

Une cinétique de propagation différente de celle du pays

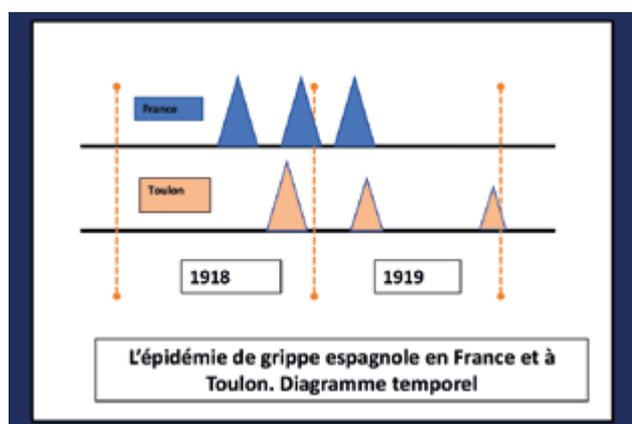


Figure 9

8 / L'aire de ce camp retranché couvre à peu près le territoire de la métropole actuelle et va de Bandol à Hyères.

9 / Notamment certains hôpitaux bénévoles et l'hôpital maritimes annexe B notamment. Au début du conflit le camp retranché comptait 14 hôpitaux, sans compter les établissements de l'assistance aux convalescents militaires (ACM)



Figure 8 • Hôpital hospice de La Seyne, "construit et inauguré par la municipalité socialiste en 1900"

(Fig. 9) Lorsque l'on examine les statistiques épidémiologiques à Toulon, celles de la Marine ou du bureau d'hygiène de la ville, on s'aperçoit que la ville a été épargnée par l'épidémie du printemps, alors que la grippe est présente sur le territoire de la XV^e région et aux armées (Fig. 10).

Grippes simples				Grippes compliquées			
Mai	Juin	Juillet	Août	Mai	Juin	Juillet	Août
950	153	530	871	221	57	824	160

Figure 10

La grippe n'apparaît sur les registres¹⁰ que le 17 août 1918 par la mention du décès du matelot David François, 18 ans, à l'hôpital maritime de Saint-Mandrier. Ce décès inaugure pour Toulon la première vague épidémique qui va se poursuivre de septembre 1918 à décembre de la même année et qui reprendra de février à mars 1919. La 3^e vague très atténuée n'apparaîtra qu'en fin d'année 1919, dans les dépôts, écoles et casernements de la Marine. Le nombre de cas traités dans les infirmeries à terre ou sur les bâtiments augmentera considérablement mais les hospitalisations et la mortalité resteront faibles. En octobre, novembre, décembre 1919 on comptera plusieurs centaines de cas et en janvier 1920, 125 cas. Le nombre de décès dus à la grippe reste faible comme si la maladie avait perdu sa virulence.

Des caractéristiques cliniques conformes au reste du pays.

On ne sera pas surpris, dans ce contexte épidémique, de retrouver une écrasante prépondérance de malades jeunes, de sexe masculin. On remarquera aussi l'extrême brièveté des séjours hospitaliers avant décès, pour la

10 / Maladie n° 11 dans la nomenclature sanitaire des armées à l'époque.

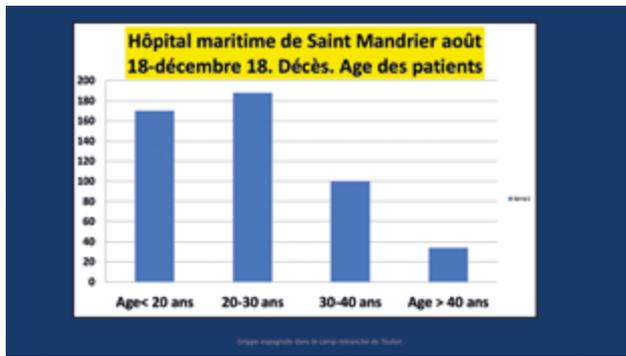


Figure 11

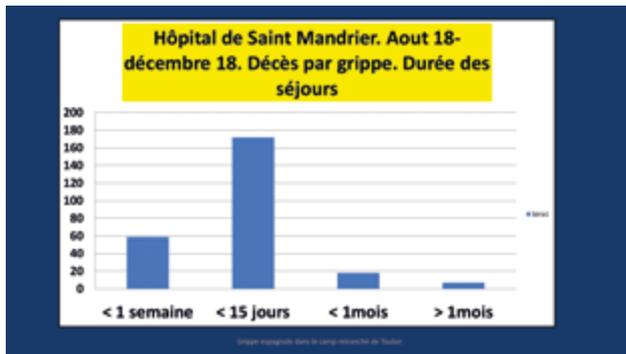


Figure 12

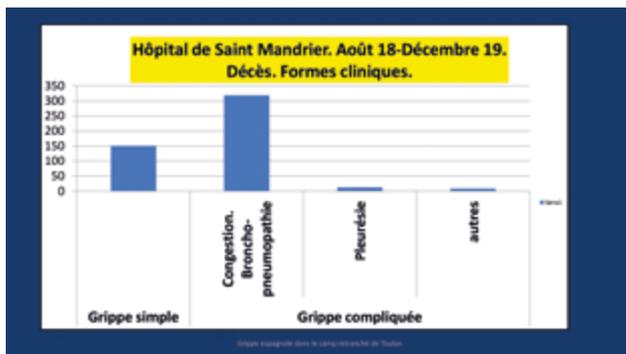


Figure 14

plupart inférieur à 15 jours, ce qui souligne la gravité et la brutalité de l'affection. (Fig. 11, figure 12 et figure 14)

Quant aux symptômes cliniques, ils ne diffèrent pas des observations qui se multiplient dans l'ensemble du pays.

Les médecins soulignent la brièveté voire l'absence de prodromes avant l'apparition des symptômes. Une fièvre qui se hausse à 40 °C immédiatement, des courbatures et des frissons intenses en sont les manifestations classiques. La guérison dans les bons cas se paie d'une asthénie intense et durable. Mais le danger vient des formes compliquées d'atteintes pulmonaires telles que les broncho pneumopathies¹¹, les congestions pulmonaires, les pleurésies, les défaillances cardiaques qui sont suivies de mort rapide.

On peut ajouter à ce tableau peu encourageant les formes nerveuses, urémiques, neurologiques. C'est

11 / Elles étaient à l'époque attribuées toutes à une surinfection bactérienne mais on sait désormais qu'il existe des pneumopathies virales graves d'emblée.



Figure 15 • Certificat de décès d'un quartier-maître de 29 ans, août 1918

pourquoi les bulletins de décès portent souvent les mentions "grippe", "grippe simple" ou "grippe compliquée" avec parfois la mention de la complication. (Fig. 15)

En ville de Toulon, la maladie affecte également les sujets jeunes. On peut en trouver un exemple anecdotique dans l'annonce dans les colonnes du Petit Var du décès du neveu du sous-préfet de Toulon due « à une épidémie qui fait des ravages actuellement à Toulon »¹².

Morbidité et mortalité de la grippe espagnole à Toulon

La contagiosité de la grippe espagnole est extrême et reconnue par tous. Elle concerne tout particulièrement les collectivités militaires notamment pour la Marine le Vème dépôt des équipages, les bâtiments écoles, les équipages et les régiments de la garnison. (Fig. 16) En milieu civil, la grippe frappe les familles nombreuses "vivant en d'étroits logements mal aérés"¹³

Les statistiques de mortalité spécifiques à la grippe espagnole sont plus délicates à étudier. Les états des hôpitaux maritimes nous offrent une voie d'approche.



Figure 16 • Équipage de navire en guerre

À l'hôpital annexe B, établi en renfort des hôpitaux maritimes permanents, de septembre 1914 à novembre 1918, 328 décès surviennent dont 140 pour affections respiratoires. Dans ce bilan, 34 décès pour grippe

12 / Le Petit Var. Dimanche 8 septembre 1918.

13 / Le Petit Var. 11 septembre 1918.

nommément désignée sont notés. Ils se produisent tous en septembre, octobre, novembre 1918, c'est à dire lors du premier pic. (Fig. 17)



Figure 17

Pour l'hôpital maritime de Saint-Mandrier (Fig. 18) dans la période d'août 1918 à décembre 1919 on peut noter 651 décès dont 459 avec mention de grippe, soit 70 % de la mortalité observée chez ces jeunes gens hospitalisés. Le pic de la seconde vague hivernale sera atteint dans la première décade de février 1919 où 180 marins sont hospitalisés dont 65 du V^e dépôt. 36 décès sont à déplorer à cette occasion.¹⁴

La grippe à Toulon. Hôpital maritime de Saint Mandrier 1918-1919

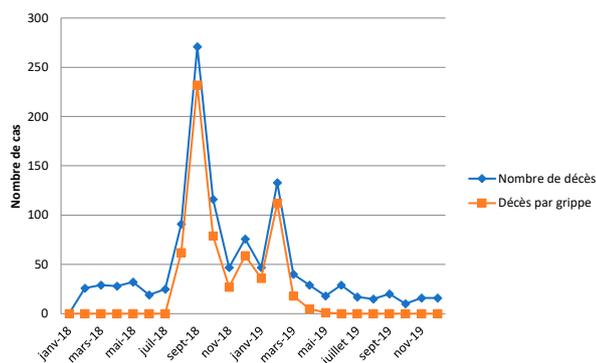


Figure 18



Figure 19

(Fig. 19) L'Armée d'Orient n'est pas épargnée par la grippe. On en a le témoignage par les statistiques du corps expéditionnaire mais aussi par les journaux de bord des navires hôpitaux dont le Sphinx et l'Asie. Ce dernier

14 / Ce mois de février 1919 verra 671 admissions de marins et soldats à Saint Mandrier et 114 décès.



Figure 20

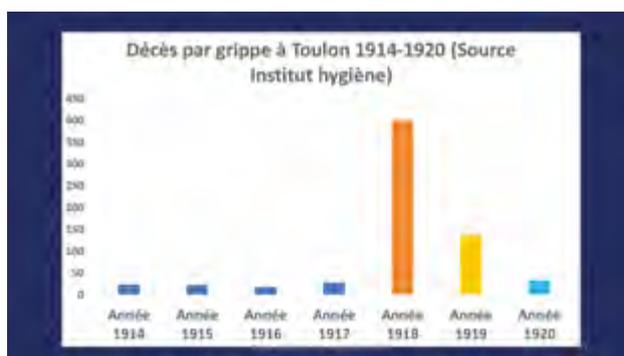


Figure 21

bâtiment¹⁵ stationne sur rade en septembre 1918 au bénéfice du port de Toulon mais ramènera sur Bizerte, Alger et Toulon à partir d'octobre 1918 jusque janvier 1919 un nombre important de grippés¹⁶. L'arrivée de grippés en provenance du front d'Orient diminue ensuite et la mortalité également, réduisant le nombre de convois funéraires en direction de Lagoubran. (Fig. 20)

Dans la ville, la situation est sérieuse. Des sources non confirmées, se fondant sur des données d'État-civil de la ville présentent un bilan de 800 morts (Surmortalité brute). (Fig. 21) On peut discuter ces chiffres. Par exemple, l'hebdomadaire *"Je dis tout"* estime la surmortalité à Toulon à 502 cas et l'attribue à la grippe¹⁷. Le bulletin épidémiologique de Toulon établi par l'excellent docteur Blanchard n'indique que 400 décès par grippe en 1918 et 136 pour les 3 premiers mois de l'année 1919. Différentes explications peuvent être données (prise en compte des décès de l'hôpital maritime de Saint-Mandrier, extension du diagnostic de grippe à des affections respiratoires non grippales...).

Mais pour l'année 1919 où la grippe a sévi les 3 premiers mois et les deux derniers, il y a eu dans la ville de Toulon 182 morts répertoriés par le bureau d'hygiène sur 1829 déclarations de grippe¹⁸ soit un décès sur 9,9 malades.

15 / Paquebot de la compagnie des chargeurs réunis. Réquisitionné en 1916. Navire hôpital 770 lits. Commandant Paul Blazy, médecin en chef, Lallemand, médecin chef.

16 / 53 malades en moyenne à chaque rotation. Débarquement préférentiel en AFN Bizerte et Alger. Nombre de grippés : 54 en octobre, 95 en novembre, 139 en décembre, 153 en janvier 1919, 25 en février (Ces derniers débarqués à Toulon).

17 / *Je dis tout*, 1^{er} janvier 1919 n° 729.

18 / La grippe n'est pas une maladie à déclaration obligatoire.

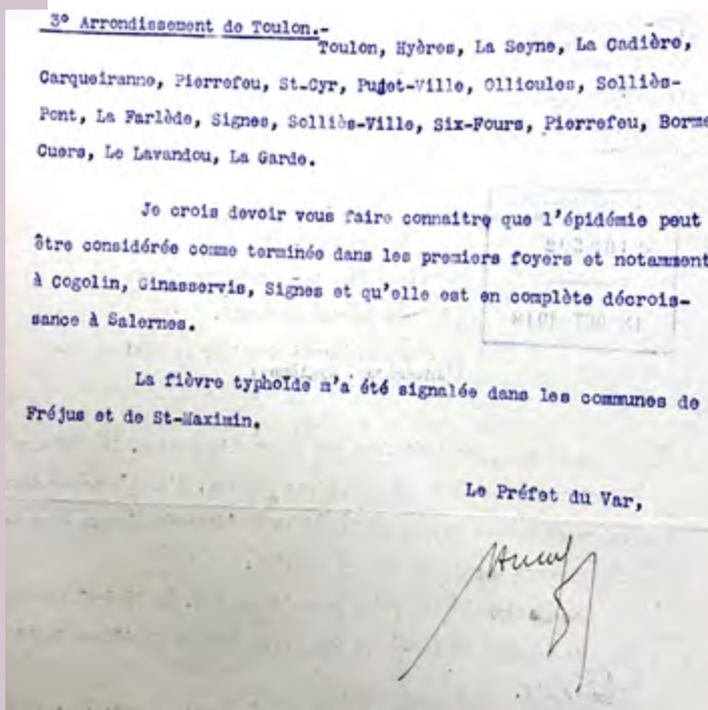
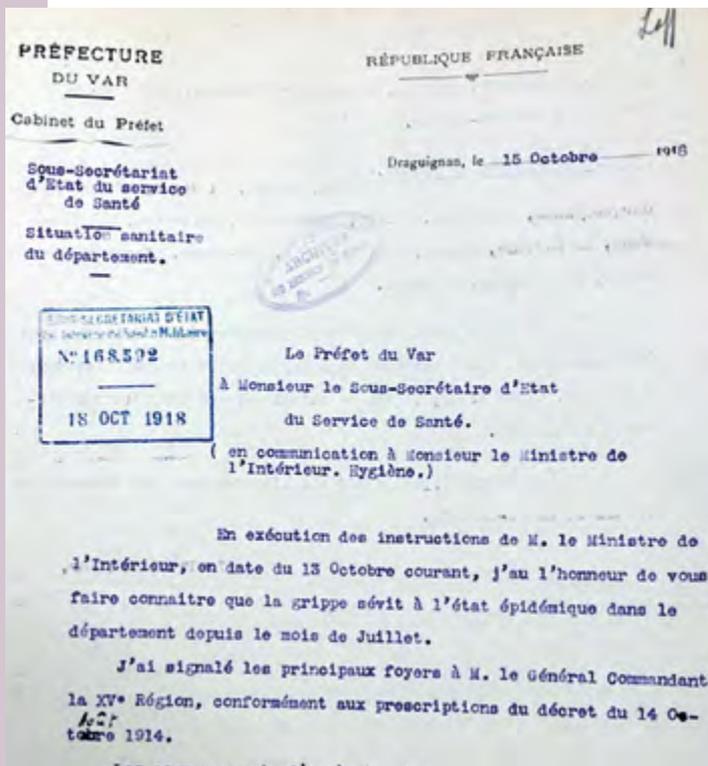


Figure 23

Rapporté au nombre total de décès dans la ville (2198), la grippe est responsable cette année-là de 8,28 % des décès¹⁹. Pour ce qui concerne les autres villes du Var et du camp retranché, on dispose de renseignements grâce au rapport du préfet du Var au Sous-secrétaire d'État à la Santé et des rapports des inspecteurs techniques de la XV^e région militaire. (Fig. 23) Ces rapports tous datés d'octobre 1918 sont cependant moins précis notamment pour la ville de La Seyne par exemple.

19 / Darmon l'estime à 7 %. "Une tragédie dans la tragédie : la grippe espagnole en France (avril 1918-avril 1919)"

Comment cette épidémie est-elle vécue par la population toulonnaise et relatée par les journaux ?

En cette fin de guerre et surtout après le "jour de deuil"²⁰ de l'armée allemande qui annonce la fin du conflit, la population vit dans l'espérance du retour à la normale, se préoccupe du quotidien, notamment de la cherté de la vie, des approvisionnements, craint des licenciements et attend avec anxiété de revoir les proches sous les drapeaux. Elle ne prend pas immédiatement conscience du drame sanitaire qui se joue d'autant que la presse locale n'en parle que peu, en minimise ou nie l'importance, à l'exemple des grands journaux nationaux. Cette presse, encore sous les ciseaux d'Anastasia²¹ et la vigilance de l'amiral préfet maritime, reste globalement discrète et plutôt rassurante.

Gwynplaine²² dans un éditorial parle de 2 000 cas dans la ville au mois d'août 1918 et de 66 morts mais qualifie cette épidémie de "bénigne"²³. "Vous le voyez, la proportion des cas mortels est rassurante et l'épidémie est paraît-il en voie de décroissance" écrit-il dans son éditorial du 4 septembre 1918 intitulé "La grippe". À Hyères, Lors de l'épidémie de grippe survenue à la caserne Vassoignes en août 2018 les risques pour la population civile sont démentis par voie de presse par le docteur Vidal, médecin sanitaire. "La population s'est rarement aussi bien portée cet été et le nombre des décès civils pendant les mois de juin, juillet et août a été en dessous de la moyenne". Il ne faut pas oublier qu'Hyères comme Toulon et La Seyne sont des villes du camp retranché. L'état de siège n'est pas levé et les autorités ne tiennent pas à inquiéter la population en cette fin de conflit et de perspective de victoire par des "canards"²⁴ (peste pulmonaire ou contamination par un vaccin²⁵ ou des conserves empoisonnés). On craint

- 20 / 8 août 1918. Ludendorff comprit que la guerre ne pouvait plus être gagnée par l'Allemagne.
- 21 / La censure !
- 22 / Journaliste du *Petit Var*, très connu et estimé à Toulon à l'époque.
- 23 / Ces informations figurent dans un entrefilet du journal *La Croix* du même jour.
- 24 / Argot de tranchées pour qualifier les fausses nouvelles.
- 25 / Courrier d'un Poilu toulonnais saisi par la censure postale.



Figure 24

L'épidémie de grippe

L'épidémie qui sévit depuis quelques semaines à Toulon et au sujet de laquelle l'autorité a gardé un mutisme contre quoi nous avons déjà protesté, est en voie de décroissance.

Il s'agit d'une grippe analogue à celle que nous connaissons il y a quelques trente ans, sous le nom d'influenza et qui cette fois s'est répandue dans toute l'Europe, faisant, en certains endroits des ravages plus considérables qu'une épidémie cholérique. Cette grippe leugne en soi, au point d'évaluer en trois ou quatre jours et de se manifester par un simple mouvement fébrile facile à combattre avec de l'aspirine, des gargarismes sales et des Loissons dilués, a pris chez certains individus, par sa rencontre avec des pneumocoques et des streptocoques, une tournure grave qui a porté la mortalité à environ 8,5 %. Le chiffre n'est pas considérable ; dans certaines villes la mortalité n'a été que de 1 %.

Figure 24
La Grippe espagnole : un drame sanitaire occulté

ces rumeurs, leur propagation, l'agitation qu'elles provoqueraient. Pourtant la presse publie régulièrement les notices nécrologiques et la succession des convois funèbres à Toulon, Saint-Mandrier et les autres villes du camp retranché ne peuvent que susciter l'interrogation de la population au sujet de cette épidémie.

Par la suite, la presse locale regrettera le défaut de communication des autorités propice à cette diffusion de fausses nouvelles²⁶. Ce manque d'information sera en partie corrigé lors d'une visite de l'inspecteur du service de santé de la marine, le Médecin général Chevalier car le journal *Le Petit Var* publie²⁷ une interview rassurante de ce médecin.

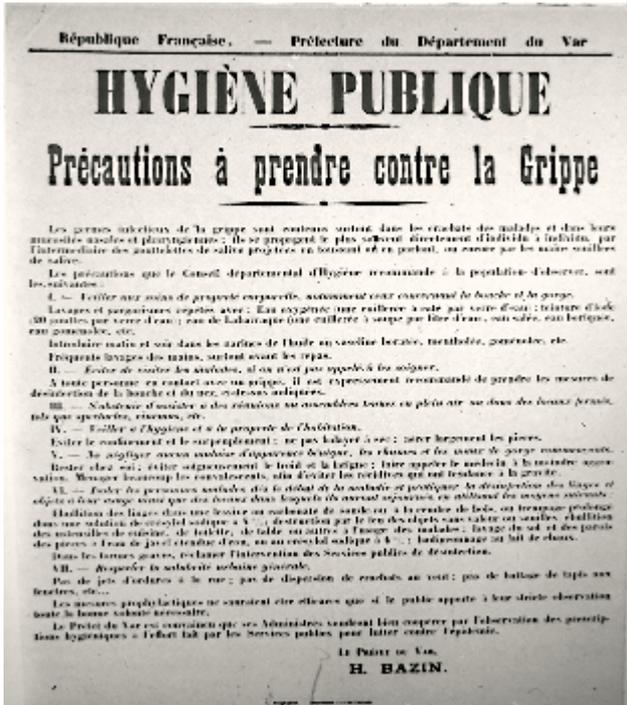


Figure 25

Ce dernier reconnaît que la grippe sévit à Toulon depuis plusieurs semaines ainsi que dans toute l'Europe. (Fig. 24) Il rappelle que la maladie est souvent bénigne mais concède qu'elle peut devenir grave par rencontre avec des streptocoques ou pneumocoques. La mortalité à Toulon est 8,5 % mais l'épidémie serait plus sérieuse dans les autres ports. Puis il se veut porteur d'espoir en disant que les entrées sur le Vinh Long et l'Asie (navires hôpitaux accueillant les grippés) ont baissé de 50 %. Pour conclure son propos, il insiste sur la nécessité des mesures prophylactiques, rend hommage aux morts du personnel de santé militaire²⁸ et déclare que la population civile est moins touchée sauf celle qui vit dans des locaux étroits et mal aérés. Il souhaite lui aussi que les rumeurs d'épidémie ne se propagent pas et il prodigue quelques conseils : "Ne pas s'effrayer. Prendre des précautions en attendant que le nuage soit passé".

MESURES PRISES À TOULON POUR LUTTER CONTRE LA GRIPPE ESPAGNOLE

Prévention et prophylaxie

Le développement rapide de l'épidémie a amené les autorités civiles et militaires à de nombreuses actions. Le préfet du Var fait diffuser une affiche de conseils prophylactiques à la population. (Fig. 25) Par contre, le conseil général dans sa réunion du 3 septembre 1918 n'aborde pas la question de l'épidémie en cours. De même, en septembre 1918, le conseil municipal discute des mesures pour améliorer l'hygiène de la ville notamment l'enlèvement des immondices, le nettoyage des latrines, la propreté des rues mais il n'aborde à aucun moment l'aspect spécifique de la grippe et ne prend pas de décision à ce sujet. Pourtant quelques jours auparavant, *Le Petit Var* avait dénoncé la saleté des rues et "protesté contre ce dangereux état de choses au moment où la grippe espagnole fait tant de ravages". Pour les armées, le Sous secrétariat d'État à la santé fait parvenir des notes



Figure 25 • Tentatives thérapeutiques de la grippe (Rapport Cohendy)

26 / Éditorial de Gwynplaine. Journal *Le Petit Var* du 4 septembre 1918.

27 / Le 13 septembre 1918

28 / Reportés fidèlement dans la rubrique "Nos hôpitaux" du *Petit Var*. Plusieurs infirmiers et une infirmière de la CRF décédés de la grippe.

d'information²⁹ concernant les mesures à prendre dès suspicion d'un cas de grippe. Pour la marine à Toulon, le directeur du service de santé est très attentif à la situation épidémiologique et communique fréquemment avec le préfet maritime. Des mesures d'isolement des malades sont prises et dès septembre 1918, le navire hôpital *Asie* devient hôpital de grippés pour soulager les hôpitaux du port³⁰. Ce bâtiment, surchargé de grippés, évacuera les guéris vers l'hôpital complémentaire n°4 de La Seyne début septembre 1918. Les préoccupations du Service de santé de la Marine relèvent de la recherche d'une information en temps réel³¹, de sa communication à la hiérarchie militaire et de la prise de mesures prophylactiques.

Ainsi la direction locale recommande la désinfection des locaux, la suppression des opérations de recrutement surchargeant le V^e dépôt, la fin de l'entassement des apprentis marins dans les navires écoles, l'amélioration de l'habitabilité des baraques et de l'hygiène des cuisines³². Les médecins sont invités à pratiquer pour leurs patients une désinfection oto-rhino-laryngologique.

À plusieurs reprises le directeur insiste auprès de l'amiral sur les difficultés du service dues à la démobilisation des médecins et à la réaffectation des locaux hospitaliers à d'autres usages. Ces difficultés sont accrues par le déficit d'infirmiers (197 prévus au tableau d'armement, 132 présents soit un manque de 65 infirmiers).

MOYENS THÉRAPEUTIQUES :



Figure 27 • Moyens thérapeutiques

Les moyens thérapeutiques médicaux (Fig. 27) sont aussi nombreux que peu efficaces notamment pour le traitement des complications en l'absence d'antibiotiques³³. La presse nationale, la presse locale, le service de santé

29 / Note 7N170 SHD

30 / Ordre DSS n° 367

31 / D'où la demande aux unités de renseigner des états de situation journaliers.

32 / Lettre du directeur du Service de santé de la Marine (III^e RM) au Préfet maritime (24 octobre 1918). Le 11 février 1919, le DDSS rend compte au VAE d'une épidémie de grippe au V^e dépôt. Note du directeur MC Girard au préfet maritime le 30 septembre 1919 (Synthèse de la grippe dans la Marine à Toulon).

33 / On sait désormais qu'il existe des atteintes pulmonaires virales dans les formes graves, sans surinfection bactérienne.



Figure 26
Docteur Defressine,
chef du laboratoire de
bactériologie de la Marine
à Toulon
- Sérum antipneumococ-
cique polyvalent
- Vaccination par sérum
de grippés atténué
par chauffage
et phénification.

de la Marine et de la Guerre publie plusieurs recommandations thérapeutiques selon les stades de la maladie. Elles sont logiques, argumentées et en rapport avec les connaissances et les moyens de l'époque. Il s'agit de médications symptomatiques pour les cas simples (antipyretiques), désinfection des cavités buccales et nasales voire d'oxygénation, de tonicardiaques (huile camphrée, saignées, ponctions pleurales) dans les formes compliquées³⁴.

Le docteur Cohendy, adjoint technique au directeur du service de santé de la XV^e région militaire rapporte les expérimentations à Toulon du docteur Defressine (Fig. 26), chef du laboratoire de biologie de la Marine. Ce dernier vaccine ses patients avec sérum de patients grippés chauffé deux fois à 56 °C et additionné de 2,5 % d'acide phénique. Il leur administre aussi un sérum antipneumococcique polyvalent compte tenu de la fréquence de surinfection par pneumocoques.

Ce type de traitement ne fait pas l'unanimité et la Faculté désapprouve ces sérums que l'on avait tenté de mettre au point rapidement. Notons également que ces essais de vaccins n'ont pas été couronnés de succès. À Toulon toujours le docteur Mancini de l'hôpital annexe B propose son *Exopectine*, fluidifiant, antiseptique, stimulant de la circulation qui aurait produit des résultats favorables sur 191 malades en décembre 1918.

(Fig. 27) Mais le traitement le plus usité et aussi le plus populaire sera le rhum dont il se fait une ample consommation fin 1918 et que la Marine adopte de manière édulcorée en instituant le thé punché³⁵.

34 / L'illustration du 19 octobre 1918 sous la plume du docteur Heckel, médecin des hôpitaux de Paris, du médecin de 1^{ère} classe Candiotti, médecin de la Marine, affecté sur les convois de l'Atlantique.

35 / ADV cote 5 M 27

La période est propice à la présentation de médicaments "miracles" qui relèvent le plus souvent du charlatanisme comme *la Farine tutélaire, la Fluatine, le Rhéastar, les pilules Dupuis, les gouttes livoniennes, l'élixir Bleu Herra*. Curieusement la presse locale toulonnaise et varoise n'en fait pas publicité se contentant des baumes tue-nerfs dentaires, des médicaments pour la peau, la syphilis, les maladies de la femme et les énergisants globaux³⁶.

APRÈS L'ÉPIDÉMIE



Figure 28

(Fig. 28) La grippe n'a pas disparu après cet assaut pandémique. Les statistiques en témoignent. Ainsi à l'hôpital de Saint-Mandrier du 1^{er} janvier 1920 au 1^{er} mars 1926 la grippe cause 65 morts sur un total de 594 morts soit 11 % des décès et 63 cas du 1^{er} mars 1926 à juin 1935 sur 761 morts soit 8,3%, chiffres qui restent considérables. C'est pourquoi l'hôpital des Sablettes à La Seyne et l'hôpital du casino à Hyères furent temporairement maintenus en service en 1919 et 1920 pour accueillir des grippés. Par contre pour la population civile le bureau d'hygiène de la ville de Toulon ne relèvera que 44 cas de grippe en 1920 pour 1830 décès soit 2,4 % ; et au-delà, notamment en 1928 et 1929, la grippe, dans le groupe très dominant des affections respiratoires et infectieuses ne représente plus que à 2,33 % à 2,58 % des décès. D'autre part, la surmortalité de l'épidémie de grippe de 1918 a eu pour résultat une baisse de natalité à Toulon en juin, juillet, août, septembre 1919, très vite suivie d'une reprise.



Figure 29 - Médecin principal Tribondeau, mort pour la France de la grippe espagnole à Corfou (1918)

Il est difficile d'apprécier à Toulon l'importance pour la mémoire collective de cette pandémie hors norme ensevelie dans le souvenir du conflit. La Grande Guerre fait l'objet très rapidement de commémorations officielles ; les monuments aux morts sont érigés dans toutes les communes

.....
36 / Le quinquina est aussi recommandé par le professeur Debrove (*Le Petit Var* du 15 octobre 1918)

sans qu'aucune victime de la pandémie n'y figure en tant que tel. Cependant les soldats ou marins décédés dans les hôpitaux maritimes ou militaires par suite de grippe ou autre maladie contractée en service auront le droit à la mention "Mort pour la France". Ce sera le cas du médecin principal Tribondeau, mort à Corfou de la grippe espagnole, victime de son devoir comme la citation l'indique. (Fig. 29) Mais il y aura de nombreux oublis !



Figure 30

Ceux qui ont contribué à lutter contre la pandémie sont honorés. Gwynplaine le demande instamment dans un éditorial du *Petit Var* en date du 15 mars 1920. Il y voit une juste récompense pour les infirmiers, infirmières et médecins des hôpitaux civils et militaires de Toulon. Mais avant cette date, le ministre de la Marine avait accordé des médailles d'honneur des épidémies (Fig. 30) à plus de 16 infirmiers et 5 médecins et 10 témoignages de satisfaction³⁷. En novembre 1919, les infirmières seront encore à l'honneur dont madame Berier Fontaine et madame Godin. D'autres promotions suivront concernant des médecins et des infirmières de la Croix Rouge dont madame de Marolles, épouse d'un ancien préfet maritime³⁸.

GRIPPE ESPAGNOLE ET COVID 19 : PEUT ON COMPARER ?



Figure 31

La Grande Grippe, ainsi qu'elle est parfois appelée, a suscité de nombreux travaux historiques et scientifiques. (Fig. 31) La crainte qu'elle inspire toujours, ravivée

.....
37 / 1^{er} mars 1919.

38 / Elle a perdu 2 fils et un gendre à la Grande Guerre et servi comme infirmière bénévole pendant 3 ans ;

par des épidémies hivernales et des épisodes spécifiques³⁹ l'a fait prendre comme modèle épidémiologique à la base de scénarios "catastrophe" présentés périodiquement aux autorités sanitaires. Mais dans la vaste panoplie virale susceptible de déclencher une pandémie ce ne sera pas un virus H1N1 qui reviendra sur la scène mais un nouveau virion de la famille des corona virus, le SARS Cov 2. (Fig. 32)

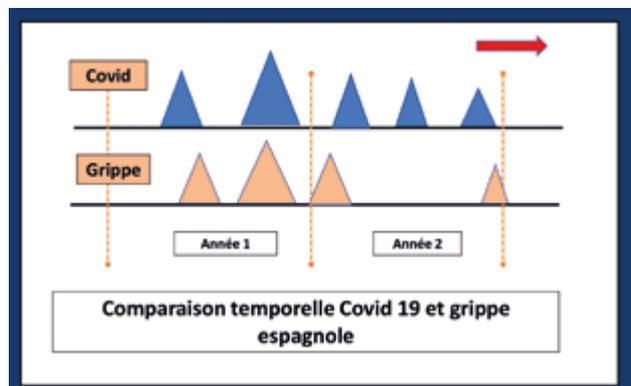


Figure 32

Un tableau établit un parallèle entre les deux épidémies. On y remarque que la cible privilégiée du Covid est la population âgée ou frappée de comorbidités à l'inverse de la grippe espagnole qui s'acharnait sur les jeunes gens, déjà décimés par la guerre. On peut noter ensuite la plus grande extension dans le temps de l'épidémie de Covid et le grand nombre de répliques (5 en novembre 2021).

Concernant les moyens prophylactiques, on ne peut que remarquer le recours lors du choc initial de mars 2020, à "l'antique serrade". Nous sommes cependant, un siècle après, en meilleure situation thérapeutique grâce à la prise en charge des malades par les services de réanimation, une diffusion rapide des expériences médicales de par le monde et surtout l'apport indiscutable de la vaccination, rapidement mise en place. Quant au bilan, celui du Covid ne peut encore être établi car l'épidémie de Covid se poursuit et pourrait révéler encore bien des surprises car "Rien n'est jamais acquis en matière de lutte anti infectieuse"⁴⁰

CONCLUSION

La pandémie grippale de 1918 fut un drame sanitaire occulté, à Toulon comme dans l'ensemble du pays. Survenue à la fin du conflit où population et soldats ramassaient leurs forces pour repousser le dernier effort allemand, elle a été sinon niée du moins dissimulée lors de sa manifestation et par la suite n'a pas laissé de grande trace dans la mémoire collective. Les monuments aux morts ne distinguent pas les morts pour la France selon la cause de leur décès et les anciens combattants n'en n'ont pas fait un thème de revendi-

cation. La grippe espagnole a frappé prioritairement à Toulon et dans le camp retranché la population maritime et militaire jeune, par une forte vague épidémique en fin d'été et à l'automne 1918, suivies de deux répliques en 1919, dont celle de la fin d'année fut de faible importance.

La question relative à l'épidémie de printemps observée dans le pays mais qui n'apparaît pas à Toulon ne reçoit pas de réponse. Par contre, la faible réplique de la fin de 1919 est vraisemblablement en lien avec le maintien d'effectifs militaires importants à Toulon et la poursuite de la guerre en Orient. L'impression résultant de l'analyse des archives locales est celle d'une mise à l'arrière-plan de cet intrus épidémiologique par les autorités municipales préoccupées de multiples autres questions matérielles et d'une relative maîtrise de la prise en charge des malades par la Marine grâce à des moyens médicaux et hospitaliers importants. Le bilan reste dans les normes nationales en dépit des facteurs de risques locaux et des mouvements de la population militaire.

"Le fait le plus important et le plus incompréhensible à propos de la grippe espagnole est qu'elle a tué des millions de personnes en une année ou moins. Jamais rien, ni maladie, ni guerre, ni famine n'a tué autant en si peu de temps"

A.W Crosby, Epidemic and peace, London Wesport 1976

REMERCIEMENTS

Services d'archives de la municipalité de Toulon, du Service historique de la Défense à Toulon, du Vieux Toulon, des archives départementales du Var.

³⁹ / Grippe asiatique (1957-1958), grippe de Hong-Kong (1968-1969), grippe A (2009)

⁴⁰ / Vinet F. La Grande Grippe. 1918. La pire épidémie du siècle.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Archives

- Annuaire de la Marine nationale. 1909, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1936, 1942. Imprimerie nationale.
- Archives municipales de Toulon. *Conséquences à Toulon de la grippe espagnole de 1918*. 1DOC34.
- Archives municipales de Toulon, cartons 2Q, 3QII 1f, 3QII 4, 4QIV 1.
- Bulletin du bureau et de l'Institut d'hygiène à Toulon. Années 1912, 1913, 1914, 1919, 1920, 1921. Bibliothèque municipale de Toulon. Fonds ancien.
- Indicateur du Var, 1913, 1918, 1919, 1920, 1924, 1928.
- Musée du Service de santé des armées. Val de Grâce, Paris. Cartons 811-813-814.
- Service historique de la Défense. Carton 2F2-23. Statistiques de mortalité de l'hôpital principal de la Marine 1900-1902.
- Service historique de la Défense. Carton 2F2-24. Statistiques de mortalité de l'hôpital maritime annexe B. 21 septembre 1914 au 28 janvier 1918.
- Service historique de la Défense. Carton 2F2-25. Statistiques de mortalité de l'hôpital de Saint-Mandrier du 1^{er} octobre 1915 au 31 octobre 1915.
- Service historique de la Défense. Carton 2F2-26. Statistiques de mortalité de l'hôpital de Saint-Mandrier. 18 mars 1917 au 8 septembre 1918.
- Service historique de la Défense. Statistiques de mortalité de l'hôpital de Saint-Mandrier. 2F2-28. Janvier 1920 au premier mars 1926.
- Service historique de la Défense. Carton 2F2-29. Statistiques de mortalité de l'hôpital de Saint-Mandrier. Mars 1926-juin 1935.
- Service historique de la Défense. Carton 1F2-9, 1F2-10. Correspondances Santé.
- Service historique de la Défense. Carton 1F1-128. Dépêches ministérielles.
- Service historique de la Défense à Toulon. Navire hôpital *Asie* et *Duguay Trouin*. Cartons 3F010-011-012-013-014-015. Carton 3F 153 Duguay Trouin.
- Service historique de la Défense à Toulon. Ordre du Préfet maritime n° 1176 du 20 octobre 1916. Spécialisation des deux hôpitaux maritimes.
- Statistiques médicales. Données relatives à la guerre 1914-1918. Bibliothèque nationale. Édition de 1922. Accessible sur le site de la BnF.
- Société des amis du vieux Toulon et de sa région. Carton T7-b. Hygiène.

BIBLIOGRAPHIE

- AUDOIN-ROUZEAU S, BECKER J.J. *Encyclopédie de la Grande Guerre*. Tempus. 2012.
- BARBERET P. *Historique des hôpitaux maritimes et du service de santé des armées*. Service historique de la Défense Toulon. TO-4-4201R.
- BERATO J. *Les maladies infectieuses à Toulon jusqu'au milieu du XX^e siècle*. Revue de la Société des amis du vieux Toulon et de sa région. 2018.
- BOURON F. La grippe espagnole (1818-1819) dans les journaux français. *Guerre mondiale et conflits contemporains*. 2009-1 N° 233, 83-91.
- BRISOU B, SARDET M. Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens de la Marine. Service historique de la défense. Paris. 2010. 860 pages.
- BRISOU B. *Évolution de l'endémie typho-paratyphoïdique à Toulon de 1874 à 1972*. Médecine et maladies infectieuses, vol. 2, tome 3, 11, 421-427.
- BROUARDEL P. *Dispositions à adopter pour l'assainissement de la ville de Toulon*. Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 1885, 14, 209-226.
- CABANES B. *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français. 1918-1920*. Points Histoire-Le Seuil 2004.
- CANDIOTTI A (Médecin principal). *La grippe atlantique*. Archives de médecine navale. 1919, N° 108, 43-48.
- CARTIERA. *L'hygiène à Toulon*. Statistiques hygiéniques (1874-1894). 1894. Isnard Toulon (Consultable au Vieux Toulon).
- CRISTAU P, WEY R (dir.). L'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne in *Les hôpitaux militaires au XX^e siècle*. Service de santé des armées. Paris : Le Cherche-midi 2006.
- CROSBY A. W. JR. *Epidemic and Peace 1918*, London, ed. Westport, 1976.
- DARMON P. *La grippe espagnole submerge la France*. L'Histoire, 2003, n° 281, 80.
- DINGUIRARD B. *L'assainissement de Toulon*. Imprimerie du Petit Var, Toulon, 1898.
- GACHOT B, VACHON F. *La grippe maligne vue à la lumière du passé*. Médecine et maladies infectieuses, 2009, n°2, 55-59.
- GIRAUD A. *Assainissement de la ville de Toulon*. Documents officiels de la ville de Toulon. 1911.
- HECKEL F. *La grippe*. L'illustration. 19/10 et 9/11/1918.
- LAHAÏE O. *L'épidémie de grippe dite espagnole et sa perception par l'armée française (1918-1919)*. Revue historique des armées. 2011, 212, 102-109.
- MARÇON, MONDON. *Formes cliniques de la grippe. Épidémie de 1935*. Archives de médecine navale. 1935.
- MEYER J, DUCASSE A, PERREUX G. *Vie et mort des Français 1914-1918*, Paris, Hachette, 1960.
- MIQUEL P. *La Grande Guerre*, Paris, Fayard, 1978.
- MURARD L, ZYLBERMAN P. *Mi-ignoré, mi-méprisé : le ministère de la santé publique. 1920-1945*. Les tribunes de la santé. 2003 n° 1, 19-33.
- PEYREGNE A. Automne 1918. *La grippe espagnole ravage notre région*. Var Matin. # Nous. Supplément du journal Var Matin 21 octobre 2018.

- QUETEL CL. *Grippe espagnole. Le tueur que l'on n'attendait pas*. L'Histoire n° 449. Juillet-Août 2018. 34.
- *Toulon et sa région. 1918-1922. Sortir de la grande Guerre*. Ouvrage collectif de l'Académie du Var. 2019. Editions Fred, Sophia Antipolis.
- VINET F. *La grande grippe. 1918. La pire épidémie du siècle*. Vendémiaire. 2018.
- VIOLINO J.P. *De la Coloniale aux troupes de marine. L'armée à Fréjus et Saint Raphaël. 100 ans de présence*. 2^e partie : la guerre européenne de 14-18 et l'implantation des camps.

PRESSE

- *La Croix* 4 septembre 1918.
- *Éclaireur de Nice* 1^{er} novembre 1918.
- *Je dis tout*. Hebdomadaire mondain de Toulon. 1918-1919-1920.
- Journal *Le Petit Var* 1918-1919-1920. (Consultable au fonds ancien des archives de Toulon et sur le site @ des archives départementales du Var. Voir notamment *Petit Var* 4 septembre, 15 octobre, 26 octobre, 1^{er} novembre 1918).
- *La presse médicale*. Pandémie de grippe. 1918, 57, 525-526.
- *Petit niçois* 8 septembre, 24 octobre 1918.
- *République du Var* 22 octobre et 26 octobre 1918.
- *Var Matin* supplément #Nous octobre 2018.

Thérèse Lépine

ÉTÉ 1865 :

QUAND LE CHOLERA FRAPPAIT À LA SEYNE

INTRODUCTION

"Choisir entre la peste et le choléra", "avoir une peur bleue", autant d'expressions encore usitées qui nous rappellent à quel point le souvenir des grandes épidémies qui décimèrent autrefois l'Europe, est encore présent dans nos mémoires collectives. À chaque fléau, peur, panique, suspicion, défiance... semblent avoir été les maîtres-mots et l'épidémie de 1865 à La Seyne n'y fait pas exception. En atteste la tragique description faite par le Docteur Prat, témoin actif de cette épidémie, conseiller municipal à La Seyne en 1865, qui, pour traduire l'arrivée brutale de ce mal invisible écrit à propos de la nuit du 14 au 15 septembre : *"Ô nuit pleine de tristesse et d'angoisse ! Ô nuit terrible et désastreuse où l'on entendit retentir dans nos murs, ce cri lugubre et déchirant : le choléra !"*.

Même si l'on ne peut pas comparer les épidémies entre elles, il nous a paru intéressant, à partir des travaux déjà réalisés, à la lumière de nouvelles sources et de l'actualité, de reconsidérer cet épisode tragique, tant au niveau de l'impact auprès des populations et des quartiers que des moyens mis en œuvre.

1 : 1865, UN LOURD TRIBUT PAYÉ AU CHOLÉRA

On peut lire ici et là que l'épidémie qui s'invite à La Seyne en 1865, semant le deuil et la consternation générale, a probablement été la plus traumatisante dans l'histoire de la commune. Semble en témoigner la procession en actions de grâces de la cessation du choléra, organisée le 16 avril 1866 et décrite par Lethuaire dans un article paru dans *L'Illustration* du 5 mai 1866. Les pèlerins qui s'étaient rendus, dans la plus grande ferveur et le recueillement le plus religieux, à la chapelle de Notre Dame de La Garde, y sont présentés très nombreux, accompagnant, dans une imposante solennité, "la statue de la Vierge de La Seyne... portée à tour de rôle par des pères maristes, des pénitents blancs et des bourgeois.

S'étaient également joints à cette cérémonie : *"Les autorités et les fonctionnaires de la localité... des Toulonnais qui avaient afflué après avoir pris les bateaux à vapeur, les populations des villages de Saint-Nazaire (Sanary), d'Ollioules, de Reynier, de Bandol... (mais aussi) les ouvriers des Forges et chantiers de la Méditerranée, qui avaient quitté les ateliers pour venir grossir les rangs de la procession..."* Au total, une cérémonie qui semble avoir réuni une foule immense profondément marquée par le choléra. L'auteur de l'article ne conclut-

il pas : *"Désormais la cruelle épidémie de 1865 réveillera dans l'âme des populations de la Seyne, les souvenirs de la protection divine et les douces joies du devoir de la reconnaissance pieusement accompli."*

Mais qu'en est-il précisément ? Combien de familles concernées, combien d'enfants, de femmes, d'hommes, le virus a-t-il infestés ? Combien en sont morts et quand cette épidémie a-t-elle fait irruption ?

- 1 -

Des données qui varient selon les sources, tant pour le démarrage et la durée de l'épidémie que pour le nombre de victimes

Pour des auteurs comme Louis Baudoin ou Marius Autran, quelques cas suspects sont rencontrés chez des enfants atteints de diarrhées plus fréquentes, notamment en juin, juillet et début août 1865. Sachant que le choléra se caractérise entre autres par des diarrhées profuses, des vomissements importants, un amaigrissement rapide, des plaques bleuâtres (d'où l'expression peur bleue) comment diagnostiquer ? Les diarrhées ne sont-elles pas fréquentes en période estivale ? On parle alors pour ces malades, de diarrhées à caractère cholériforme, mais à partir du 16 août, ces symptômes cholériformes semblent prendre un caractère plus tranché. La maladie serait-elle devenue plus grave ? Pour autant on ne s'effraie guère des quelques décès qui ont eu lieu en quelques jours puisque, comme le dit Louis Baudoin, *"le mal semble circonscrit dans le quartier de La Lune..."*.

Mais à partir du 15 septembre, pour ces deux auteurs, l'alerte choléra ne fait aucun doute et l'épidémie va s'étendre jusqu'au 15 novembre, date du dernier cas signalé par Louis Baudoin.

L'épidémie aurait donc duré de septembre au 15 novembre, soit 2 mois environ.

Ces mêmes données nous les retrouvons dans le rapport réalisé par le Docteur Prat en 1866. Ex-chirurgien major de la Marine, habitant La Seyne, conseiller municipal et docteur en exercice lors de l'épidémie de 1865.

Il est probable que ce rapport a été utilisé par les 2 auteurs précédemment cités d'où la convergence de points de vue.

Par contre, les dénombrements des victimes font débat. Qu'on en juge : 350 morts pour le Docteur Prat, près de 500 morts (mais peut-être plus !) pour Louis Baudoin et Marius Autran, 470 morts pour Patrick Martinenq... comment expliquer ces écarts ?

On se heurte là au problème de sources et aux difficultés rencontrées dès l'instant où l'on travaille sur les maladies épidémiques. En effet, en matière d'épidémie en général, deux sources sont possibles : les données des hôpitaux et les registres d'état civil. En ce qui concerne les hôpitaux, il faut savoir que les statistiques sont peu représentatives pour la période qui nous intéresse et ce pour 2 raisons d'abord parce que d'une manière générale les hôpitaux ne recevaient qu'une partie minime des maladies même graves, ensuite parce que, pour le choléra, on n'allait pas à l'hôpital. Ne s'agissait-il pas dans un premier temps de simples problèmes intestinaux ou de diarrhées ? Ainsi à La Seyne par exemple, sur la totalité des décès enregistrés à l'état civil, seulement 10 Seynois seraient morts à l'hôpital Hospice, tenu par les Sœurs trinitaires entre août et novembre 1865.

Reste donc les registres d'état civil. S'il est clair que les historiens locaux dont nous avons parlé, ont travaillé à partir de ces données, l'analyse n'en reste pas moins difficile puisque l'état civil n'imposera la déclaration des causes des décès qu'à la fin du siècle. Ces données de l'état civil étant les seules données vraiment exploitables, nous les avons reprises, en espérant mieux cerner la gravité de l'épidémie à partir de nouvelles sources. (Doc. 1)



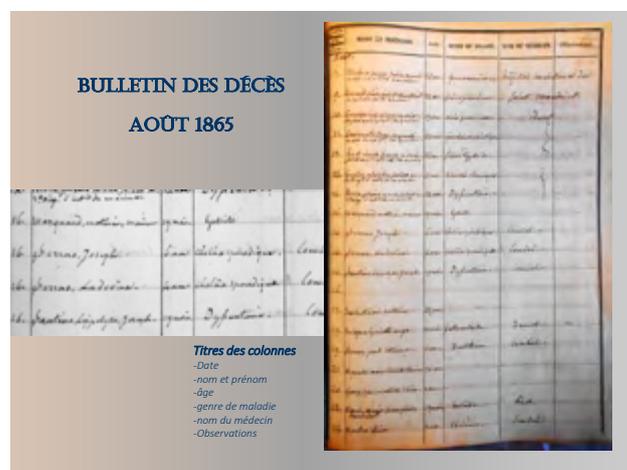
Documents 1

L'analyse du diagramme montrant la mortalité en 1865 nous permet de dégager 3 remarques :

- d'abord sur l'année 1865, la mortalité s'élèverait à 1 000 sur l'ensemble de la commune de La Seyne, Saint-Mandrier inclus à l'époque;
- ensuite des inégalités sont repérables selon les mois, le maximum de morts étant atteint en fin d'été et début de l'automne, avec un pic de 383 morts en septembre, soit plus de 10 par jour et près de 200 en octobre ;
- enfin, sachant qu'en 1865, la commune de La Seyne comptait environ 13 000 habitants, le poids de la mortalité dans la population totale serait de 7,69 %, pourcentage élevé certes, mais qui ne nous renseigne pas sur le nombre de décès dus au choléra.

Un document trouvé aux archives municipales, le bulletin des décès, (Doc. 2 et 3) riche en informations (noms des

défunts, âge, genre de maladie, nom du médecin, etc.), et portant sur la période 1853-1870, nous a permis de poursuivre et d'affiner notre recherche tant sur la durée que sur l'impact démographique de cette épidémie.

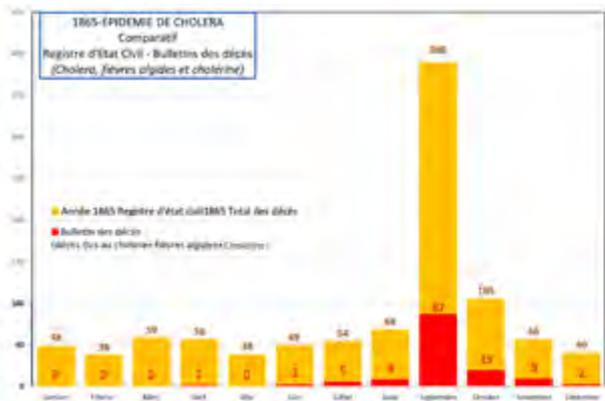


Documents 2 et 3

- D'abord pour la durée : le premier cas enregistré est signalé à l'hôpital militaire de Saint-Mandrier, le mardi 27 avril 1865. Il s'agit d'un marin de 24 ans, cas isolé, qualifié de sporadique, tandis que le dernier cas apparaît le 24 décembre 1865 avec la mort d'un homme de 58 ans.

Peut-on dire pour autant que l'épidémie a duré 8 mois ? Certainement pas, même s'il est possible qu'il y ait eu une plus large extension temporelle que celle annoncée par les historiens locaux signalant un peu plus de 2 mois ; par contre, en ce qui concerne le nombre exact de victimes du choléra, notre déception a été grande puisque, sur l'année 1865, 90 cas de choléra avérés seulement ont été enregistrés. Même si on y ajoute les cas de fièvres algides, de cholérine, dans la mesure où de nombreux rapports médicaux précisent que derrière ces appellations il y a en réalité de véritables cas de choléra, on arrive seulement à 133 décès dus au choléra, inégalement répartis. (Doc. 4)

Au total donc, une liste très défectueuse et un nombre de victimes très éloigné des vérités entendues depuis des lustres.



Document 4

Mais pourquoi aussi peu de victimes relevées dans le bulletin des décès ? Il y a trois facteurs d'explication :

- d'abord on constate que le registre n'est pas toujours renseigné, peut-être est-ce dû à l'insuffisance d'officiers d'état civil comme le laisse sous-entendre la demande de création d'un poste supplémentaire faite ultérieurement, lors d'une délibération du conseil municipal ;
- le deuxième est lié à la fragilité et l'incertitude des diagnostics de la part des praticiens, relevées dans différents rapports élaborés par la communauté médicale de l'époque, surtout au début d'une épidémie. Dans l'un de ces rapports, (*Doc 5*), portant sur l'origine du choléra à Marseille, les 2 auteurs, 2 professeurs de médecine, les docteurs Didiot (médecin principal des hôpitaux militaires) et Guès (professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Marseille), reprennent des témoignages de praticiens qui parlent de leurs pratiques avant l'existence officielle de l'épidémie.



Document 5

Un très grand nombre admettent avoir classé comme cholériques légères de vrais cas de choléra, voire même ne pas les avoir signalés du tout. Certains admettent aussi avoir porté sur les certificats de décès des libellés comme : affections des voies digestives, entérite aigue, diarrhée, miserere ou encore tout simplement : "décédé par mort naturelle", surtout au tout début de l'épidémie (*Doc. 6*).

Un patient nommé Vidal mort du choléra à Marseille en 1865.

« J'avais, affirme M. Raymond, déjà dissimulé la cause de mortalité pour 2 ou 3 cas semblables à celui de M. Vidal dans la même quinzaine, mais comme ce dernier habitait un quartier justement réputé par son insalubrité flagrante, je n'ai plus eu la même hésitation à indiquer sur mon certificat la vraie cause de la mort. Pour d'autres quartiers, je me bornais, comme c'est l'habitude à Marseille à libeller par ces mots : « Décédé par mort naturelle ».

N.B. M. Vidal déclaré mort le 3 juin 1865, libellé de son certificat de décès : « choléra en moins de 24h. »
Extrait d'un rapport sur l'origine du choléra à Marseille.

Autre extrait du rapport.

Appelé à donner des soins au petit malade, c'est lui aussi qui a fourni le certificat de décès, portant le libellé « diarrhées et vomissements », c'est pour ne pas jeter l'alarme que je n'ai pas écrit choléra, m'a raconté plus tard M. Moulin mais je suis bien convaincu par tout ce que j'ai vu, depuis l'épidémie régnante, que je n'ai eu affaire qu'à de véritables cas de choléra infantiles. La cyanose, l'agitation du petit malade, l'enfoncement des yeux dans les orbites, l'algidité, etc, sont autant de symptômes qui ne permettent pas de douter. »

Document 6

- enfin la troisième explication s'appuie sur la volonté de la part des médecins de minimiser l'importance réelle de la maladie pour ne pas faire peur et provoquer un mouvement de panique. C'est ce que confirme le deuxième extrait du rapport.

- 2 -

Étude comparative des courbes de décès, en 1864, 1865, 1866.

Face à la "fragilité" de ces sources, seule une étude comparative des courbes de décès de 3 années, 1864, 1865, 1866, nous permet de mieux approcher la réalité de l'impact du choléra en mettant en exergue la surmortalité liée à l'épidémie. (*Doc. 7*)



Document 7

Dans notre analyse, on note pour l'année 1865, un excédent de 500 à 550 morts par rapport aux 2 années témoins. Si cet excédent est incontestablement dû au choléra, trois éléments nous permettent de penser que l'impact de la mortalité liée à l'épidémie est probablement supérieur à ce chiffre et qu'il avoisine 600 voire 650 morts et même plus encore :

- d'abord, ne sont pas pris en compte par les statistiques de l'état civil, les décès de ceux qui ont fui la ville et qui sont morts ailleurs. Citons par exemple les 13 Seynois morts à Six-Fours en septembre 1865 ou encore les cas de décès signalés par la presse ou certains rapports médicaux à Nice ou à Grasse, liste non exhaustive ;
- ensuite s'ajoutent les sépultures sans contrôle et sans déclaration à l'état civil ;
- enfin le recensement réalisé en septembre 1866 laisse à penser que le nombre de victimes a été très supérieur

pas effrayer la population. Certains d'entre eux d'ailleurs ont continué, jusqu'à la fin de l'épidémie, à parler essentiellement de fièvres algides ou cholérine, avec toujours la même volonté : dissimuler l'importance de l'épidémie et rassurer la population. C'est ce que révèle l'étude des décès enregistrés pendant le mois d'octobre 1865 : des médecins comme les docteurs Daniel, Brochet, Bertet, Latière, Perse, parlent uniquement de choléra alors que d'autres comme Prat, Combal par exemple ne déclarent quasiment que des cas de fièvres algides.

Une question se pose : pourquoi le mot choléra apparaît-il officiellement pour la première fois dans le quartier de La lune à propos d'une victime italienne et non avant, alors que l'épidémie avait semble-t-il déjà sévi dans la partie ancienne de la ville ? Cette situation ressemble étrangement au témoignage du docteur marseillais évoqué précédemment, le docteur Raymond, qui reconnaît avoir déclaré le patient nommé Vidal "*mort du choléra en moins de 24 heures*" parce que le quartier était réputé insalubre alors que pour d'autres cas avait été indiqué : "*décédé par mort naturelle*".

Par ailleurs, si le mot choléra semble avoir été évité longtemps, si l'on admet que les cas de fièvres algides et de cholérine survenus avant le 31 août étaient en réalité probablement des cas de choléra, cela signifie que le premier foyer de choléra a probablement concerné la partie agglomérée de la ville avec certaines rues, et non l'esplanade de La lune, contrairement à ce que l'on a pu lire par ailleurs, même si l'épidémie semble s'y être propagée plus vite qu'ailleurs, avec une mortalité d'emblée dramatique.

Puisque cette épidémie n'a pas été circonscrite dans le quartier de la Lune et que tous les lieux de la ville ont été concernés à différents degrés, il nous faudra expliquer cette irrégularité.

Comment évolue l'épidémie après septembre ?

- Le pic semble atteint fin septembre, et à partir du mois d'octobre, l'épidémie entre dans une phase de décroissance pour quasiment s'arrêter en novembre malgré 2 cas tardifs de choléra en décembre. En témoignent quelques extraits d'articles de presse :
- dans *La Sentinelle Toulonnaise* du jeudi 12 octobre 1865 : "*l'état sanitaire des villes et villages de notre arrondissement tend chaque jour à rentrer dans l'état normal.*";
- dans *Le Journal de Nice* du samedi 14 octobre 1865, on peut lire à propos de La Seyne : "*Cette ville commence à être rendue à sa physionomie particulière...*";

Pour autant, en octobre, rien n'est terminé puisque, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 8 octobre, constatant que "*l'épidémie a frappé le pays avec une force et une persistance au-delà de toute prévision...*", un troisième crédit pour assurer les dépenses occasionnées par le fléau est voté.

- 2 -

Le profil des victimes

Si en apparence, en période d'épidémie toutes les catégories de la population semblent touchées, l'étude de l'échantillon dégagé du registre des décès (133 cas) démontre très clairement que des inégalités face à la mort existent. Les victimes n'ont pas toutes le même âge, le même sexe, la même profession et ne sont pas issues du même pays.

Si on met à part le marin décédé du choléra le 27 avril, on note que les premières victimes "*choisies*" par cette épidémie sont de préférence les enfants et notamment la première enfance (de 0 à 1 an) c'est-à-dire un âge où la proportion de décès est la plus forte tout simplement parce que leur résistance physiologique est quasi nulle. En effet, sur 13 décès enregistrés entre juin et le 31 août, 10 sont de très jeunes enfants. Sur ces 13, 8 sont Italiens. Sur la durée de l'épidémie, 42 décès d'enfants de moins de 15 ans ont été enregistrés sur le bulletin d'état civil, soit près de 32 % du total. Sur ces 42, 18 sont d'origine italienne soit 43 % du total.

Dans le groupe "*adultes*", nous allons retrouver l'influence des âges, des sexes mais aussi des nationalités.

Plusieurs constats en effet :

- d'abord on remarque un faible pourcentage de personnes âgées ce qui s'explique par la faiblesse de l'espérance de vie (39 ans chez les hommes et 40,6 chez les femmes sous le second Empire) ;
- ensuite on note parmi les victimes, un déséquilibre entre les hommes et les femmes qui s'explique par 3 éléments :
 - le premier : souvent dans les épidémies, le sexe féminin est moins fréquemment atteint et semble mieux résister que le sexe masculin (On le voit encore aujourd'hui !),
 - le deuxième : sont comptabilisés parmi les victimes masculines 15 militaires morts à l'hôpital de Saint-Mandrier,
 - le troisième : les italiens adultes décédés sont peut-être issus de cette émigration italienne qui dans un premier temps est une émigration de célibataires, les femmes et les enfants arrivant après ;
- ce qui frappe aussi, c'est le poids des victimes italiennes. Sur l'échantillon, 32 adultes sont de nationalité italienne soit près de 25 %. Si on y ajoute les 18 enfants italiens décédés du choléra nous arrivons à 50 victimes, soit 37,59 % des victimes de l'échantillon, alors que les italiens représentent environ 13 % de la population totale. Les Italiens ont donc fourni un lourd tribut et en particulier les enfants ;
- enfin, pour parfaire le profil des victimes adultes, une autre information est à rajouter, c'est l'influence des professions.

On remarque en effet que la profession de journaliers, ouvriers aux chantiers fournit le plus grand nombre de décès, (environ les 2/3). Il est clair que ces professions comprennent la partie la plus indigente de la population, la plupart étant Italiens. Cette analyse est faite dès le 7 septembre lors d'une séance du conseil municipal puisque l'un de ses membres affirme : "*l'épidémie sévit*

particulièrement sur la classe pauvre employée principalement aux travaux pénibles de l'atelier des forges et chantiers de la Méditerranée" et reprise également dans le journal *Le Toulonnais* du 16 septembre, où l'on peut lire, à propos de la visite du sous-préfet à La Seyne, le choléra "maladie qui décime notre population ouvrière depuis quelques jours." Par contre, les agriculteurs sont peu touchés.

Même si cette liste est défectueuse, elle nous montre néanmoins que la mortalité liée au choléra est sélective et affecte plus particulièrement les catégories les plus défavorisées. Comment comprendre que certaines composantes de la population aient été plus affectées que d'autres ? Comment comprendre la répartition spatiale de l'épidémie ?

- 3 -

Le choléra, fléau des pauvres ? La misère s'est-elle associée au choléra ?

Avant de tenter des réponses, quelques rappels sur le choléra s'imposent. Le choléra n'est pas au XIX^e siècle une maladie nouvelle ; le terme choléra existe depuis l'Antiquité. Lors de l'épidémie de 1865, la cause du choléra est totalement ignorée et ses effets terribles et son développement spectaculaire continuent à surprendre les contemporains. Il faudra attendre 1883-1884 pour que soit identifié par le médecin et microbiologiste allemand - Robert Koch, le bacille responsable du choléra - morbus : le *vibrio-cholerae*.

En 1865 donc, comme lors des premières épidémies, pour rendre compte de la marche de l'épidémie, on continue à tout évoquer ou presque : l'orientation et la force des vents, la structure géologique du sous-sol, la pluie ou la canicule, l'état de l'eau... Très souvent aussi, on laissait sous-entendre que quelqu'un était derrière toutes ces maladies. Déjà la théorie du complot et la recherche du bouc émissaire !

En 1865, la communauté médicale continue à se diviser tant sur la cause que sur l'explication à donner à la prolifération de la maladie : d'un côté, les "contagionistes croyaient que la maladie se transmettait par le biais du contact physique, tandis que d'autres, les "miasmatisques", pensaient que la maladie, présente dans l'air, sous forme de miasmes, pouvait proliférer sans contact physique puisqu'elle résultait de facteurs environnementaux. Par ailleurs, en parallèle à ces 2 théories, l'idée que le choléra, maladie exogène originaire de l'Inde, a été importée par des pèlerins musulmans, circule beaucoup.

Ne lit-on pas dans le rapport du Docteur Prat :
"Si l'on n'arrête pas les pèlerinages de La Mecque, si l'on ne s'attache pas à assainir les marais infects du fleuve indien, si le congrès universel de salubrité internationale ne tranche pas définitivement et radicalement cette importante question, il ne nous reste plus qu'à prêcher l'extermination des fanatiques pèlerins de Mahomet..."

Cette théorie, à savoir "*l'importation de la contagion par bateau*", a été largement partagée ; elle permettait tout simplement de rejeter le problème et de refuser de reconnaître les implications de l'origine locale en ce qui concerne la situation sanitaire et la situation sociale en général.

Même si de nouveaux rapports, dont celui du docteur Gues, déjà cité, excluent toute idée d'importation du fléau indien en démontrant que le choléra existait dans les ports français avant les premiers arrivages d'Alexandrie des 11 et 15 juin, cette volonté de recherche d'un bouc émissaire va faire perdurer longtemps le débat sur l'origine locale ou importée de la maladie.

Bien avant la découverte du vibrion, les "contagionistes" prennent le dessus d'où les recours fréquents au dispositif de protection (quarantaines, lazarets, cordons sanitaires...) hérité des mesures à cantonner la peste. Pourtant, dans les années 1850, on repère une avancée majeure dans la compréhension de la maladie puisqu'on se rendit compte en effet que la maladie frappait à proximité de certains puits ou le long des rivières, suggérant une contamination par l'eau. Le lien entre la maladie et un mauvais assainissement allait être établi et conduire à des réformes de santé publique et encourager la propreté dans les villes.

À La Seyne comme ailleurs avant la découverte du vibrion, le débat sur l'origine locale ou importée de la maladie n'est pas vraiment tranché. On va donc retrouver quelque fois des mesures relevant des 2 théories, même s'il y a prédominance de la première analyse. Si l'épidémie ne peut se comprendre que dans la précarité des conditions matérielles de vie qu'elle révèle, qu'en est-il pour La Seyne ? Quelles sont les conditions sanitaires de la ville ?

Si on met à part le contenu d'un article paru dans *Le Toulonnais* le mardi 11 juillet 1865, évoquant toutes les améliorations faites dans cette ville de La Seyne devenue : "*un riche et industriel faubourg de Toulon*", toutes les autres sources et notamment le rapport réalisé par le docteur Prat, s'accordent pour affirmer qu'à La Seyne, l'état sanitaire est déplorable.

Un paragraphe en particulier mérite d'être cité :
"*Qu'on excuse notre franchise, et puisqu'on veut bien nous entendre, nous dirons pour rester impartial, 1: que les rues de La Seyne sont malpropres, remplies d'immondices ou d'eaux croupissantes ; 2, que les deux gros vallats qui les entourent sont une véritable sentine d'infection ; 3, enfin que la ville, dans les circonstances actuelles, n'a aucune des conditions de salubrité qui distinguent les villes voisines*".

Plus loin dans ce même rapport est décrit le quartier de La Lune avec notamment l'exemple d'une rue, la rue de la Peste : une rue "*sans pavé, dépourvue de trottoirs... avec*

des rez-de-chaussées humides dans lesquels mangent, séjournent, couchent... de nombreuses familles piémontaises".

"Si vous sortez des maisons, vous rencontrerez dans cette rue les immondices, les résidus de la vaisselle, les matières fécales, etc., croupissant dans des rigoles dépourvues de pente et privées d'eau..."

"Ce que nous venons de dire de la rue P. peut s'appliquer... au quartier Beauissier, à Cavaillon, au Regonfle, dans les rues Évenos, du Sac, Saint-Roch, etc. Presque toutes ces rues sont d'ailleurs mal pavées, remplies d'ornières, privées d'un système régulier de balayage. Les ruisseaux n'ont pas d'écoulement, d'où stagnation de toutes les impuretés jetées par les habitants..."

"L'eau qu'on boit à La Seyne est de qualité inférieure, principalement celle des puits qui avoisinent le littoral".

Cette description, qui met l'accent sur la précarité des conditions de vie, peut surprendre ; elle permet toutefois de mieux saisir la marche inégale du choléra à travers le territoire, certains quartiers étant plus touchés que d'autres.

Parmi les lieux les moins concernés par l'épidémie, on trouve les parties les plus éloignées du centre (on dirait aujourd'hui la périphérie) : Le Manteau, Les Sablettes, l'Évescat, Janas, Les Moulières, les parties les plus élevées, c'est-à-dire des quartiers reconnus pour être des endroits sains, souvent boisés, moins denses, encore ruraux, alors que l'épidémie a sévi avec intensité dans le quartier de La Lune, là où se trouvent de misérables taudis, bordés par le Gros Vallat, véritable égout à ciel ouvert, où tout fait défaut à ceux qui y habitent, mais aussi dans la basse-ville et le bas du Cours avec leurs rues étroites, tortueuses, renommées pour leur malpropreté, où l'air n'est pas pur. Dans ces quartiers qu'on dirait aujourd'hui "défavorisés", tout était réuni pour favoriser une propagation rapide du choléra : proximité des marécages en bordure du port et du quartier de La Lune, population dense, dont beaucoup d'Italiens, absence d'égouts, manque d'hygiène, altération de l'air mais aussi de l'eau et du sol par les infiltrations qui alimentent les puits.

La municipalité sait que La Seyne est remplie de foyers d'infection, elle sait que la population immigrée italienne s'entasse dans des logements dépourvus d'aération, elle sait que le Gros Vallat, qui termine sa course dans le port, traverse des rues puantes, charriant avec lui déchets et excréments, pourtant, pendant un certain temps, elle a sous-estimé l'influence de ces conditions locales d'insalubrité dans le développement de l'épidémie, par manque de moyens.

En 1862 toutefois elle avait tenté d'y remédier en mettant en place une commission de 5 membres, dont le docteur Clément. Son objectif était d'améliorer les conditions de vie des ouvriers, mais ne voulant pas poser la responsabilité des loueurs dans l'existence de ces taudis et

impacter leur possibilité de location, le problème ne se règle pas et va perdurer.

Aussi, au début septembre 1865, au moment où éclate officiellement l'épidémie, les mêmes constats sont faits lors des séances des conseils municipaux des 7 et 8 septembre : d'abord, *"l'épidémie sévit particulièrement sur la classe pauvre..."*, ou encore : *"la principale cause du fléau, sinon la dominante, se trouvant dans le trop grand nombre de personnes entassées dans le même appartement, il faut exiger l'évacuation de ces locaux afin d'arrêter les ravages de l'épidémie..."*. Pour la municipalité, aucun doute, le choléra est bien le fléau des pauvres, même si le choléra a aussi touché les classes les plus aisées.

Mais comment expliquer l'insalubrité de certains quartiers ? Pour le comprendre, il nous faut rappeler un élément majeur de l'histoire de notre ville : celui de la création des F.C.M. en 1856. Pour le développement de cette activité, la ville a besoin de main d'œuvre et fait appel à l'immigration italienne. Contrairement à La Ciotat, les chantiers n'envisagent pas de participer à la construction d'une cité ouvrière. Cette main d'œuvre essentiellement piémontaise va donc s'installer dans des "taudis" construits dans des espaces marécageux, à proximité des chantiers ou dans des logements du centre-ville n'offrant pas toutes les conditions de salubrité voulue et loués par des propriétaires peu scrupuleux. Dans la rue Savonnière par exemple, les Italiens représentaient 30 % des habitants. Par leur présence (souvent jugée "massive", on comptait 1554 italiens en 1861 !), la ville a beaucoup changé sur le plan sociologique. D'ailleurs en 1862, la municipalité souhaitait l'installation d'un prêtre italien pour inculquer dans le cœur de ces immigrés considérés très souvent comme des buveurs d'alcool, de vin, des perturbateurs, voire des voyous, *"les sentiments moraux dont ils ont si besoin"*. L'arrivée de ces étrangers, tous ouvriers, inquiète donc et perturbe l'ordre ancien comme le rappelle René Merle dans un article paru dans *Étraves* (n° 37). Cette analyse se retrouve clairement dans les extraits des registres des délibérations du conseil municipal de 1862, où l'on peut lire : *"La tranquillité publique est souvent troublée par le personnel des F. et C. appartenant pour la plupart à des pays étrangers peu habitués à nos mœurs et d'une nature généralement turbulente."*

Dans le même sens, le Docteur Prat n'écrit-il pas dans son rapport que la population est formée de deux types bien caractérisés :

- la population indigène... avec des Seynois *"vifs, hospitaliers..."*;
- l'autre partie de la population, caractérisée ainsi : *"qu'on ne nous demande pas de tracer le tableau de ce qui se passe dans ces réduits sans lumière, où s'abritent pêle-mêle, hommes femmes, enfants, vieillards. Ces détails humiliants nous feraient peut-être regretter une hospitalité que nous accordons avec tant de générosité !"*

Les premières conséquences

Après la désertion par ses habitants, le déclin des activités économiques seynoises va suivre : les commerces ferment et le travail est au ralenti, y compris aux F.C.M. Dans l'immédiat, les autorités municipales, qui sont restées, vont être confrontées à plusieurs problèmes ;

- la gestion des cadavres cholériques. Il s'agit pour la commune d'organiser en urgence, dans l'intérêt de tous, les corvées d'inhumation. Or recruter des fossoyeurs parmi les Seynois effrayés par les risques encourus est impossible d'où l'utilisation pour ce service des bagnards grâce à un accord avec la Marine il y avait environ 3 400 forçats à Toulon ;
- le ravitaillement des Seynois restés sur place ; à cette fin, on réquisitionne moulins, fours, on ouvre des boulangeries municipales, des boucheries... on distribue vivres et médicaments aux indigents, à cet effet, à 3 reprises, avaient été votés par la municipalité des crédits extraordinaires pour subvenir aux besoins liés à l'épidémie ; pendant l'épidémie désastreuse alors que la plupart des négociants avaient abandonné la ville, seulement deux boulangers restent présents : Jacques Rousset, maître-boulangier au 2, rue du Marché qui meurt pendant le choléra victime de son dévouement (obtient une concession perpétuelle après sa mort) le 30 septembre) et Jacques Laurent localisé rue de la Miséricorde ; tous les 2 artisans aisés et respectés ;
- autre problème et de taille, les soins à apporter avec la lutte contre l'épidémie. Quand le choléra s'empare de la ville, l'effroi est presque général mais très vite les médecins, les élus, les employés vont se mobiliser avec dévouement et engagement soulignés par tous, notamment par le sous-préfet venu accompagné du médecin des épidémies de l'arrondissement le 16 septembre ou encore par le préfet lui-même, Monsieur Montois, venu à La Seyne accompagné par le consul général d'Italie, visites évoquées par le journal *Le Toulonnais* (le 21 septembre 1865) : *"Dans l'une et l'autre localité (Toulon et La Seyne), le premier magistrat du département a pu s'assurer que si l'épidémie avait exercé de grands ravages, devant lesquels avaient fui une grande partie des populations, le courage et le dévouement des administrations et de nombreux citoyens, les avaient atténuées autant qu'il était humainement possible de le faire"*.

Certains d'entre eux vont d'ailleurs payer cher leur dévouement aux malades.

Pour les pouvoirs publics, après un temps de stupeur, la défense se met en place avec notamment un plan d'assistance médicale axé sur deux principes, l'isolement des cholériques et une coopération sans faille entre les médecins qui se mobilisent en première ligne, avec parfois des médecins extérieurs à la ville qui viennent leur prêter main forte.

Si de tels propos hostiles à l'égard des étrangers et des pauvres interpellent, ils nous laissent à penser que dans le contexte du choléra, où les tensions et les problèmes sociaux sont exacerbés, il est possible que ces Italiens, misérables, se livrant "au jeu et à la boisson" présentés avec des "vêtements sales et crasseux" et accusés de perturber la tranquillité publique, aient pu être rendus responsables de la naissance de l'épidémie. D'ailleurs Giono, dans le même sens n'écrit-il pas, dans *Le hussard sur le toit* : "le choléra est un révélateur, un réacteur chimique qui met à nu les tempéraments les plus vifs ou les plus nobles."

III : LA LUTTE ET LES MOYENS

- 1 -

un "sauve qui peut massif" s'empare des Seynois

Que se passe-t-il à La Seyne ?

Comme toutes les autres épidémies, le choléra provoque une fuite éperdue qui traduit la peur de la mort qui survient, on le sait, une fois sur deux chez les personnes atteintes.

Ce réflexe de fuite est immédiat et on pourrait croire qu'il est effectif, uniquement pour les familles aisées qui se réfugient dans leurs campagnes, leurs bastides rurales, dans le secteur de Janas, de Tamaris, ou dans les communes voisines, au Bruscat par exemple, mais un article pris dans *Le Novelliste* de Marseille, daté du 16 septembre, nous apprend que ce mouvement de fuite concerne aussi d'autres catégories qui n'hésitent pas à se diriger vers la frontière italienne. D'où l'inquiétude du maire de Nice qui, par peur de la contagion par les fuyards seynoises, met à leur disposition des transports gratuits (cf. *Journal de Nice* du 24 septembre). (Doc. 11, 12)

« Un sauve qui peut massif » ...

« Samedi dernier, le nombre de décès s'est élevé à 40, ce qui a causé une panique générale parmi les ouvriers de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée. Ces braves gens, en proie à une frayeur mortelle ont pris les uns, la chief des champs, les autres se sont jetés dans les wagons du chemin-de fer sans trop savoir vers quel point ils se dirigeaient. »

Le Novelliste de Marseille (16 sept. 1865)

Et qui inquiète :

« M. Le Maire a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la population de Nice du contact dangereux de cette masse d'ouvriers émigrants qui nous viennent journellement de Toulon et de La Seyne... Des moyens gratuits de transport sont mis à leur disposition pour faciliter leur départ immédiat jusqu'à la frontière... »

Journal de Nice du 24 septembre 1865

« Depuis 3 jours, les fuyards commencent à revenir en ville et plusieurs d'entre eux ont succombé, frappé par le fiéou... Nous apprenons que notre administration municipale se propose de prendre des mesures pour ajourner le retour des émigrés... »

Journal Le Toulonnais 8 octobre 1865

Quelques chiffres concernant la « désertion massive » :

Selon le journal de Nice du lundi 20 octobre :

- « Solliès Pont... ville de 3000 habitants, s'est trouvée réduite par l'émigration à 4 ou 500 » ;
- « Pour Arles... la ville est déserte » ;

Selon le Novelliste, du 24 septembre pour Toulon :

- « Un grand nombre de nos magasins sont fermés et on évalue à 30 000, le nombre de nos concitoyens qui sont allés chercher un refuge dans les campagnes ou les communes voisines... », sur 84 000 Hab !

Autre source : le Toulonnais du 28 septembre : « les 2/3 de la population a abandonné la ville... »

Pour La Seyne ?

- Peu de sources ;
- Selon le docteur Martinenq Jean Louis, maire de la ville entre 1845 et 1848 : « Il n'y est pas resté 3 000 âmes »

Documents 11, 12

L'ampleur de ces désertions est difficile à évaluer, les sources manquent. Seul le rapport réalisé par le Docteur Jean Louis Martinenq, maire de La Seyne de 1853 à 1857 affirme : "Il n'y est pas resté 3 000 âmes". Ce chiffre paraît vraisemblable, surtout si on le compare à d'autres villes.

L'accueil des malades se fait à différents endroits, dans des salles improvisées et tous les médecins y participent activement. (Doc. 13)

Un objectif : isoler les cholériques pour mieux les soigner !

AMBULANCES	LOCALISATIONS	MEDECINS	AUTRES SOIGNANTS
* Chapelle des Pénitents blancs : Hommes et femmes séparés ; Enfants dans sacristie	Quartier des Cavallions.	Prat (ex. chirurgien de la Marine, conseiller municipal) ; Mourgues .	* Les religieuses (de la présentation, des Mousissèques, les dames Trinitaires de la rue de l'Hôpital) vont jouer un rôle majeur pendant l'épidémie. Elles y assument des fonctions variées : cuisine, lingerie, salle de soins= véritable travail d'aide-soignante accompli auprès des malades.
Hospice civil	Rue de l'Hôpital	Clément Daniel , reconnu « bienfaiteur de la ville » ; Prosper Clément (neveu) Combal (installé rue Taylor)	
Chantiers de la Méditerranée.	Dans l'enceinte des chantiers.	Daniel Martinenq (ex chirurgien de la Marine et maire de La Seyne de 1854 à 1857) ; Combal ... Mourgue...Burcq...	* Les apothicaires (pharmacie Hugues, pharmacie Beaussier, pharmacie sur le cours...) qui distribuent tous les médicaments gratuitement.

* Autres docteurs dont les noms apparaissent dans le registre des Décès : Latière, Sané, Bertet, Brochet, Perse...

* **Mourgue et Burcq**, 2 spécialistes distingués, venus, l'un de Lyon, l'autre de Paris, à la demande du sous-préfet et du maire ; ont déjà participé aux précédents choléras ;

* **Quelques exemples d'élus** très actifs pendant l'épidémie : **Nicolas Chapuis** (2^e adjoint), **François Durand** (1^{er} adjoint), **Esprit Martel** (Maire), **Mabily, Berny, Curet, Ferrandin, Laurent, Rousset, Verlaque...** dont les noms se retrouvent sur les plaques de certaines rues.

Document 13

Si la solidarité entre médecins est indéniable, se pose néanmoins la question comment soigner puisque le corps médical se divise sur les origines de la maladie et les causes favorisant sa propagation. Il semblerait qu'à La Seyne aussi chaque médecin ou presque se voit contraint de produire sa théorie personnelle et le traitement qui en découle. En témoignent le positionnement de 2 des médecins particulièrement actifs pendant l'épidémie, chacun auteur de rapport sur l'épidémie de 1865 : le docteur Prat (plutôt "contagionniste") et le docteur Martinenq (plutôt "miasmatisque").

Ce dernier dans son rapport sur : "*Le supplément au choléra de Toulon de 1835*", à la question : Comment traiter le plus convenablement possible un malade ? il répond : "*Je l'ignore, nous l'ignorons tous car nous ne connaissons pas la nature du mal*". Croyant fermement à l'influence vivifiante d'un air pur il affirme : "*d'abord lui donner de l'air pur, pas dans les hôpitaux où l'air est vicié... mais le transporter loin des villes*". Pour conforter son analyse, il cite Les Sablettes où là, il n'y a "*point de malades à seulement 3 ou 4 miles de là*" ou encore l'hôpital de Saint-Mandrier qui obtient de meilleurs résultats que celui de Toulon grâce à l'air non vicié. Pour lui, la violence de la maladie est telle que tous les moyens thérapeutiques utilisés, qu'ils soient internes ou externes semblent inefficaces. Le seul remède consistait en la prévention ce qui le conduit à écrire : "*le choléra n'est pas à redouter dans un lieu sain !*". Enfin il termine en disant qu'il avait prédit ce qui est arrivé à La Seyne et rappelle que pendant son mandat de maire, il avait pris un arrêté en 1854, dont un des articles demandait l'autorisation d'entrer dans les lieux publics (auberges, logeries, hôpitaux, collèges) pour faire cesser "*les encombrements et les foyers d'infection existant alors...*".

Cet article fut rejeté par la préfecture ainsi que par la commission d'hygiène qui avait été convoquée, prétextant que cela risquait de compromettre la location de certains logements. La Seyne continua donc, selon lui, à être remplie de

foyers d'infections et à être plus éprouvée cholérique-ment que d'autres villes comme Toulon, voire Marseille.

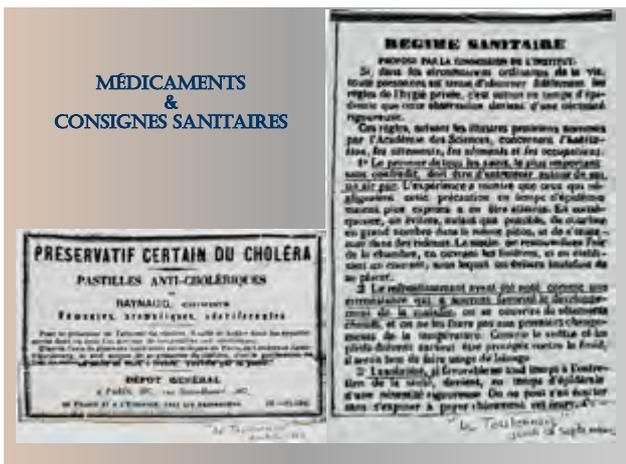
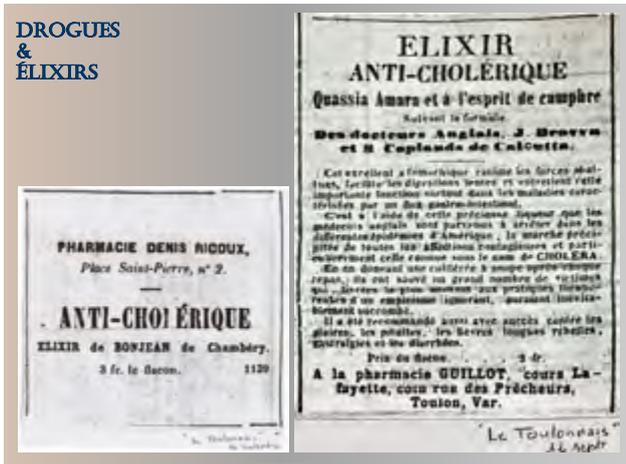
Pour le docteur Prat, même si les causes locales ne sont pas écartées, d'autres facteurs peuvent intervenir. Il reste convaincu par exemple que, dans la mesure où le choléra frappe prioritairement les individus enclins aux excès alcooliques, au jeu, à la malpropreté et à la misère, la cause du choléra pour ces personnes atteintes serait leurs mauvaises habitudes : dans leurs mœurs, leurs manières de vivre. Pour ce notable, acquis à la vieille morale conservatrice, pour qui la maladie serait une punition divine, pour y échapper, il suffirait d'adopter une vie sobre et sans excès. Cette analyse est notamment celle qu'il entrevoit dans la description qu'il fait des Italiens touchés par cette épidémie.

Mais alors comment soigner ?

Devant l'incompréhension de la maladie, partout, la palette des remèdes se déploie : bains de vapeur, sinapismes sur différentes parties du corps, frictions ammoniacales chloroformées le long des membres inférieurs, stimulants divers, allant de la menthe poivrée à l'éther et à la grande chartreuse, couvertures de laine sur tout le corps, bouteilles d'eau chaude en dedans et en dehors des jambes ainsi qu'à la plante des pieds, pose de vésicatoires au creux épigastrique contre les vomissements, pose de plaques de cuivre sur la peau selon la méthode du Docteur Burcq, ajout de vinaigre dans l'eau que l'on fait boire...

Au total donc, de nombreux traitements ont été utilisés, pas toujours avec succès d'où la tentation pour la population de se tourner vers d'autres solutions :

- pour chasser "le monstre", on note par exemple le recours aux coups de fusil en l'air pour chasser le mauvais air, aux fumigations de chlore, à l'allumage de simples feux pensant que la fumée qui s'en échappe purifie l'air ;
- pour se prémunir de la maladie ou pour en guérir, tous les remèdes semblant échouer la tentation d'en essayer d'autres est grande. Pourquoi, en effet, ne pas prendre tout simplement une cuillère à bouche d'huile d'olive le matin (dans *Le Journal de Nice* du 24 septembre), ou encore 2 cuillérées de purgatif et une cuillérée de vomitif... Certaines recettes peuvent surprendre et être taxées d'empirisme grossier, mais n'oublions pas que nous sommes avant la révolution pastorienne.
- Des publicités vantant les vertus de différents élixirs ou pastilles, apparaissent dans les journaux qui ne manquent pas de diffuser en parallèle les règles d'hygiène à suivre. (Doc. 14)



Documents 14

À chaque épidémie donc, fleurissent sans vergogne des remèdes prétendus infaillibles et, face à cette impuissance de la médecine, en désespoir de cause, c'est aussi vers les secours surnaturels que l'on se tourne, notamment en s'adressant à Dieu par l'intermédiaire d'un Saint guérisseur reconnu pour ses fonctions thérapeutiques (exemple Saint-Roch)

- 3 -

Les formes d'intervention publique

A priori peu de changement dans les formes d'intervention publiques par rapport aux épidémies précédentes, avec notamment l'organisation d'ambulances temporaires, comme nous l'avons vu, diverses aides aux plus démunis, la distribution de médicaments, le blanchiment à la chaux de certaines rues, logements... la distribution de conseils, de désinfectants... il apparaît néanmoins à travers des registres des délibérations des conseils municipaux que la lutte se soit intensifiée en matière d'hygiène publique. Choléra et hygiène semblent deux mots devenus indissociables, la municipalité ayant pris conscience que le choléra s'épanouit surtout dans les quartiers "miséreux", où s'entasse ce que l'on pourrait appeler "le premier prolétariat industriel". En témoigne l'extrait des délibérations du conseil municipal du 8 septembre. (Doc. 15)

Séances des 7 et 8 septembre 1865 : Nomination d'une commission d'hygiène

« Et séance tenante, M. le Maire expose que la présence d'une épidémie qui afflige le pays depuis huit jours, et qu'il sévit particulièrement sur la classe employée principalement sur la classe pauvre employée principalement aux travaux pénibles de l'atelier des Forges et Chantiers de la Méditerranée, Que l'autorité municipale a dû, dès l'apparition du fléau, rechercher les causes qui avaient pu y donner naissance ; ses investigations l'ont portée à reconnaître que la principale cause, sinon la dominante, se trouve dans le trop grand nombre de personnes entassées dans le même appartement ; aussi n'a-t-elle pas hésité à exiger l'évacuation de ces locaux afin d'arrêter les ravages de l'épidémie.

Le conseil municipal, Attendu qu'il existe sur tous les points de la ville des logements sinon insalubres au moins assez peu convenablement disposés, loués à des personnes qui, par raison d'économie sans doute s'y logent en trop grand nombre, et que cela peut compromettre la santé publique ; Vu la loi du 22 avril 1851, Considérant qu'il est urgent et indispensable de prévenir de tels dangers, Le conseil Municipal sur la proposition de Mr. Le Président, délibère à l'unanimité la formation d'une commission d'hygiène composée de MM :

Chapuy Nicolas
Prat, docteur médecin
Hughes, pharmacien
Jougla Casimir
Mabily, Rousset, Barralier et Jaime, conseillers municipaux
Et Barbier, architecte.

Document 15

Une commission d'hygiène va ainsi être créée et ses leitmotifs de la lutte anticholérique, à savoir, hygiène, propreté, salubrité, aération, espace, lumière, vont lui permettre de définir huit axes d'actions qui vont être adoptés par l'équipe municipale. (Doc. 16)

1. Déjà une amorce en 1862 : Le 18 mai 1862
« Les nombreux ouvriers qui se sont établis à la Seyne ayant fait convertir en habitation une infinité de logements qui pourraient ne pas réunir toutes les conditions de salubrité voulues, je vous propose une commission de 5 membres...chargée de la surveillance des logements » Délibérations du conseil municipal

2. La mise en place du plan de lutte

LES AXES DE LA COMMISSION	MESURES ET TRAVAUX RÉALISÉS
Amélioration de l'habitat	Sur proposition : fermeture de certains logements rue Prat et rue de La Lune; crédit pour la construction d'un nouvel abattoir.
Désinfection des maisons	Utilisation de la chaux
Élargissement et pavage des rues avec suppression des ruelles « borgnes », éclairage	1865 : amélioration des chemins vicinaux ; Ouverture du Bd. de la Gatonne ; élargissement boulevard jusqu'aux Mouissèques avec soutien des F.C.M ; début de l'éclairage au gaz mais toujours des candelabres (la rue de la Lune= rue Chapuy avec pavés, trottoirs et éclairage)
Curage, comblement partiel, voire déviation des 2 Vallats	1865 : désinfection du canal du Gros Vallat ; 1866 : mise à l'étude de la déviation du Gros Vallat avec le soutien des F.C ;
Assainissement et agrandissement du cimetière	1865 : agrandissement du cimetière (achat de terrain) et nouvel agrandissement- 1866
Organisation d'un service de voirie (balayage, enlèvement des immondices)	Nov. 1865 : principe de l'organisation d'un service complet pour le nettoyage des rues et places
Distribution d'eau et construction de fontaines	1862 : travaux de recherche de source et alimentation des fontaines (par une noria) ; 1864 : achat d'une source d'eau trouvée sur la propriété de Daniel en 1863 ; fonds votés pour construction de fontaines et puits ; 1865 : découverte d'une source, mise en place de conduite d'eau pour alimenter quartiers et fontaines
Assèchement des zones humides et marécageuses.	Comblement partiel dans certains espaces Place de La Lune au moment de l'étude du Gros Vallat. Comblement aux Esplageolles.

Document 16

C'est donc la peur suscitée par la menace de l'épidémie qui a conduit les autorités à élaborer une politique plus hygiéniste et ambitieuse. Pour autant, même si des améliorations se sont produites, du projet à la réalisation, la marche est longue, faute de moyens, rien ne sera fait dans l'immédiat, "en matière de lieux d'aisance" par exemple. Il faudra attendre l'arrivée de Saturnin Fabre pour assainir d'avantage ces quartiers "insalubres".

Enfin parmi les dernières mesures prises par les autorités municipales, signalons la décision, en 1866, de la désignation d'une place pour élever un monument commémoratif pour perpétuer le souvenir de dévouements qui se sont produits pendant l'épidémie (février 1866). D'abord construit sur la place Bourradet, l'obélisque a été déplacé au cimetière quelques années plus tard. (Doc. 17)

Pour conclure, au terme de ce travail, deux éléments majeurs qui se dégagent, à propos du choléra de 1865 :

- L'épidémie de choléra, comme avant elle la peste, a fait œuvre malthusienne puisqu'il a fallu attendre les années 1890 pour que La Seyne retrouve une popu-



Document 17

lation de 13 000 habitants (1891 = 13 160 habitants). La saignée démographique a été majeure : 650 à 700 morts sur les 1 000 enregistrés à l'état civil, cela représente 65 à 70 % des morts ;

- Le choléra a été un réactif puissant, à la fois comme indicateur sanitaire de la ville et comme révélateur des inégalités sociales, mais surtout comme accélérateur de changement. En effet, les autorités municipales conscientes que la situation sanitaire déplorable dans certains quartiers pouvait impacter la population tout entière ont adopté des mesures urgentes pour écarter le péril fécal.

Certes aujourd'hui le souvenir de ces épidémies du XIX^e siècle s'est estompé dans les mémoires, certes l'histoire ne se répète pas, certes on n'oublie pas que dans les années 1860, les moyens d'étudier et de combattre les maladies n'étaient pas ceux que nous avons aujourd'hui, pourtant après avoir étudié ce que fut cette terrible épidémie à La Seyne, comment ne pas être frappé par une certaine similitude avec l'actuelle épidémie ?

Il semblerait que, dans toutes les épidémies, quelle que soit la période, on retrouve des constances dans les comportements humains. Comment l'expliquer ? Est-ce l'angoisse d'une mort soudaine qui fragilise les comportements et les pousse à basculer dans l'irrationnel ? On note que pour toutes les maladies dont on ignore la vraie origine, le manque de confiance dans la médecine officielle réapparaît, la peur surgit, on recherche un bouc émissaire : le lépreux, le juif, le pauvre, l'étranger...

Alors Hier, Aujourd'hui... Face à cette chaîne de réactions et de comportements, face à la résistance des mentalités, comment lutter ? L'information et le débat peuvent-ils suffire ? Ce que l'on sait c'est que, à chaque fois, face à une épidémie, la société doit s'adapter pour ne pas disparaître.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, Revues

- *Histoire générale de La Seyne-sur-Mer*. L. Baudoin ;
- *Images de la vie seynoise d'antan*. M. Autran ;
- *Place de La Lune*. P. Martinenq ;
- Revue *Étraves* n° 37 et Dossier de documentation n° 18
- Archives municipales et départementales ;
- Journaux (*Le Toulonnais*, *Le Novelliste*, *Le Journal de Nice*, *La Gazette du Midi*)

LES SIX DERNIERS COLLOQUES DE L'ASSOCIATION HPS

■ Novembre 2019 :
**Silences et tabous : Mœurs, drogues, raisons d'État...
l'histoire dont on ne parle pas**

■ Novembre 2018 :
**HPS invite Henri Ribot, Thierry Le Gall,
Julien Gomez-Estienne, Ian Simms, Miqueu Tournan**

■ Novembre 2017 :
**Éclairages sur la présence russe du XIX^e au XX^e siècle
La Seyne, Saint-Mandrier, Six-Fours**

■ Novembre 2016 :
**L'école des possibles,
expériences éducatives locales**

■ Novembre 2015 à La Seyne-sur-Mer :
Sources pour écrire l'histoire

■ Mars 2015 à Saint-Mandrier :
**La Grande Guerre sur un front oublié.
Seynois, Mandréens, Six-Fournais
sur le front d'Orient (1915-1919)**



Pour plus d'informations visitez notre site internet
www.histpat-laseyne.net



Regards

sur l'histoire de La Seyne-sur-Mer
Six-Fours et Saint-Mandrier

n°21

Association
Histoire et Patrimoine Seynois
303, allée des Bergeronnettes
83500 La Seyne-sur-Mer
Tél. 07 87 58 62 68
www.histpat-laseyne.net

Directrice de la publication
Françoise Manaranche

Crédits photographiques :
Voir sources des documents

Conception graphique
Pierre Diez
pierre.diez@gmail.com

Impression, Réalisation
Imprimerie SPI

ISSN : 1637-889X
Dépôt légal : novembre 2022
Prix : 12 euros



BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère à l'association pour l'Histoire et le Patrimoine Seynois

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

- Membre actif : 20 euros
 Couple : 30 euros
 Jeune, chômeur : 8 euros
 Membre bienfaiteur, au choix :

TABLE DES MATIÈRES

■ ÉDITORIAL

Françoise Manaranche p. 2

■ ALFRED GUGLIELMI

La peste de 1720 en Provence p. 3

■ MIREILLE BAILET

La contagion de 1721 à La Seyne
d'après le registre BB4
des Archives municipales p. 6

■ JACQUELINE VIOLLET-REPETTO

De la peste au choléra, à Six-Fours (XVII^e-XIX^e) p. 17

■ JACQUES LE VOT

La grippe espagnole dans le camp retranché
de Toulon (1918-1919) p. 29

■ THÉRÈSE LÉPINE

Été 1865, quand le choléra frappait à La Seyne p. 41

